

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 23 octobre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, à l'Hôtel de Ville - Salle des Mariages, le 29 octobre 2024 à 18 h 30, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : 30

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON, M. DELAMADE, Mme TROUDART, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, M. YANG, Mme OUARET, Mme ANCHARUZ, M. DJEUTSAP NOMENY, Mme RIZZUTO, Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ, Mme YOUSOUF, M. LAURENT (parti au point n° 2024-128), M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA, M. SCAGNI, Mme ROLAND, Mme CADARÉ.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : 7

M. MARAN	qui a donné pouvoir à M. POURPOINT
M. JIAR	qui a donné pouvoir à Mme VAUBAN
Mme LE MOIL	qui a donné pouvoir à M. LE MOIL
M. LE NEINDRE	qui a donné pouvoir à M. BEAUDEAU
Mme RIGAL	qui a donné pouvoir à Mme BEN HADJ KHALIFA
M. CHIROUSE	qui a donné pouvoir à Mme ROLAND
Mme PHILIPPON-VERMOND	qui a donné pouvoir à Mme CADARÉ

Absents : 2

M. GALIN, Mme BENHSAINE.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. BEAUDEAU est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2024.

Délibération n° 2024-112

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-29,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 relative à la réforme de la publicité des actes des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2024,

Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, il est rédigé un procès-verbal détaillé avec les propos tenus lors des séances et que ce Procès-Verbal est soumis au vote lors de la séance suivante et est publié sous forme électronique sur le site internet de la Commune,

Ayant entendu son rapporteur, Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

PAR : 13 Abstentions : *Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ, Mme YOUSSEF, Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA, Mme ROLAND, Mme CADARÉ, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND, M. LAURENT, M. SCAGNI.*

24 Voix Pour

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2024, annexé à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 29 octobre 2024

Le Maire,
1^{ère} Vice-présidente déléguée à l'Aménagement
du Territoire Paris Terres d'Envol



Martine VALLETON

~~DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES~~
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DES INSTANCES

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2024-112

Conseil Municipal du 29 octobre 2024

RAPPORTEUR : Madame le Maire

OBJET : - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2024.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, il est rédigé un procès-verbal détaillé avec les propos tenus lors des séances. Ce Procès-Verbal est soumis au vote lors de la séance suivante et est publié sous forme électronique sur le site internet de la Commune.

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2022, précise le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal, dans des termes identiques pour les Communes (article L.2121-15 du CGCT), les Départements (article L.3121-13 du CGCT) et les régions (article L.4132-12 du CGCT).

CONCLUSION

Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2024, ci-annexé.

Département de la Seine-Saint-Denis
Arrondissement du Raincy

VILLE DE VILLEPINTE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU SAMEDI 22 JUIN 2024

sous la présidence de M. Robert BEAUDEAU,
Premier Adjoint au Maire

Conseillers en exercice : 39

Présents : 32

M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, Mme VERTÉ, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA (parti au point n° 2024-081 puis pouvoir à M. DELAMADE), Mme PERRON (partie au point n° 2024-102 puis pouvoir à Mme VAUBAN), M. JIAR (arrivé au point n° 2024-074), Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, Mme KASMI, M. LLEDO (sorti au point n° 2024-088 avec son pouvoir puis revenu au point n° 2024-089 puis sorti au point n° 2024-092 puis pouvoir à Mme ANCHARUZ puis revenu au point n° 2024-101), M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ (parti au point n° 2024-087 puis pouvoir à M. LLEDO), Mme SOLEIL, M. LE MOIL, M. YANG (arrivé au point n° 2024-074), Mme OUARET, Mme ANCHARUZ, M. GALIN, M. DJEUTSAP NOMENY, Mme RIZZUTO, Mme YOUSOUF, M. LAURENT, Mme BEN HADJ KHALIFA (sortie au point n° 2024-082 avec son pouvoir puis revenue au point n° 2024-083), M. SCAGNI (parti au point n° 2024-074 puis pouvoir à M. LAURENT), Mme ROLAND, Mme CADARÉ, Mme BENHSAINE, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Absents

Excusés : 6

Mme le Maire	qui a donné pouvoir à M. BEAUDEAU
M. MARAN	qui a donné pouvoir à M. JIAR
Mme TEIXEIRA	qui a donné pouvoir à Mme VACHER
M. LE NEINDRE	qui a donné pouvoir à M. LE MOIL
Mme RIGAL	qui a donné pouvoir à Mme BEN HADJ KHALIFA
M. KERAUDREN	qui a donné pouvoir à Mme YOUSOUF

Absents : 1

M. KHUL

Secrétaire de séance : Mme VERTÉ

Monsieur BEAUDEAU : La parole est à Monsieur FERNANDEZ.

Monsieur FERNANDEZ : Merci, bonjour tout le monde. Je vous souhaite déjà une bonne matinée. Je vous annonce que j'ai envoyé un courrier à Madame le Maire l'informant que je sors de la Majorité. Bonne journée.

Monsieur BEAUDEAU : Nous prenons acte, merci Monsieur.
Monsieur LLEDO.

Monsieur LLEDO : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal, je vous informe que je quitte la Majorité du Conseil Municipal de Villepinte. Après réflexion approfondie, j'ai pris la décision de quitter la Majorité, n'étant plus en adéquation avec les décisions prises par celle-ci, à compter de ce jour. Je tiens à vous informer que malgré ma décision de quitter la Majorité, je reste engagé envers le service public et la communauté que je représente. Je souhaite continuer à assister aux réunions du Conseil Municipal et je crée un groupe avec Laurent FERNANDEZ afin de contribuer de manière constructive aux décisions prises dans l'intérêt de nos concitoyens.

Monsieur BEAUDEAU : Nous prenons acte de cette décision, Monsieur LLEDO, merci bien.

I - FINANCES

- 1 - Approbation du Compte de Gestion 2023 du Budget de la Commune.
N° 2024-073

Monsieur BEAUDEAU : Madame PERRON.

Madame PERRON : Merci, Monsieur BEAUDEAU.

Le Compte de Gestion, document comptable établi par le Comptable assignataire, retrace les prévisions budgétaires, les paiements et les encaissements effectués au cours de l'exercice écoulé. Il doit être approuvé par le Conseil Municipal. L'Assemblée Délibérante considère que toutes les écritures ont bien été enregistrées et que les résultats de l'exercice correspondent effectivement à ceux du Compte Administratif 2023 du Budget de la Ville. Les résultats hors restes à réaliser sont :

Résultat de clôture avant reports :
INVESTISSEMENT - 6 558 101,99
FONCTIONNEMENT 11 501 249,83
TOTAL 4 943 147,84

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver le Compte de Gestion 2023 du Budget de la Commune.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Madame PERRON. Y a-t-il des observations ?
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Est-ce que je fais le commentaire sur cette première délibération ou sur la deuxième, Christine ?

Madame PERRON : C'est un document établi par la Trésorerie, normalement il n'amène pas à commentaires, c'est juste le résultat de ce que la Trésorerie a tenue comme compte pour la Ville et je pense qu'il y aura un échange et des commentaires sur le Compte Administratif.

Monsieur BEAUDEAU : Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Nous allons procéder au vote.

PAR 7 ABSTENTIONS : *Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL, M. KERAUDREN,
Mme BEN HADJ KHALIFA, M. LAURENT, M. SCAGNI,
Mme BENHSAINE*

PAR 24 VOIX POUR

PAR 4 VOIX CONTRE : *Mme ROLAND, Mme CADARÉ, M. CHIROUSE,
Mme PHILIPPON-VERMOND*

2 - Approbation du Compte Administratif 2023 du Budget de la Commune.
N° 2024-074

Monsieur BEAUDEAU : Madame PERRON.

Madame PERRON : Nous devons examiner le Compte Administratif de l'année écoulée. Je vous rappelle qu'il s'agit de rendre compte de la manière dont ont été réalisées les dépenses et les recettes qui ont été initialement votées au Budget Prévisionnel.

Cette année encore, nous avons des marqueurs du contexte économique toujours incertains. L'inflation reste toujours à un niveau élevé par rapport à ce que nous avons connu, notamment avec un taux de 4,9 % sur 2023. Nous avons des hausses de fluides qui, même si elles sont moins importantes qu'en 2022, perdurent et se maintiennent à des niveaux élevés.

Sur les quelques diapositives que je vais présenter, ce sont les éléments les plus marquants de 2023 et vous avez, comme d'habitude, le rapport détaillé et des chiffres également très détaillés.

Sur la première diapositive, vous avez le résultat comptable de l'exercice 2023, en prenant en compte les opérations réelles et les opérations d'ordres. Pour la section de fonctionnement, en cumulant le résultat de clôture de l'exercice 2023, qui se monte à 4 886 000 €, et le résultat de l'exercice n-1, de 2022, à hauteur de 6,6 millions d'euros, il se dégage un excédent, comme annoncé au Compte de Gestion, de 11 500 000 €. Pour la section d'investissement, trois éléments sont à prendre en compte. Le résultat de clôture de l'exercice 2022, résultat de 1 671 000 €. Nous prenons en compte également le résultat comptable de 2022, qui est en déficit de 4 887 000 €, et le solde positif des restes à réaliser de 3,5 millions d'euros. Pour un résultat comptable cumulé déficitaire de 3 057 000 €. Au global, le résultat de clôture, recettes moins dépenses, s'établit à 8 444 000 €. Il fera l'objet d'une affectation comptable sur la prochaine délibération.

Vous avez une vue d'ensemble qui retrace les dépenses et les recettes pour chacune des sections. En section de fonctionnement, les recettes sont en augmentation de 6,34 % avec un taux de réalisation de 103,03 %. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, l'évolution est de 0,13 %, en nette baisse par rapport à ce que nous avons connu les autres années, suite à tous les efforts fournis et à toutes les marges d'optimisation recherchées, avec un taux de réalisation de 93,92 %.

En investissement, les recettes sont en évolution de 53,67 %, avec un taux de réalisation compte tenu des reports de 76,48 %, un taux qui habituellement paraît bas, mais qui est un taux classique au-dessus de 70 %. Les taux de réalisation en recettes d'investissement sont classiques, comme en dépenses d'ailleurs où vous verrez que nous avons un taux de réalisation de 78,35 %. Les dépenses, elles, sont en évolution en investissement de -23,68 % avec un taux de réalisation de 78,35 %.

Sur cette diapositive, vous avez l'évolution des recettes réelles de fonctionnement. Elles sont présentées de 2019 à 2023 avec un montant total de 74 863 345 €, en augmentation de 4,01 % pour ce qui concerne les recettes réelles de fonctionnement.

Sur les recettes, nous avons trois principales recettes dans les communes. Sur Villepinte, ces trois principales recettes représentent 96 % des recettes de fonctionnement, les impôts et taxes, en augmentation de + 4,05 %, dotations et subventions en augmentation de 1,93 %. Et les produits des services, en augmentation de 5,10 %. Vous avez les montants associés. Sur les produits des services, c'est essentiellement la poursuite de la reprise des activités post-covid. Même si le covid apparaît loin, nous retrouvons enfin un produit des services égal à 2019. En 2019, on était au-dessus des 3 millions d'euros. En 2020, 2021, 2022, on était en-dessous.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, comme vous pouvez le constater sur cet histogramme de dépenses, elles ont été stables de 2019 à 2020. Elles ont évolué très peu, 0,29 %, 0,30 % d'évolution sur ces années-là. Nous avons une reprise de nos dépenses réelles de fonctionnement depuis l'année dernière, à hauteur pour 2023 de 66 853 408 €. En section de fonctionnement, la masse salariale représente une part importante. Cette année, nous avons une baisse sur la masse salariale. On en a déjà parlé, notamment au ROB en début d'année et l'année dernière également. Nous sommes très attachés, et depuis plusieurs années, à maîtriser et à piloter notre masse salariale. Nous voyons enfin les effets des mesures qui ont été prises, la masse salariale étant en baisse de 1,54 %. Ce qui annonce une gestion maîtrisée, malgré le fait que nous prenons toujours en compte les dispositions réglementaires comme le Glissement Vieillesse Technicité, la prise en compte dans la masse salariale des évolutions des grades et de l'ancienneté. Nous avons pallié également à l'absentéisme, qui est certain sur la commune de Villepinte. Nous avons bien sûr continué à assurer la continuité de service, quoiqu'il se passe. Et puis bien sûr, nous avons également absorbé dans cette baisse les augmentations réglementaires du SMIC et du point d'indice. En ce qui concerne la section de fonctionnement et plus particulièrement les charges à caractère général, elles sont en augmentation de 2,28 % par rapport à 2022. Là aussi, nous avons fourni des efforts de maîtrise. Mais, comme je vous le disais en introduction, nous avons malgré tout absorbé la hausse de l'inflation et surtout la hausse des fluides sur ce chapitre.

En section d'investissement, en ce qui concerne les recettes, là c'est pareil, la Ville a trois principales sources de recettes pour financer ses investissements. Les subventions, tout à la fois de l'État, du Département, de la Région et de différents autres partenaires. Cette année, nous sommes à 2 691 000 €. En ce qui concerne le FCTVA, c'est variable d'une année sur l'autre parce que cela est lié aux investissements réalisés en année n-1. Selon que l'année n-1 vous réalisez plus ou moins d'investissements, votre montant de FCTVA fluctue en proportion. Cette année, nous avons encaissé un FCTVA avec une taxe d'aménagement, mais qui est une proportion moindre sur cette partie de recettes à 1 741 000 €. Et enfin, pour financer leurs investissements, les communes ont recours à l'emprunt. L'emprunt de 3,8 millions que vous voyez affiché, c'était un emprunt contracté en 2022, mais que nous avons mobilisé en 2023.

En ce qui concerne la section d'investissement, ce diagramme représente les dépenses d'équipement ventilées par politiques publiques. Cela varie d'une année sur l'autre, en fonction des projets portés par la Ville. Pour l'année 2023, nous sommes à 17 436 000 € de dépenses d'équipement. Pour 2023, la part la plus importante avec 50 % correspond à l'enseignement, notamment porté par l'école Simone Veil qui va ouvrir à la rentrée prochaine. En deuxième grand poste, nous avons ce qui concerne l'aménagement urbain, pour 30 % pratiquement. En aménagements urbains, ce sont tous les travaux de voirie et d'éclairage public et les espaces verts. Nous avons, depuis l'année dernière, pris en charge la pépinière et également le parc Montceuleux. Ce qui explique partiellement l'augmentation de ce poste de dépenses. Et en troisième, ce sont des dépenses fléchées sur les sports et la jeunesse, qui représentent 3,73 % de nos dépenses d'équipement pour cette année 2023. Vous avez le détail dans le rapport de présentation de toutes ces dépenses.

En ce qui concerne les restes à réaliser, ils correspondent aux dépenses d'investissement engagées mais non mandatées. Cela veut dire que le bon de commande a été fait sur 2023, mais que la réalisation effective de la dépense s'effectuera en 2024. Les restes à réaliser correspondent également aux recettes certaines d'investissement non perçues. Pour 2023, en dépenses, les restes à réaliser sont à 2 050 964,80 € et en recettes de 5 551 609,38 €. Le détail figure également en fin de rapport.

Pour terminer, nous avons les ratios. L'épargne, après une légère baisse en 2022, nous avons une nette reprise en 2023. Là aussi suite aux efforts engagés de maîtrise de nos dépenses et de recherche accrue de recettes. La Ville est totalement en capacité de continuer à investir avec un taux d'épargne brute qui se situe à 10,59 %.

En ce qui concerne la dette et le stock de dettes, il est en hausse par rapport à 2022 suite aux nouveaux emprunts, contractés fin 2022, pour financer les nouveaux investissements. Je rappelle toujours qu'en dehors de nos investissements courants et de nos grands projets, nous avons financé quand même deux écoles sur le mandat et nous continuons à investir sur aussi la rénovation du Parc de la Noue. Le stock de dettes a augmenté en 2023 par rapport à 2022 de 1 123 519 € pour atteindre un total de 34 390 125 €.

Pour terminer, l'analyse financière classique présente les ratios de dette. Ils sont bons, en-dessous des ratios nationaux pour les villes de même strate, qui est la strate 20-50 000 habitants. La dette par Villepintois s'établit à 898 € pour un ratio national à 1 060 €. Le ratio de désendettement est retombé à 4,23 ans. Je rappelle également que le seuil de vigilance est fixé traditionnellement à 12 ans. Et le taux d'endettement est de 44,83 % pour un taux national de 67,4 %.

J'en ai terminé pour cette présentation très synthétique, je vous remercie de votre attention. Nous allons passer aux questions, merci.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Christine. Y a-t-il des observations ?
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Merci, Monsieur BEAUDEAU et merci également aux services et à Christine pour cette présentation. Je remercie particulièrement Christine qui, en commission, est toujours prête à donner des précisions ou à nous rendre réponse si elle ne l'a pas sur l'instant. Je la remercie pour sa clarté dans la diffusion des informations, même si je peux être critique par rapport au budget.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des opérations comptables – dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement – de l'exercice écoulé par section et par article budgétaire, conforme au Compte de Gestion dressé par le Comptable Assignataire. Il a donc pour vocation de présenter les résultats comptables de l'exercice, mesurer les taux de réalisation des dépenses et des recettes, rapprochant les prévisions budgétaires correspondant à vos choix et mettant en exergue les réalisations effectives. Le dernier point du Compte Administratif est l'analyse de la situation financière de la Collectivité par l'étude des principales données : épargne, fiscalité, dépenses d'équipement, endettement, qui sont aussi le résultat de vos choix, de votre gestion du budget communal. Le Compte Administratif met en exergue les résultats et les restes à réaliser de l'exercice, mais également les résultats de l'exercice 2023 et fait apparaître le résultat cumulé. Cela fait apparaître en section de fonctionnement un taux de réalisation de 103,03 %, hors report avec des recettes supérieures, soit 2 255 362,89 € et des dépenses réelles de fonctionnement en baisse, soit 66 853 408,01 €, soit 93,92 % de réalisé hors report, alors que votre prévision est de 71 183 710 €, soit un différentiel de 4 330 301,99 € de prévisions de dépenses en moins pour 2023.

Nous pouvons constater et avoir deux analyses possibles : soit les dépenses de fonctionnement ont été surestimées, notamment par rapport à la masse salariale qui affiche de nombreux départs de cadres notamment, remplacés sur de longues périodes ; soit, au-delà de cela, le non-remplacement des départs, les coupes drastiques dans les moyens alloués aux services pour leur fonctionnement qui ont été réduits avec notamment la non mise en place de la prime précarité. Ce différentiel, dont on pourrait se satisfaire puisque la diminution des dépenses de fonctionnement, cumulée à l'augmentation des recettes de fonctionnement, représente un différentiel important, soit 6 585 664,88 €, si j'ai bien compté. Cela fait quand même une grande différence et ne reflète pas la sincérité du budget passé que l'on traite ici.

Nous pourrions, cependant, vous féliciter pour avoir réussi à contenir la masse salariale que vous nous promettiez depuis dix ans – j'intègre le mandat précédent – après l'avoir fait exploser de plus d'un million d'euros au début de votre précédent mandat. Vous pourrez vérifier mes dires et commentaires, que j'avais faits en 2014 sur ce sujet, en vous disant que les 1 million d'euros que vous aviez rajoutés impacteraient gravement et pour longtemps le fonctionnement de la Collectivité. Nous voilà dix ans plus tard, où vous affichez enfin une baisse de -1,54 % pour l'année 2023, soit 38 438 587,11 €. Les baisses de charges de personnel promises depuis quatre ans, puisque chaque année vous nous signaliez que vous souhaitiez baisser de 1 %, mais vous

n'y arriviez pas. Mais avec quelle méthode puisque son montant était surévalué avec des postes non pourvus, au-delà de cela, au détriment du personnel et de leurs justes droits.

Cependant, si cette information pourrait nous réjouir, la masse salariale représente toujours 57,50 % des dépenses réelles de fonctionnement quand, pour une ville de notre strate, elle ne devrait pas dépasser 52 %, maxi 54 si nous sommes larges, mais c'est déjà beaucoup trop. Le règlement du GVT, Glissement Vieillesse Technicité, et de l'augmentation du point d'indice ne peut être la seule raison ou explication. De plus, vous avez une forte augmentation des recettes de fonctionnement, comme je le précisais plus haut, soit + 4,01 % pour l'année 2023, présentant un montant de 74 863 344,85 € hors recettes exceptionnelles, notamment les cessions foncières. Sur ce dernier point, il convient de rappeler que les cessions foncières ont été nombreuses, bien que sous-évaluées pour certaines, notamment la cession de la parcelle cuisine centrale, soit environ 365 000 € en moins que les prix du domaine, c'est un cadeau ! La parcelle du parking du Muguet, Fontaine Mallet, ou des emprises en bordure de Ballanger et/ou du Parc de la Noue. Ces montants viennent s'additionner aux recettes déjà citées, pour ne citer que quelques recettes en augmentation. Je vous préciserai le chapitre 013, l'atténuation des charges, soit 22,59 % d'augmentation du remboursement de l'assurance du personnel entre autres, (480 574,55 €) soit 14,11 % d'augmentation pour ce chapitre. Le chapitre 70, produits des services du domaine et ventes diverses, en hausse, notamment sur la restauration scolaire, les crèches, les centres de loisirs, la restauration des personnes âgées, les redevances opérateurs, soit 5,10 % d'augmentation par rapport à 2022. Le chapitre 73, impôts et taxes, représentant 61 965 034,58 €, soit une augmentation de 5,86 %. Et enfin, les fonds de solidarité de la Région Ile-de-France, en hausse de 40,42 % pour 2023, soit 2 571 841 € de recettes. La taxe sur la consommation d'électricité est également en hausse, soit une augmentation de 34,34 %, représentant un peu plus de 745 470 €. Le chapitre 74, concernant les dotations, subventions et participations sont également en hausse ; la DGF, +1,96 sur la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine, + 7,51. A cela vient s'ajouter, comme je le précisais au début de mon propos, le chapitre 77, produits exceptionnels correspondant aux cessions de différents terrains, pour 1 735 000 € et au global, 1 857 092,04 €, incluant diverses recettes. A ce sujet, vous voudrez bien nous préciser à quoi correspondent les 114 030,24 €, intitulé concernant « plusieurs remboursements ». C'est sur le haut page 10.

Pour les dépenses de fonctionnement, bien que les dépenses liées à la masse salariale soient en diminution, elles sont en augmentation de 0,13 % par rapport à 2022, soit 66 853,408 €, pour n'en citer que quelques-unes. Les charges financières, en hausse de 40,46 %, les charges exceptionnelles de 30,70 % et l'atténuation des produits de 68,69 %.

En ce qui concerne l'investissement, sur l'exercice 2023, on constate un solde négatif entre dépenses et recettes de -4 886 698,16 €. Le report de l'exercice n-1 le rapporte à -1 671 403,83 €. Le reste à réaliser en n+1 représente 3 500 644,58 € et en résultat cumulé un solde négatif de - 3 057 457,41 €, compensé par les recettes de fonctionnement. Nous pouvons constater un taux de réalisation hors report faible, soit 71,10 %, puisqu'il faut le voir plutôt hors report, constituant une dépense réelle de 20 120 391,06 € contre 28 298 598,23 € prévus. Les recettes réelles hors report en réalisation affichent 45,89 % de réalisé, soit 8 329 022,51 € au lieu de 18 149 746,77 €.

Le résultat de clôture – j'ai bientôt fini, je suis désolée – de l'exercice 2023... J'ai fini, j'arrive sur la conclusion. Le résultat de clôture de l'exercice 2023, avec le report du solde des reports, + 3 500 644,58 € et + 11 501 249,83 € pour le fonctionnement et -6 548 101,99 € pour l'investissement s'élève à + 8 443 792,42 €.

Pour conclure et ne pas alourdir ce commentaire, je m'attacherai à l'endettement.

Monsieur BEAUDEAU : Veuillez terminer, Madame.

Madame ROLAND : Je termine, je suis à la conclusion. Si on ne m'interrompt pas, je peux le finir. Vous nous avez signalé, après avoir mobilisé 7,7 millions d'emprunts nouveaux en 2023, qu'il ne devrait pas y avoir de mobilisation d'emprunts nouveaux en 2024. Rien n'est moins sûr si on considère que, eu égard à l'évolution de la population, le besoin de services publics est croissant, avec notamment, malgré la construction de l'école Simone Veil, des écoles qui seront vite saturées en effectif.

Monsieur BEAUDEAU : Madame ROLAND, je suis obligé d'arrêter votre intervention. Vous êtes à 12 minutes Madame, je ne peux pas aller plus loin.

Madame ROLAND : J'ai été interrompue sans arrêt, c'est normal. Je finis, il me reste deux minutes. Le besoin de gymnases, de salles associatives, mais également des travaux d'entretien.

Monsieur BEAUDEAU : On ne peut pas lui couper le micro ? Madame ROLAND !

Madame ROLAND : S'il vous plaît, Monsieur BEAUDEAU, il me reste juste la conclusion.

Monsieur BEAUDEAU : Faites votre conclusion et on n'en parle plus, merci Madame !

Madame ROLAND : Alors, vous me coupez sur une partie qui était importante puisque sur le budget...

Monsieur BEAUDEAU : Votre conclusion, c'est tout.

Madame ROLAND : D'accord. Sur le budget je n'ai pas vu, cela c'est une question pour Christine, l'achat de la parcelle de la copropriété du Parc de la Noue qui viendrait impacter le budget où sont construits le gymnase et l'école.

En 2023, c'est ma conclusion, les intérêts de la dette sont importants parce qu'ils passent à 648 624 € au lieu de 475 428 € pour 2022. L'épargne brute, bien qu'en augmentation, n'est pas rassurante eu égard au contexte des besoins. L'épargne nette reste faible, soit 5 447 486 €, bien qu'en augmentation.

Monsieur BEAUDEAU : Madame ROLAND, c'est terminé. Intervenant suivant, qui veut prendre la parole ?
Monsieur LAURENT.

Monsieur LAURENT : Merci. Je commencerai par une misérable observation de forme, qui ne change rien dans le Compte Administratif, mais qui montre qu'il arrive qu'il y ait des différences dans la même délibération qui, quelquefois, modifient à la marge certains ratios, le diable est dans les détails. Page 18, vous indiquez 2 677 929 € d'emprunts et dettes assimilées et sur la page suivante, page 19, vous indiquez 2 676 480 €. L'explication se trouve certainement dans le fait qu'il y a un tableau comptable issu de la M14 qui fait foi et un graphique construit à un autre moment qui n'ont pas la même source. Cette anomalie se retrouve dans d'autres calculs : mêmes causes, mêmes effets.

Je vais commenter cinq points techniques du CA pour ne pas être trop long : le résultat de clôture de l'exercice, la capacité d'autofinancement nette, la capacité de désendettement, le coefficient de rigidité et les trois taux d'épargne.

Le résultat de clôture du Compte Administratif des quatre dernières années est de plus en plus important, ce qui montre la dégradation de la construction des Budgets Primitifs. Le résultat du CA 2023 est de 8,4 millions d'euros, 2022 de 6,6 millions d'euros, 2021 5,9 millions d'euros, 2020 4,1 millions d'euros. Ce n'est pas l'importance du résultat qui fait sa qualité, c'est même le contraire. Je rappelle que le résultat de clôture en principe optimum est celui d'un excédent le plus faible possible, ce qui témoigne d'une bonne évaluation des prévisions et d'une bonne réalisation de ces prévisions. Bien entendu, un résultat important, dont le montant va être repris au BP 2024 en l'occurrence, est intéressant, mais ne témoigne pas d'une bonne évaluation des prévisions et d'une bonne réalisation de ces prévisions. C'est sur ce point qu'il est critiquable car le montage du BP 2023, qui a conduit au CA 2023, a faussé l'estimation des besoins, ce qui a pu conduire à une hausse de la taxe foncière inutile, ce qui est regrettable pour les contribuables. C'est une pratique nocive puisque des ressources augmentées inutilement créent une spirale infernale qui incite à la dépense. Deuxièmement, la capacité d'autofinancement nette est de 7 190 000 au CA 2023, alors qu'elle n'était que de 3 024 000 au CA 2022. Ce n'est pas le meilleur montant des dix dernières années, mais c'est mieux. Troisièmement, la capacité de désendettement est de 4,2 années au CA 2023, alors qu'elle était de 6,3 années au CA 2022. Là

aussi, c'est une amélioration. Ce n'est pas le meilleur ratio des dix dernières années, mais c'est mieux. Le coefficient de rigidité n'apparaît pas dans la délibération. C'est dommage car, selon mes calculs, il s'améliore depuis ces quatre dernières années, passant de 66,89 % en 2020 à 62,18 % en 2023. Enfin, les trois taux d'épargne, de gestion, épargne brute et épargne nette se redressent significativement, ce qui est une bonne chose. J'ai terminé.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Monsieur LAURENT. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?
Madame YOUSSEUF.

Madame YOUSSEUF : Chers collègues. Déjà, merci pour cette présentation, Christine. Merci aux services d'avoir fourni un document qui, je le répète encore là, est je trouve plus simple à lire et plus complet que ce qu'on pouvait avoir par le passé. Je préviens l'assemblée dès le début de mon intervention que je vais faire... C'est une délibération qui concerne le budget, forcément cela sera très politique. Ce n'est pas la peine de faire plein de « ah c'est politique, c'est politique » comme la dernière fois, cela le sera, c'est normal, nous sommes tous là pour cela. Nous sommes sur le Compte Administratif en plus de mi-mandat et l'avant-dernier que vous présenterez avant les élections.

Sur ce Compte Administratif, je ne sais pas bien quoi vous dire, à part que toutes les intuitions qui ont été les nôtres dès le début du mandat se concrétisent et se caractérisent dans ce document. Si je prends pour exemple les charges de personnel, on vous en avait parlées, vous expliquez qu'elles sont là en baisse de 1,54 %, en nous précisant qu'elles étaient principalement dues aux nombreuses vacances de poste d'agents, notamment de cadres, et que cela pouvait aller jusqu'à 90 agents dans la même période. Si nous prenons le cas de ces agents-là et de ces vacances de poste, c'est ce que je vous disais il y a peu, c'est que quand vous n'avez pas de politique qui puisse être attractive, nous avons du mal à attirer les agents. En y réfléchissant, en lisant ce document, je me suis dit : « dans quel service il devrait manquer des cadres et des agents de manière générale, où est-ce que sont les priorités de la Municipalité, est-ce qu'elle répond au moins à ces priorités-là ? ». La réalité c'est que moi je n'ai pas trouvé. Peut-être que vous pourrez nous dire quelles sont vos priorités du mandat parce que moi je ne les ai pas bien identifiées. J'ai demandé autour de moi et personne n'a pu nous en parler, nous faire une réponse claire. Sachant, en plus, qu'il y a une crise des fonctionnaires qui est un fait national, surtout dans la territoriale. Il est quasiment impossible d'attirer des agents si nous n'avons rien à leur apporter en termes de projets, de réalisations. Sauf là, à attirer – et c'est ce que vous faites depuis un certain temps – des cadres touristes venus prendre leur avancement de grade et qui s'en vont une fois qu'ils ont eu leur avancement de grade ou leur titularisation. Nous n'allons même pas leur reprocher, il faut en faire quelque chose quand on passe à Villepinte. Face à cette situation, ce qui est regrettable en plus, c'est que vous n'investissez même pas davantage dans la formation des agents pour pouvoir procéder à des promotions internes qui puissent être sur de la véritable qualification et qui puissent être sorties de toute idée de fait du prince. Peut-être juste pour la blague, nous pouvons aussi nous dire que tous les ans, en tout cas pour cette année-là, pour les 90 agents qu'il manquait et tous les ans dans les manquements de cadres, il y a toujours un ou deux membres du Cabinet. Ce qui montre bien que le problème est à la tête et à la direction de cette mairie. Le mal-être des agents, il se voit également avec le fort taux d'absentéisme dont vous nous avez parlé. Nous voyons bien comment il peut être difficile de faire un service public de qualité quand les agents semblent aller si mal.

Sur un autre sujet, si nous nous intéressons aux produits exceptionnels, votre chapitre 77 est comme toujours sauvé par les ventes de terrains. Sur ce sujet, là aussi ce que j'aimerais avoir comme explication, c'est de pouvoir comprendre la matrice, le raisonnement qui fait que vous en arrivez à vendre tous ces terrains. Sur les questions de construction, pour moi densifier ce n'est pas un problème en soi. Si vous densifiez, d'ailleurs même écologiquement cela peut être très profitable. Nous pouvons décider de densifier une zone pour en libérer une autre de l'imperméabilisation des sols. Mais là encore, je n'arrive pas à comprendre ce qui vous fait construire, ce qui vous fait vendre à tout prix. Je ne trouve pas le schéma directeur, politiquement ce qui vous amène à prendre cette décision. J'imagine qu'elle est financière, mais peut-être qu'elle n'est pas financière et en tout cas, j'espère qu'il y a une volonté derrière. J'espère que vous n'êtes pas juste en train de subir les ventes les unes après les autres pour boucler les budgets, qu'il y a une explication. Peut-être que, s'il y a une explication que nous n'avons pas vue et que j'aimerais comprendre, peut-être que la fin de l'histoire sera plus positive et profitable pour tous

les Villepintois. Parce que pour le moment, si nous regardons juste les chiffres qui nous sont présentés, ce n'est pas gagné. Parce que vous vendez, vous construisez, mais les DMTO sont en baisse d'année en année. Là aussi, c'est un fait national mais c'est accentué, aggravé par la baisse d'attractivité de la ville.

Autre sujet, chapitre 70, il est plus facile à interpréter. L'ambition, si on lit entre les lignes, c'est un service public au moindre coût. Je prends deux exemples. L'augmentation des prix de la cantine, vous gagnez presque 100 000 € en augmentant le prix de la cantine, mais j'y reviendrai. Sur les réductions, voire la suppression du ramassage scolaire, ce qui est gratuit est supprimé, ce qui est payant est augmenté et l'objectif c'est d'augmenter. Vous l'avez dit à un précédent Conseil Municipal, il fallait baisser l'attractivité du service public. C'étaient les mots qui ont été employés par cette Majorité, qui sont regrettables mais qui ont été employés. Et alors j'y vais, c'est un moment encore un peu plus politique. Vos logiques comptables, elles ont une réalité pour les habitants. Pour certains, parce que certains ici adorent le dire surtout en coulisses, qu'ils ne cautionnent pas ce qui est fait depuis dix ans. Mais en fait, vous participez collectivement parce que vous votez tous, délibération après délibération, l'ensemble de ce qui est fait. Et ce n'est pas une solidarité envers Martine VALLETON, mais je trouve cela un peu simple de remettre tout sur une seule personne quand tout le monde vote ici collectivement. Vous portez cette responsabilité et vous la portez dans un moment qui est un moment politique très grave. Dans un temps où certaines familles n'arrivent pas à nourrir leurs enfants, vous avez décidé collectivement d'augmenter le prix de la cantine. Certaines familles, on le sait, toutes les études le montrent, dans nos quartiers c'est le seul repas correct que certains enfants peuvent avoir. Vous avez décidé collectivement d'augmenter le prix de la cantine et vous portez cette responsabilité-là. Et vous aviez, au moment où vous jouiez votre élection, organisé des chaînes, des queues interminables de personnes pour des distributions alimentaires. Vous l'avez fait en 2020, vous l'avez fait en 2021. En 2021, après l'élection, le lendemain de l'élection, plus aucune distribution alimentaire. Cette réalité, est une réalité politique et sociale, cela s'appelle du clientélisme. Et vous pouvez porter plainte à ce Conseil Municipal là, si vous le voulez tant que vous ne le faites pas aux frais du contribuable, comme vous avez l'habitude de le faire. Allez-y, moi j'ai les moyens de mes ambitions donc quand je dis quelque chose, je l'assume parfaitement. Parce que si nous continuons sur ce budget, il y a des contraintes qui sont nationales et nous les connaissons, mais un budget de près de 80 millions d'euros, c'est un budget qui est loin d'être mauvais. On pourrait espérer mieux, mais il n'est pas mauvais. Si nous prenons ce que vous avez dit conseil après conseil, à savoir que nous ne comprenions pas le projet, mais qu'il était clair, nous voyons bien qu'il est de moins en moins clair même pour les élus de votre Majorité qui semblent vous quitter. Votre politique est également hasardeuse, nous pouvons le voir avec les emprunts que vous faites sur une année et que vous mobilisez sur une autre. Nous pouvons le voir également avec la faible réalisation du prévisionnel de chaque année, mais également sur l'ensemble du mandat, parce qu'il y a quand même très peu de réalisations. Et nous le voyons également quand vous êtes obligés et contraints d'augmenter les impôts. S'il s'agissait d'un premier mandat, je vous dirais que tout cela n'est pas très grave, qu'il faudrait vous inspirer de ce qui se passe dans les villes voisines. Mais la réalité, c'est que cela fait dix ans que tout cela dure et que c'est votre politique d'être attentiste et de ne pas vouloir grand-chose. Et j'ai du mal à comprendre, pour moi qui suis engagée politiquement, ce que vous pouvez en tirer d'être là, faire des réunions pour rien finalement. Parce que, lorsqu'on s'investit, on s'investit pour changer les choses et vous ne les changez pas.

Monsieur BEAUDEAU : Vous êtes au terme du temps imparti, Madame, nous attendons votre conclusion, merci.

Madame YOUSSEF : C'était ma conclusion. Si vous ne m'aviez pas coupé la parole, cela aurait été plus sympathique.

Monsieur BEAUDEAU : Parfait, parfait.

Madame YOUSSEF : J'aimerais bien, par contre, que vous arrétiez de nous couper quand nous sommes en train de parler parce que ce n'est pas très agréable.

Monsieur BEAUDEAU : Je vous ai coupée au bout de dix minutes, Madame, légalement c'est dix minutes.

Madame YOUSSEUF : Vous m'avez coupée à 9 minutes 57, vous voyez, il y a une différence.

Monsieur BEAUDEAU : On se croirait dans une course cycliste, Madame, pardonnez-moi !

Madame YOUSSEUF : Exactement, et vous m'avez coupée au moment où je concluais, donc cela n'avait aucun intérêt parce que j'avais fini avant que vous preniez la parole.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Madame YOUSSEUF.
Madame PHILIPPON-VERMOND.

Madame PHILIPPON-VERMOND : Je tiendrai largement en-dessous de mes dix minutes. Moi je n'ai qu'une remarque. Lorsque je prends l'enveloppe 64 112 qui traite la nouvelle bonification indiciaire, c'est la seule prime qui compte pour notre retraite, nous, fonctionnaires. Je remarque qu'elle descend de 264 933,66 €. Je ne reviendrai pas sur ce qu'ont dit mes deux collègues, mais je remarque qu'il y a de moins en moins de fonctionnaires à la Ville de Villepinte, de plus en plus de contractuels, même des contractuels de catégorie C. Donc je m'interroge sur la qualité du service public. Mais moi, ce qui m'interpelle le plus, c'est que cette somme de presque 65 000 €, pourquoi elle n'a pas été employée à octroyer la prime de précarité aux agents de la Collectivité les plus mal payés ? On sait que les agents de restauration, les agents qui font les points écoles, et il y en a pléthore, ce sont des salaires très bas. Peut-être que ces gens-là, si nous avions fait des scénarii, comme certaines d'autres communes de droite l'ont fait, ils auraient peut-être pu avoir cette prime de précarité. C'est là où est mon plus fort regret. Merci.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Madame PHILIPPON-VERMOND. D'autres observations ?
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Merci, Monsieur BEAUDEAU. Pour conclure et dire notre sentiment, en 2023, les intérêts de la dette sont importants. L'épargne brute, bien qu'en augmentation, n'est pas rassurante eu égard au contexte des besoins. Et l'épargne nette reste faible, même si elle est passée à 5 447 486 €. Le taux d'endettement sur l'encours de la dette reste élevé, plus de 34 millions d'euros et il représente 44,83 %. Des inquiétudes au regard de l'évolution de notre ville et de ce que nous savons pour faire face aux besoins nouveaux, laissant peu de marges de manœuvre et nous conduisant vers un endettement probablement de longue durée, même si vous signalez un ratio de désendettement par rapport à l'épargne brute de 4,23 années, c'est bien le ratio de désendettement par rapport à l'épargne brute. C'est ce que je voulais préciser tout à l'heure, merci.

Monsieur BEAUDEAU : C'est nous qui vous remercions, Madame ROLAND. Pas d'autres observations ? Je ne peux pas faire voter cette délibération, il faut nommer un nouveau Président.

Madame PERRON : Je vais quand même reprendre la parole juste un instant. Il y a eu beaucoup de déclaratif dans les interventions qui ont été faites et quelques questions. Je rappellerai juste, pour ce qui est du pourcentage de réalisations, que traditionnellement sur les budgets prévisionnels, quand même, les communes, et pas qu'elles d'ailleurs, sont relativement prudentes sur les recettes estimées puisqu'elles ne sont jamais certaines et que l'on ne surestime pas le fonctionnement, contrairement à ce qui a été dit. Mais nous anticipons tout ce qui est augmentations réglementaires et nous surveillons de très près des indices financiers, comme l'inflation, qui impactent quand même fortement nos dépenses.

Je vais aborder deux ou trois points sur les notes que j'ai prises, mais cela va être rapide. En ce qui concerne la masse salariale, j'ai entendu beaucoup de bêtises. Je vais faire clair, nous pilotons quand même notre masse salariale, nous sommes attentifs à son bien-être. Nous avons mis en place, Madame VALLETON et notre Majorité, dès que des primes ont été mises en place, je pense notamment aux 1 200 € de RIFSEEP. Nous sommes quasiment toujours les premiers à la mettre en place. Alors que je rappelle que des Villes voisines ne l'ont mise en place que l'année dernière, ou il y a deux ans, quand il a été question de négocier les 1 607 heures. Je ne peux pas

laisser dire que nous maltraitons nos agents, c'est complètement faux. Il y a un turn-over qui est certain, mais il y a d'autres communes, il n'y a pas que nous, dans le privé, c'est pareil. Tout le

monde est attentif à éventuellement aller rechercher. Maintenant, nous sommes plus à rechercher un meilleur salaire que peut-être des conditions de travail. Mais à la Ville de Villepinte, nous sommes quand même attentifs. Les agents sont reçus régulièrement, tout à la fois par le Maire, les services des Ressources Humaines, la DG, etc. Je réfute quand même beaucoup de choses qui ont été dites sur différentes interventions. J'ai entendu des choses comme « justes droits du personnel ». Je suis désolée, nous respectons complètement les droits du personnel, nous avons des discussions saines avec le syndicat unique qui représente les employés de la Ville. Ce sont des discussions qui sont claires. Nous ne sommes pas toujours d'accord non plus avec le syndicat, ce qui est tout à fait normal. Mais il ne faut pas dire que nous maltraitons le personnel. Je tiens à ce que cela soit souligné très clairement, qu'il n'en est absolument pas question. Nous remplaçons le turn-over. Vous savez qu'il y a des professions en tension, nous ne sommes pas les seules Villes à avoir des difficultés à recruter dans certains secteurs. Je peux parler, par exemple, pour le mien notamment de la Petite Enfance où, deux fois de suite depuis le début du mandat, nous avons eu du mal à stabiliser le personnel parce qu'il y a vraiment une crise des vocations sur le domaine de la Petite Enfance. Maintenant nous sommes au complet, mais pendant un moment, nous avons eu quelques postes vacants. Sur le personnel, j'ai entendu dire des choses comme « cadres touristes », il y a un tas d'expressions farfelues qui ont été employées et que je réfute et que notre Majorité réfute.

En ce qui concerne les cessions. Elles font parties de la vie quotidienne des communes. Il y a des achats, il y a des cessions. Il y a même des communes qui ont beaucoup de foncier qui s'en servent comme instrument de pilotage de leur budget, où c'est une grosse variable. A Villepinte, ce n'est pas du tout le cas. Nous achetons et nous cédon des terrains en fonction de nos projets. Je pense à la ferme Godier que nous avons achetée l'année dernière, pour préserver notre patrimoine et où maintenant nous sommes en cours de réflexion sur le devenir de ce bâtiment. Et si vous regardez les cessions 2023, on n'en a fait que deux. Je rappelle que nous avons cédé le terrain de l'ancienne SOGERES, la cuisine centrale, qui se trouve dans un secteur où de toute façon, nous ne pouvions pas faire grand-chose. C'est un hôtel qui a remporté ce terrain, mais il se situe dans un contexte où il y a d'autres hôtels, cela a toute sa logique. Et le terrain de l'ancien CCMV, qui est un terrain tout triangulaire situé pour partie sur le boulevard Ballanger. Il était difficile de prévoir un équipement à cet endroit-là. Nous avons fait deux cessions, point. Donc pointer du doigt les cessions de la ville en 2023, je ne vois pas vraiment l'intérêt et je ne vois pas vraiment en quoi c'est gênant. Contrairement à ce que j'ai entendu dire, c'est loin d'être une variable de notre budget parce que nous avons cédé pour 1,7 million d'euros, à peu près, de terrains. Nous sommes quand même très loin du budget total de la ville. Et dire que nous bouclons notre budget avec les cessions, c'est un de vos mantras récurrents que l'on entend tous les ans dans les interventions. C'est pareil, tous les ans je dis que cela n'a pas de sens.

En ce qui concerne les emprunts, les villes empruntent, ce ne sont pas les seules. Nous avons des investissements à financer et nous empruntons au juste besoin de nos investissements. Sachant que, cela a été dit aussi dans les interventions de l'Opposition, nous avons prévu de ne pas emprunter en 2024 et très certainement nous prévoyons de ne pas emprunter en 2025 parce que nous aurons la capacité de financer nos investissements. Donc l'emprunt, oui normal, grosses réalisations sur ce mandat, depuis 2020 deux écoles. Je voudrais bien savoir comment vous financez deux écoles, qui représentent plus de 30 millions d'euros sans emprunts ? Il y a peut-être des solutions miracles, mais toujours est-il que l'on emprunte au juste besoin, ni de manière très importante puisque tous les ans, nous arrivons à maîtriser notre capacité d'emprunt. Je rappelle également que parfois, cela a été le cas en 2022, nous savions que nous allions avoir de grosses réalisations à financer et nous avons fait des emprunts aussi de manière à profiter des taux les plus intéressants possible. Je ne vois pas l'intérêt d'attendre – quand on sait que nous pouvons emprunter – que les taux augmentent. En 2022, nous avions fait des emprunts pour profiter des taux qui avaient déjà augmenté mais qui étaient encore à des niveaux raisonnables.

Sur les produits des services, nous avons fait un benchmark qui n'est pas terminé avec les villes voisines. Nous n'avons pas été faire des benchmarks avec des villes très lointaines, ni Paris. Nous avons vraiment regardé les villes, notamment du territoire Paris Terres d'Envol. Il y a un gros travail qui a été fait par le service des Finances où nous avons regardé par rapport, vous le reconnaîtrez, les mêmes populations sur Tremblay, Sevran notamment qu'à Villepinte. Et nous avons regardé ce qui se faisait comme tarifs de cantine, de sport, de piscine, tous les produits des services à la population. C'est en cours, ce n'est pas terminé. Sur certains services, nous étions

très en deçà et nous étions rarement au-dessus des villes voisines. Nous avons réfléchi à y aller progressivement, parce que nous n'allons pas du jour au lendemain rattraper le retard que nous avons sur ce point. Mais nous ne pouvons pas non plus absorber continuellement des hausses, dans tous les sens, sans développer nos recettes. Et il faut également que la population paye le juste prix et j'estime que c'est le juste prix. J'ai entendu évoquer les cantines. Le prix de revient, on l'a calculé, je crois que c'était en 2022. Le prix de revient d'un enfant qui mange à la cantine, d'un repas à la cantine, nous sommes quand même à 17,65 €. Une fois que nous avons mis bout à bout les fluides, le personnel, le prix du repas auprès du SYREC, etc., il y a des familles qui payent 0,67 €, 1 €, etc. Nous ne pouvons pas dire que nous pénalisons beaucoup les familles. C'est un coût et l'augmentation qui a été mentionnée, ce sont quelques centimes d'euros sur nos vingt et quelques coefficients familiaux. Nous n'avons pas augmenté la cantine du jour au lendemain de 1 ou 2 € par repas. Il faut aussi repositionner les choses et je ne peux pas laisser dire que nous augmentons les prix sans donner cette précision.

Voilà à peu près les informations que je voulais donner à l'assemblée présente et au public parce que les chiffres, nous pouvons leur faire dire beaucoup de choses si nous ne sommes pas précis. Je suis précise dans les chiffres que je donne. Et je suis en train de prendre connaissance, parce qu'il vient juste de sortir, d'un document qui est produit tous les ans par les finances publiques qui s'appelle « l'analyse financière rétrospective ». Là, pour celui qui vient de sortir, il couvre les années 2019 à 2023. Je suis en train d'en prendre connaissance et très clairement, ce document conclut que Villepinte a une capacité financière et une situation financière saines. Certes avec des choses à améliorer, mais comme partout, je ne dis pas que nous sommes parfaits. Mais ce document conclut bien que nous avons une santé financière saine et qu'il n'y a pas d'inquiétudes à avoir. Merci.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Madame PERRON, pour tous ces éclaircissements. Je voudrais faire appel à Shérérazade KASMI, parce que je crois que l'augmentation des prix est vraiment très minime et très légère, elle est de l'ordre de 3,1 par repas. C'est de l'ordre de quelques centimes, 2 à 3 centimes pour les repas payés les plus bas. Madame KASMI, si vous voulez, vous pouvez intervenir et venir à notre appui. Merci, Madame.

Madame KASMI : Alors déjà, prévenez-moi quand vous me demandez un soutien, ce serait sympa, que je prépare ce que je dois dire. Sachant ce qui se passe et la conjoncture actuelle et étant moi-même très impactée et concernée par ce qui se passe dans la vie, j'aurais été contre une augmentation importante sur la cantine. Effectivement, nous augmentons un tout petit peu et le premier tarif, je ne crois même pas qu'il va atteindre 1 €. Le tarif le plus bas est à 0,67 €. Le premier tarif va passer en-dessous d'un euro. Nous sommes très vigilants pour aider la population. Nous les recevons, nous ne les mettons pas en difficulté. Nous sommes quand même un service à l'écoute et attentif aux difficultés que rencontrent les Villepintois. Merci Robert. La prochaine fois je la demanderai.

Monsieur BEAUDEAU : Oui, la prochaine fois vous serez prévenue en temps et en heure, peut-être 48 h avant !
Madame Mélissa YOUSOUF.

Madame YOUSOUF : Merci. Je laisserai ma collègue répondre sur la cantine. Sur les réponses apportées par Madame PERRON, vous nous avez parlé d'achats et de cessions. Vous nous avez expliqué que dans d'autres villes, c'est comme cela que cela se passait. Je reprends certains éléments que vous nous avez cités. Concernant la SOGERES, vous nous avez dit que nous ne pouvions rien en faire, c'était à côté d'autres immeubles. Je suis désolée, c'est là où se trouve la quasi-totalité des équipements sportifs de la ville, nous aurions pu en rajouter un autre. Vous avez décidé de vendre pour construire un hôtel et en plus nous avons perdu 400 000 € sur la vente. Du coup, vous avez bradé le bâtiment et c'était à perte pour la ville.

Sur le Vert Galant, vous autorisez des constructions. A chaque fois, vous nous parlez de cessions et d'achats. J'aimerais bien que vous nous expliquiez ce que vous avez acheté. Si je prends l'exemple du Vert Galant, avec toutes les constructions qui existaient, vous auriez pu faire l'effort d'acheter un terrain quelque part pour construire le square que vous promettez aux familles depuis au moins 8-10 ans. Vous nous parlez de Tremblay en disant que vous alignez les prix des services publics sur ceux de Tremblay, sur les villes voisines, Sevrans, Tremblay. Vous

nous avez parlé de Sevrans, Tremblay, vous nous avez expliqué que vous travaillez sur le prix des cantines. Je reprends simplement ce que vous nous avez dit. Nous aimerions bien que vous vous inspiriez d'autre chose, que vous vous inspiriez par exemple du super beau square qui a été construit à Tremblay, que vous vous inspiriez de la qualité du service public qui est fait dans ces deux villes. Et pardon, mais vous nous avez expliqué que le niveau de vie est à peu près similaire avec Tremblay. Non, pas du tout, le niveau de vie des habitants Villepintois est largement en-dessous de celui de Tremblay. Tremblay bénéficie de niveaux, même si nous prenons tous les revenus supérieurs, à Tremblay ils sont bien supérieurs à Villepinte.

Monsieur BEAUDEAU : Vous parlez du revenu moyen par habitant, Madame, sans doute.

Madame YOUSSEF : Exactement. Pour exemple, c'était un exemple que nous avions avant que l'ISF soit supprimé. C'était que Villepinte était la seule ville où il n'y avait personne qui payait l'ISF alors qu'il y en avait plusieurs à Tremblay. Vous voyez bien que les revenus ne sont pas du tout les mêmes. Si nous parlons d'une ville beaucoup plus populaire, Saint-Denis pour ne pas la citer, ils ont fait la cantine gratuite. En fait, il faut que vous acceptiez ce que vous faites, ce sont des choix politiques et c'est juste cela. Et après, vous pouvez assumer ces choix politiques. Il y a des gens qui font des choix qui ne sont pas les miens et qui les assument pleinement et qui savent à peu près les expliquer. Là, vous semblez tout vouloir, le beurre et l'argent du beurre. Avoir une politique ultra-libérale et dire « en fait, on fait beaucoup de social ». Ce n'est pas vrai, vous faites une politique libérale et donc il faut l'assumer.

Monsieur BEAUDEAU : D'autres observations ?
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Une demande de précision parce que Christine a peut-être sauté, c'était l'intitulé concernant « plusieurs remboursements ». Je trouvais que c'était vague. Pour 114 0030,24 €. Comme le signalait ma collègue, dans mon intervention sur le budget, j'ai signalé que la cuisine centrale avait été vendue largement sous le prix des domaines. Cela faisait des années que cela traînait et que sur mes interventions, la délibération était retirée parce que largement en-dessous de ce que j'avais négocié, il y a plus de dix ans. Il faut à un moment donné faire payer le juste prix à ceux qui achètent ces parcelles pour que cela puisse revenir dans la manne commune du budget communal, c'est important. Il en était de même pour la parcelle sur Fontaine Mallet et bien d'autres dans ce cadre-là. Ces ventes sous le prix des domaines font perdre des financements pour la ville et c'est dommage. C'est dans ce cadre-là que je le regrettais.

Madame PERRON : Je fais juste une réponse et après je vous proposerais de passer au vote. En ce qui concerne les 114 030 € de plusieurs remboursements, c'est en page dix du rapport. Vous avez le détail en-dessous. Plus d'un tiers de ce montant, ce sont des pénalités que j'applique à « la Maison Bleue » dans le cadre de la délégation Petite Enfance, pour leur non-respect de contrat de la DSP. Comme souvent, tout est interprété de travers, je tiens à le préciser. C'est le non-respect du contrat de la DSP, dans le cadre des documents administratifs à fournir, et absolument pas en termes de qualité d'accueil auprès des enfants et de qualification de l'équipe encadrante, où tout se passe très bien à la crèche « la Maison Bleue » au Vert Galant. C'est simplement qu'ils ont des documents à fournir de manière mensuelle, trimestrielle, etc., et qu'ils ne le font pas. Et comme dans notre contrat de DSP, nous avons la possibilité de leur appliquer des pénalités, je ne me gêne pas de le faire. Après, nous avons des annulations de mandats sur des années antérieures pour 32 000 €. Nous avons un remboursement dans le cadre du Service Minimum d'Accueil que nous mettons maintenant en place en cas de grève, de 30 000 €. Le gros de cette somme de 114 000 €, ce sont essentiellement ces trois postes-là. Les pénalités appliquées à « la Maison Bleue », le remboursement du Service Minimum d'Accueil.

Et les cessions, je ne vais pas re-répondre parce que vous savez très bien que nous n'avons pas le droit de vendre très loin de l'avis des domaines et à chaque fois que c'est vendu en-dessous, il y a une bonne raison. Les raisons sont diverses, mais c'est essentiellement quand il est rendu compte qu'il y a des difficultés techniques dans le sous-sol et qu'il y aura besoin de construire sur radier, sur pieux, de faire des forages profonds ou je ne sais quoi. Je ne vais pas non plus laisser dire que l'on brade, comme c'est systématiquement le cas. Que l'on brade nos terrains, qu'on les vend à vil prix, etc., non, il faut arrêter. Nous avons des personnes dans l'administration qui négocient, des élus de secteur qui négocient et nous faisons les choses au juste prix. Merci.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Madame PERRON.
Madame BEN HADJ KHALIFA.

Madame BEN HADJ KHALIFA : Merci. Je reviens sur les 3,1 % d'augmentation de cantine. Vous dites que c'est une augmentation très minime. Mais quand nous voyons que la lettre Y passe de 6,34 € à 6,54 €, avec les nombres d'enfants. Par exemple, une famille qui a 3-4 enfants scolarisés qui dépend du nombre Y, vous voyez le chiffre à la fin de la facture. Ensuite, les pénalités qui augmentent aussi en fonction de l'augmentation des 3,1 %. Est-ce que vous avez pensé une minute aux familles qui sont en situation irrégulière dans cette ville, qui payent plein pot ou celles qui sont à l'hôtel social à Villepinte ? Vous n'y avez pas pensé ?

Monsieur BEAUDEAU : Madame VAUBAN.

Madame VAUBAN : Alors là, je ne peux pas entendre de telles inepties, c'est incroyable que vous ayez une méconnaissance du territoire et de ce qui se passe sur la commune ! Je suis désolée, Madame, mais les personnes en situation irrégulière sont pratiquement toutes prises en charge par le CCAS.

Madame BEN HADJ KHALIFA : Pas toutes, Madame.

Madame VAUBAN : J'ai dit « pratiquement » parce que je n'ai peut-être pas l'exhaustivité. Ces personnes ont déjà des aides financières, fournies par le CCAS dès qu'elles en font la demande, parce que souvent elles ont zéro ressource. Zéro dépense certes dans l'habitation, mais zéro ressource, entre autres, pour se nourrir et s'habiller. Et en plus, il existe des aides exceptionnelles et entre autres des aides à la cantine. Nous en avons régulièrement pour les personnes de l'hôtel social, mais aussi pour d'autres familles sur Villepinte. Je ne peux pas vous permettre de dire de telles bêtises. Merci.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Madame VAUBAN.
Madame ADLANI.

Madame ADLANI : Juste pour compléter ce que disait ma collègue, Madame KASMI. Elle vient d'expliquer que tout cela était fait avec son accord, son approbation, que cela a été longuement réfléchi et qu'évidemment, il n'est pas question d'impacter les familles les plus précaires que nous avons. Nous sommes très attentifs à leur situation et de faire en sorte que les familles les plus vulnérables et les enfants qui, comme vous le savez très bien puisque vous avez des fonctions auprès des parents d'élèves de la ville, que les enfants parfois n'ont qu'un repas par jour. Le repas du midi est un repas très important et nous sommes très attentifs à répondre à ces familles. Merci.

Monsieur BEAUDEAU : D'ailleurs, Madame BEN HADJ KHALIFA, en Bureau Municipal cette question est régulièrement abordée pour ne pas laisser les gens sans ressources sur le bord du chemin. Et croyez-moi, on s'y emploie ! Je ne peux pas faire voter cette résolution moi-même. Je vous propose de nommer momentanément comme Présidente, Madame Christine PERRON. Est-ce que tout le monde est d'accord pour cette nomination ? Parfait, donc je passe derrière et Christine, c'est à toi.

Madame YOUSSEF : Pour moi la règle c'est que l'ordonnateur sorte au moment du vote, pas le Président de séance. Du coup, comme Monsieur BEAUDEAU n'est pas ordonnateur parce que c'est le Maire, normalement il aurait pu rester.

Madame PERRON : Ce n'est pas grave. Je propose à l'Assemblée Délibérante d'approuver le Compte Administratif 2023 du Budget de la Commune, qui est en conformité avec le Compte de Gestion présenté par le Comptable public au titre du même exercice. Les résultats de clôture après report se montent comme suit : en investissement, -3 057 457,41 € et en fonctionnement, 11 501 249,83 €, pour un total de 8 443 792,42 €.

PAR 1 ABSTENTION :
PAR 24 VOIX POUR
PAR 11 VOIX CONTRE :

Mme BENHSAINE

*Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ,
Mme YOUSSEF, Mme RIGAL, M. KERAUDREN,
Mme BEN HADJ KHALIFA, Mme ROLAND,
Mme CADARÉ, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-
VERMOND*

Monsieur BEAUDEAU : Merci à Madame la Présidente intérimaire et surtout pour nous avoir présenté des comptes sincères et équilibrés. Je vous précise que nous avons une comptabilité des comptes à Villepinte très maîtrisée et c'est au fruit de grands efforts de tous les élus, de chaque délégation. Il a fallu se creuser la tête et faire des économies. Nos comptes sont aujourd'hui très équilibrés. Je voulais apporter cette précision. Merci les services et merci l'administration qui est, bien sûr, avec nous dans cette partie.

Madame PHILIPPON-VERMOND : Je me permets de prendre la parole deux minutes pour approuver pleinement ce que dit notre premier Adjoint. Parce que, au niveau de la Politique de la Ville, l'association qui se proposait d'organiser le vide-grenier n'a eu aucune subvention. Je confirme les faits que tous les secteurs de la ville sont en baisse au niveau budgétaire.

Monsieur BEAUDEAU : Madame PHILIPPON-VERMOND, nous arrêtons là et nous prenons note de votre observation. Merci, Madame.

3 - Affectation des résultats 2023 du Budget de la Commune.
N° 2024-075

Monsieur BEAUDEAU : Madame PERRON.

Madame PERRON : Merci, Monsieur BEAUDEAU.

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2023, issus du Compte Administratif. Le Compte Administratif 2023 du Budget de la Commune fait apparaître :

- un résultat de clôture d'investissement de : - 6 558 101,99 €
- un solde de restes à réaliser d'investissement de : 3 500 644,58 €
- soit un déficit d'investissement global de : - 3 057 457,41 €
- en fonctionnement, un résultat de clôture de : + 11 501 249,83 €
- un résultat de clôture de l'exercice excédentaire de : + 8 443 792,42 €.

Il est nécessaire d'affecter les résultats sur l'exercice 2024, comme suit :

- 1°) 3 057 457,41 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour couvrir la totalité du besoin de financement.
- 2°) Un montant de 8 443 792,42 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté recettes).
- 3°) Et enfin un montant de 6 558 101,99 € au compte 001 (solde d'exécution d'investissement reporté dépenses).

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante d'affecter définitivement les résultats de l'exercice 2023 du Budget de la Commune.

Monsieur BEAUDEAU : Est-ce qu'il y a des observations ?
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Ce n'est pas du tout sur la délibération, c'est juste pour demander d'excuser Madame CADARÉ qui se lève de temps en temps pour des problèmes physiques. Mais elle reste bien présente et elle ne s'en va pas.

Monsieur BEAUDEAU : Bien sûr que nous veillons à l'état de santé de Madame CADARÉ avec beaucoup de plaisir, merci Madame. Est-ce qu'il y a des observations sur cette délibération ?
Pas d'observation. Nous allons passer au vote.

PAR 1 ABSTENTION :
PAR 27 VOIX POUR

Mme BENSHAINÉ

PAR 10 VOIX CONTRE :

*M. LLEDO, M. FERNANDEZ, Mme YOUSSEUF,
Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ
KHALIFA, Mme ROLAND, Mme CADARÉ,
M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND*

4 - Approbation de la Décision Modificative (DM) n° 2024-1 du Budget de la Commune.
N° 2024-076

Madame PERRON : Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation sont inscrits par anticipation au Budget Primitif (BP) 2024 de la Collectivité. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation sur le BP 2024. Le Compte Administratif a fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation. Il y a donc lieu de procéder à des modifications de crédits, tant en recettes qu'en dépenses, sur le budget 2024.

Afin que les ajustements des crédits s'équilibrent par section, comme suit :

- en section de fonctionnement : + 52 918,00 €,
- en section d'investissement : + 976 626,11 €,

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Christine. Est-ce qu'il y a des observations ? Nous allons passer au vote.

PAR 3 ABSTENTIONS :

M. LLEDO, M. FERNANDEZ, Mme BENHSAINE

PAR 27 VOIX POUR

PAR 8 VOIX CONTRE :

*Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL, M. KERAUDREN,
Mme BEN HADJ KHALIFA, Mme ROLAND,
Mme CADARÉ, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-
VERMOND*

5 - Rapport sur l'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Île-de-France (FSRIF) en 2023.

N° 2024-077

Madame PERRON : Le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Île-de-France (FSRIF), créé par la Loi n° 91-429 du 13 mai 1991, a comme objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Île-de-France supportant des charges particulières, au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes. Selon l'article L.2531-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire d'une commune ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution du FSRIF, doit présenter un rapport au Conseil Municipal faisant état des actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de sa commune et les conditions de leur financement. La commune de Villepinte ayant bénéficié, au titre de l'exercice 2023, d'une dotation de 2 571 841 €, il convient de présenter la manière avec laquelle ces crédits ont été utilisés. Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante de donner acte à Madame le Maire de la présentation du rapport sur l'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Île-de-France (FSRIF) en 2023.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Christine. Des observations ?
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Merci, Monsieur BEAUDEAU. C'est bien sur ce point-là, Christine, que tu avais précisé qu'il y avait 700 000 € en plus, ce qui monte à un montant de plus de 2 500 000 €, ce qui est bien, d'obtenir une telle subvention. Pour autant, nous contestons la ventilation qui nous semble à la fois contestable et pas toujours juste. Par exemple, vous notez : « l'écrivain public ». Or, sur un précédent conseil, j'avais fait la remarque, vous aviez supprimé « l'écrivain public ». Je ne pense pas que vous alliez en recruter un, à moins que nous ne sachions pas.

Madame PERRON : Il a été supprimé courant 2023, pas avant. Nous en avons quand même eu un sur le début. Je vérifierai.

Madame ROLAND : Parce que l'autre fois, il n'était déjà plus actif et il n'y en a plus. Donc, cela me surprenait de voir « l'écrivain public » noté, alors qu'il n'est plus là.

Madame PERRON : Je vais quand même vérifier, mais c'était une décision prise en début d'année où l'écrivain était encore en place. C'était une fin de prestation en milieu d'année.

Madame ROLAND : Vous notez également le square Montceleux. Là, c'est peut-être aussi antérieur. Par rapport à l'entretien, c'est une somme importante, c'est un peu plus de 249 000 €. Concernant le square, j'habite à côté, il n'est pas très entretenu, l'herbe est haute, les alentours ne sont pas propres. C'est dommage parce que c'est un joli petit point vert, mais qui fait peut-être comporter quelques risques aux enfants qui s'y aventureraient, même s'ils sont avec leurs parents.

Nous signalons également qu'il aurait été intéressant, dans certains cadres, de privilégier peut-être un plus grand nombre, parce qu'il y a souvent une minorité privilégiée au détriment de la masse. Par exemple, pour les choix de voyages lointains avec un nombre restreint, nous pourrions peut-être favoriser des voyages plus éducatifs, plus en proximité. Au lieu qu'il y ait cinq enfants, qu'il y en ait plus.

Il y avait une convention avec un interprète. Nous trouverions intéressant, par exemple, dans le cadre de l'accueil de certains publics, qu'il y ait peut-être une convention avec un interprète, parce que nous avons des personnes en grande difficulté pour s'exprimer quand les enfants ne sont pas là, et qui traduisent souvent. Ou payer une formation également – parce que nous le rencontrons régulièrement au langage des signes pour les points accueil. Ce serait intéressant de l'introduire dans ce cadre-là parce que, finalement, cela touche l'ensemble des publics, puisque c'est le but de cette subvention avec des critères bien précis. C'étaient les grandes lignes que nous souhaitions soulever, même si nous trouvons intéressant, mais la répartition nous semble déséquilibrée.

Il y avait le city-stade Fontaine Mallet qui devait être refait, alors qu'ultérieurement il devait être très rapidement détruit. Le montant que vous signalez, est-ce que cela a été la rénovation de celui existant qui doit être détruit ou est-ce que c'est la construction prévue ailleurs d'un city-stade que nous n'avons pas vu ?

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Madame ROLAND. Christine, c'est à vous.

Madame PERRON : Je répondrai juste ultérieurement à la question du city-stade et de l'écrivain public. Il faut que je vérifie.

Monsieur BEAUDEAU : Réponse ultérieure, merci, Christine.
Madame YOUSSEUF.

Madame YOUSSEUF : Merci pour la prise de parole. Sur cette délibération-là comme pour les années précédentes, j'ai du mal à me positionner et avoir un avis sur des ventilations qui sont si globales. Nous avons, par exemple, près de 500 000 € : « animation service Jeunesse », et nous avons : « Point Animation Quartier », « Centres de Loisirs Ouverts », « Centre de Loisirs pour Adolescents », « animation de séjour ». Cela ne veut pas dire grand-chose. Dans les 500 000 €, combien pour les séjours, combien pour les centres de loisirs ouverts ? Et puis à l'intérieur de ces centres de loisirs, quelles actions est-ce que cela finance ? Par exemple pour les CLO, nous n'avons pas cela, nous avons juste un tableau avec des grandes masses qui sont difficiles à comprendre. Je ferais preuve de mauvaise foi si je critiquais du coup, parce que je ne sais même pas à quoi cela fait référence.

Je vous le demande, alors j'ai vu que cela a été fait et je le dirai pour une prochaine délibération, si nous pouvions avoir plus de précisions, cela nous permettrait d'avoir un avis qui soit plus important. Là, en l'état, nous ne pouvons que nous abstenir, parce que nous ne comprenons pas ce qui est fait.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Madame YOUSSEUF. Christine, vous souhaitez apporter une réponse ?

Madame PERRON : Pas très détaillée, nous avons détaillé plus que les années précédentes quand même, mais nous allons encore nous améliorer, sur où étaient fléchés ces investissements du FSRIF. Cela nous aide à financer partiellement des actions courtes et des actions nouvelles. Cette année, ce qu'il y avait de nouveau par rapport aux années précédentes, c'étaient les services. Avant, nous ne fléchions pas de FSRIF sur certaines missions du service Technique, notamment au niveau de l'embellissement des quartiers et tout ce qui est mobilier urbain, et fleurissement. Merci.

Monsieur BEAUDEAU : Je vous invite sincèrement à regarder les quatre ou cinq pages qui suivent où figure quand même un détail très précis des sommes dépensées dans le cadre de cette somme d'argent, Madame YOUSSEUF. Regardez bien, il y a quatre ou cinq pages. Je vous invite à regarder cela attentivement.
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Juste pour dire que nous avons bien vu les listes, mais qu'elles ne sont pas chiffrées, c'est un peu un catalogue. Par exemple, pour les séjours, nous ne savons pas combien d'enfants cela touche, mais souvent quand c'est à l'étranger, c'est quatre ou cinq enfants, de mémoire, cela serait bien de le préciser. Puisque le tableau n'est pas précisé, nous pouvons faire dire tout et n'importe quoi. Ce sont des ventilations, comme je le disais au début, assez aléatoires. Nous ne sommes pas contre, nous trouvons intéressant qu'il y ait cette subvention, mais cela mériterait plus de précisions et d'être étudié, et que nous soyons sensibilisés. Quand vous mettez les quartiers prioritaires, « embellissement », cela veut dire quoi « embellissement » ? Nous mettons trois fleurs ? Nous adaptons l'espace pour divers publics ? Cela veut dire plein de choses, il faut savoir ce qu'on met dedans.

J'ai entendu que Christine me répondait pour le city-stade, nous voterons contre par rapport à la ventilation, Monsieur BEAUDEAU. Ce n'est pas par rapport à cette subvention qui est fort intéressante, mais par rapport à la ventilation. Puisque cela doit toucher tous les publics et améliorer le quotidien de nos administrés, comme je le disais, avec peut-être des traducteurs. Après, le langage des signes serait très intéressant pour toucher l'ensemble des publics. Merci.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Madame ROLAND. Nous en tiendrons compte bien évidemment, parce que c'est important. Christine a marqué et elle vous fera part de tout cela. Pas d'autres observations ? Nous allons passer au vote.

PAR 6 ABSTENTIONS : *M. LLEDO, M. FERNANDEZ, Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA*

PAR 28 VOIX POUR

PAR 4 VOIX CONTRE : *Mme ROLAND, Mme CADARÉ, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND*

6 - Sortie de l'actif des biens de faible valeur amortis en 2024 sur le Budget de la Commune.
N° 2024-078

Madame PERRON : Effectivement, c'est une délibération annuelle.

Conformément à l'instruction M57, Madame le Maire, en qualité d'ordonnateur, a en charge la gestion des immobilisations sous la forme d'un inventaire physique des biens immobilisés. Afin de mettre en concordance cet état de l'actif avec l'inventaire du Comptable Assignataire, il s'avère nécessaire de procéder à la sortie des biens de faible valeur. À ce titre, il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver la sortie de l'actif des biens de faible valeur amortis en 2024, pour un montant de 218 640,65 €.

Je précise, comme à chaque fois, que les montants de faible valeur sont des biens de moins de 400 €.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Christine. Est-ce qu'il y a des observations ?

PAR 2 ABSTENTIONS :
PAR 36 VOIX POUR

M. LLEDO, M. FERNANDEZ

7 - Reprise de provision pour risque liée à un contentieux.
N° 2024-079

Madame PERRON : Par délibération n° 2016-150 du 19 novembre 2016, le Conseil Municipal de la commune de Villepinte a constitué une provision liée à la requête suspensive, suite à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 73 894,00 € émis dans le cadre de l'affaire relative aux contentieux impliquant les assistantes de l'ancien Maire de la Commune (mandat 2008-2014). Cette provision a été diminuée de 20 976,00 € une première fois suite au jugement du Tribunal Administratif de Montreuil du 7 décembre 2017, puis une deuxième fois de 26 459,00 € suite à l'arrêt du 25 juillet 2019 de la Cour Administrative d'Appel de Versailles. Le Conseil d'État, lors de sa séance du 26 novembre 2021, a rejeté le pourvoi de l'ancien Maire de la Commune et annulé l'arrêt du 25 juillet 2019. Par conséquent, le montant de la provision a été ramené au montant de 52 918,00 €. Le contentieux étant clôturé, il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver la reprise de provision pour risque d'un montant de 52 918,00 €.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Christine. Des observations ? Madame YOUSSEUF.

Madame YOUSSEUF : Je profite de cette délibération pour vous demander à combien vous en étiez sur les différents procès ? Je crois qu'il y en a encore un autre qui arrive. Mais cette manière de demander tout le temps la protection fonctionnelle... et vous le faites de manière presque abusive parce que vous portez plainte. C'est vous qui portez plainte et vous demandez la protection fonctionnelle sur des éléments, des fois, qui n'ont pas grand-chose à voir avec votre fonction. J'ai en tête la plainte de Monsieur MARAN notamment, pour des éléments qui sont très politiques. Tout cela repose et est payé par le contribuable. J'aimerais bien que nous ayons un petit état des montants dépensés dans ce mandat-là par la Municipalité sur la protection fonctionnelle. Je pense que ce sera un exercice qui serait intéressant. Vous voyez que, même quand moi, j'ai des plaintes à mon égard, je ne demande jamais la protection fonctionnelle. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il faut avoir les moyens de ses ambitions. Et quand on décide de faire de la politique, on sait que cela fait partie du jeu par moment.

J'exclurai peut-être cette histoire, parce qu'elle était beaucoup plus complexe que d'autres. Mais je trouve que cela serait intéressant dans un moment où vous dites que vous réduisez les budgets des associations, etc., que nous ayons un petit point de protection fonctionnelle. Je trouve que cela serait sympa.

Monsieur BEAUDEAU : Madame YOUSSEUF, pour répondre à votre question, même les élus de l'Opposition, dès l'instant qu'ils ont un mandat électoral de la République, peuvent bénéficier de la protection fonctionnelle. Je suis désolé, c'est le droit, c'est la loi. Dès lors qu'ils sont menacés, insultés, vilipendés et dès lors qu'il s'agit d'un délit, quel qu'il soit. Merci.

Madame YOUSSEUF : Monsieur BEAUDEAU, mais à situations exceptionnelles, mesures exceptionnelles. Vous ne pouvez pas dire que d'un côté vous baissez les subventions aux associations parce que le contexte nous y oblige, et de l'autre côté continuer à prendre l'argent des Villepintois pour financer des procès.

Monsieur BEAUDEAU : Madame PERRON.

Madame PERRON : Je voulais juste intervenir sur les subventions aux associations, parce que c'est pareil, vous mélangez deux sujets. La protection fonctionnelle, c'est un droit. Vous renoncez à ce droit, c'est un choix. Maintenant, nous ne faisons pas des procès à tort et à travers, c'est pareil, je réfute les personnes qui font des procès... c'est parce qu'il y avait des faits graves et les personnes lésées ont porté plainte. Maintenant, je ne peux pas vous laisser dire, en aparté comme cela, comme si de rien n'était, que nous baissions systématiquement les subventions aux associations. Parce que je vous rappelle que nous avons été une des communes – et toutes ne l'ont pas fait, loin de là – à avoir maintenu la totalité des enveloppes de subventions pendant les

années COVID, 2020 et 2021, à l'époque où beaucoup d'associations n'ont pas fonctionné et n'ont pas engagé de dépenses.

Résultat : nous nous sommes aperçus au bout de quelques années, 2020, 2021, 2022 c'est pareil, que nous avons versé les subventions, mais nous avons fait un travail en 2023 et nous nous sommes aperçus que nous avions des associations qui avaient pour certaines des dizaines, voire des centaines de milliers d'euros de côté. Je rappelle que le statut d'une association loi 1901, pour ma part, fait qu'elle ne doit pas constituer des trésors de guerre avec les financements de la commune. Ce n'est d'ailleurs, je pense, pas autorisé du tout.

Ce que nous avons simplement fait lors de la commission, qui s'est tenue, d'attribution des subventions aux associations, nous avons fait une commission avec tous les services concernés et tous les élus concernés par des subventions aux associations. Et les associations qui avaient un matelas qui leur permette de tenir sans la contribution de la commune, effectivement nous avons supprimé. Mais c'est très à la marge et très exceptionnel, les associations qui n'ont pas eu de subventions du tout. Certaines ont vu leurs subventions fortement diminuées, d'autres maintenues.

Ce n'est pas définitif. Je vous rappelle que les subventions aux associations, cela a fait l'objet d'une délibération annuelle. Cela a fait, au niveau de la Majorité, l'objet d'une commission d'attribution annuelle avec des éléments factuels. Je rappelle également, et je vous remercie de porter le message, que nous demandons aux associations de respecter un certain nombre de règles, notamment de fournir là pour le coup des comptes sincères et détaillés, ce qui n'est pas toujours le cas et de fournir tous les documents que nous leur demandons, dans le cadre du dépôt de leur demande de subvention. À partir de là, toutes les associations sont observées avec objectivité et nous attribuons la subvention en fonction des critères qui ont été retenus. Nous en avons discuté lors du dernier Conseil Municipal, si je me rappelle bien. Là, vous mélangez deux sujets. Les subventions aux associations, c'est un sujet. Effectivement cette année, elles ont vu leurs subventions diminuer. Et la protection fonctionnelle, c'est un autre sujet. Merci.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Christine. Monsieur LAURENT.

Monsieur LAURENT : Elle est utilisée dans le cadre où l'élu est atteint dans l'exercice de ses fonctions, pas pour quelque chose de personnel. C'est une autre jurisprudence.

Monsieur BEAUDEAU : Oui, nous sommes tous d'accord, merci. Plus d'observations ? Nous allons passer au vote.

PAR 8 ABSTENTIONS : *Mme YOUSSEF, Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA, Mme ROLAND, Mme CADARÉ, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND*

PAR 30 VOIX POUR

8 - Modification des tarifs de la taxe de séjour sur la Commune de Villepinte, applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

N° 2024-080

Madame PERRON : La Ville de Villepinte a instauré la taxe de séjour au réel (calculée à partir de la fréquentation touristique des établissements villepintois) sur son territoire, depuis le 1^{er} janvier 2011 par délibération n° 2010-147 du 30 juin 2010. Il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver les nouveaux tarifs de la taxe de séjour sur la Commune de Villepinte, à compter du 1^{er} janvier 2025, comme suit :

- 2,60 € par nuit et par personne pour les hébergements 4 étoiles et plus,
- 1,70 € par nuit et par personne pour les hébergements 3 étoiles,
- 1,00 € par nuit et par personne pour les hébergements 2 étoiles,
- 0,80 € par nuit et par personne pour les hébergements 1 étoile et les chambres d'hôtes,
- 0,60 € par nuit et par personne pour les terrains de camping, de caravanages 3 à 5 étoiles,
- 0,20 € par nuit et par personne pour les terrains de camping, de caravanages 1 et 2 étoiles,

- pour les hébergements en attente de classement ou non classés à l'exception des hébergements de plein air : le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la Collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes
- la taxe additionnelle départementale de 10 %, la taxe additionnelle régionale de 15 % et la taxe additionnelle de 200 % sont à ajouter à ces tarifs.

Monsieur BEAUDEAU : Merci Christine. Des observations ? Pas d'observation.

PAR 38 VOIX POUR

II - PETITE ENFANCE

- I - Modification du Règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).

N° 2024-081

Madame PERRON : Par délibération n° 2022-047 du 5 avril 2022, l'Assemblée délibérante a approuvé le règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) dans une version adaptée aux nouvelles obligations législatives et réglementaires introduites par les réformes intervenues en 2021 et applicables en septembre 2022. Celui-ci a, également, été modifié par délibération n° 2023-075 du 24 juin 2023. Des modifications doivent à nouveau être apportées à ce document, afin d'y intégrer de nouvelles mentions imposées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et par le décret relatif à la vaccination obligatoire et d'ajuster le fonctionnement des crèches pour mieux répondre aux impératifs de gestion imposés par les conditions d'attribution de la Prestation de Service Unique – subvention de fonctionnement de la CAF.

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver les modifications, indiquées en bleu, du Règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) qui prendront effet à compter du 26 août 2024.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Christine.
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Merci, Monsieur BEAUDEAU. Il y a un manque de parallélisme des formes et de conformité entre la délibération, en fonction des couleurs que vous avez utilisées et le règlement. Le texte écrit en noir dans la délibération 363 et écrit en bleu dans le règlement, page 388, article 3. Je crois qu'il s'agissait de l'alimentation. Vous n'avez pas toujours écrit les modifications, souvent vous les avez notées en bleu, si j'ai bonne mémoire.

Madame PERRON : Elles sont en bleu dans le document « Règlement de fonctionnement ».

Madame ROLAND : Et dans votre délibération, cela a été mis d'une autre couleur. Je voulais savoir ce qui était exactement modifié. Il y avait le point sur l'alimentation où c'était ambigu au niveau du choix de l'alimentation, « tout sauf le porc » ou quelque chose comme cela. Cela sous-entend que le reste continue aussi. C'était parce que cette précision pouvait être ambiguë, on pouvait comprendre l'inverse. C'était : « Seuls les repas sans porc seront tolérés », mais il faut signaler que les autres sont maintenus, sauf si ce n'est pas cela. Il y avait le problème du texte écrit en bleu à un endroit, en noir ailleurs...

Madame PHILIPPON-VERMOND : Je vais reprendre, le temps que Madame ROLAND ait sa quinte de toux qui se calme. Page 401, nous avions une interrogation quant à l'article 3 qui traite des radiations, alinéa 8. Nous voudrions un peu de précision, parce que ce n'était pas clair du tout. De radier un enfant d'une crèche parce que le parent a eu un comportement inapproprié, cela semble exagéré. Et puis peut-être que si le parent a un comportement inapproprié, il faut quand même le contextualiser. Est-ce qu'il y a eu un manque de renseignements de la part du personnel ? Est-ce que le bébé ou le petit bout avait une marque sur le corps qu'il n'avait pas le matin ? Cela nous semble un peu rapide, une mise en garde et une mise à l'épreuve plutôt qu'une radiation. La personne, le papa ou la maman, casse tout ce qu'il y a dans la crèche, c'est une

évidence que c'est une éviction. Mais là, cela passe par d'autres voies que simplement un règlement intérieur.

Madame ROLAND : Ce qui nous dérangeait, c'était que l'inconséquence des parents avait une répercussion sur l'enfant qui n'y est pour rien. Il faut peut-être voir justement les causes. Cela pourrait être un avertissement, une plainte s'il y a une violence par rapport au personnel ou au-delà. Il serait bien de préciser ce que vous entendez par « comportement perturbateur » et peut-être bien l'analyser.

Comment la ville intervient-elle également pour avoir une exigence supérieure pour la crèche en DSP ? Puisque si nous comparons, nous n'avons pas le même contrôle sur le recrutement de personnel, les effectifs, l'hygiène. Le règlement de la DSP de la Maison Bleue devait être aligné à celui de la ville. Il y a aussi des différences sur les journées pédagogiques : trois pour la ville, deux pour la DSP, ce n'est pas aligné. Nous devrions, peut-être, avoir une uniformisation et le même degré d'exigence pour la crèche de la ville et pour les autres en DSP. Il y a deux points dans l'année sans date, alors que la ville a un seul jour, soit le jeudi de l'ascension, de mémoire.

Nous pointions toutes ces différences où il nous semble nécessaire d'avoir un même degré d'exigence pour celles que nous avons en DSP que pour celles de la ville. Il n'y a pas de raison qu'il y ait une différence, nous sommes sur des parents de la ville avec des enfants qui vivent sur la ville, donc ils doivent avoir la même attention, nous semble-t-il.

Monsieur BEAUDEAU : Madame YOUSSEUF.

Madame YOUSSEUF : Déjà, merci pour la forme, parce que du coup, nous avons bien pu identifier très facilement quelles étaient les modifications qui avaient été apportées. Le principe de mettre les choses en bleu, c'est plutôt cool. Sur le fond de la délibération, je rejoins ce qu'ont dit mes collègues précédemment. Je trouve cela aussi particulier de punir un enfant pour les mauvaises actions des parents, aussi mauvaises soient-elles. Parce que justement, quelle est la logique derrière ? On dit qu'un enfant qui a des parents qui agissent mal est écarté de la sociabilisation et du coup on l'enferme avec ce parent qui est censé agir mal. Je veux dire que tout cela est quand même questionnant et je pense que cela n'est pas une bonne chose.

Sur les repas, l'alimentation, vous avez fait un ajout : « seuls les repas sans porc sont tolérés ». Dans le paragraphe qui dit : « les repas servis sont équilibrés, diversifiés, adaptés aux besoins et à l'âge des enfants », aucune exclusion alimentaire n'est possible, sauf pour des raisons médicales. Je vois bien quel est le climat ambiant, enfin je suppose que derrière, il y a la question du halal. Je pense qu'il faut pouvoir le nommer, au moins quand nous nous parlons entre nous. Pas que, mais je pense qu'il y a cela derrière.

J'ai une vraie question sur les parents qui veulent que leur enfant soit végétarien. Et en plus, les repas végétariens vont arriver. C'est dans le cours des choses, la maltraitance animale, etc. De plus en plus de parents sont végétariens et leurs enfants le sont également. Il y a une croyance qui consiste à dire que ne pas mettre de viande c'est mauvais, mais il y a des moyens d'avoir de la protéine. Et tel que c'est rédigé là, ce que moi je comprends, c'est que les plats végétariens ne sont pas tolérés. Vrai sujet pour moi qui limite la viande, même pour mon bébé.

Sur les autres éléments – et cela sera peut-être une intervention plus générale – nous sommes là sur des demandes de la CAF. Nous comprenons bien que c'est la CAF qui veut que nous soyons plus vigilants et qui demande des ajouts, si j'ai bien compris. J'aimerais bien qu'il puisse y avoir un vœu qui soit fait dans cette instance sur les modalités de réponse de la CAF. Parce qu'ils peuvent demander plein de choses, mais quand nous avons à attendre six mois pour avoir des réponses – moi j'ai fait en plus, à titre personnel, les frais de la CAF – un an pour avoir une réponse, ce sont des choses qui ne sont pas acceptables. Et des parents ne peuvent pas faire garder leur enfant parce qu'ils n'ont pas les documents nécessaires, qu'ils n'ont jamais reçus de la CAF. Même pour arriver, quand ce ne sont pas des crèches, c'est l'assistante maternelle. Et leur demander ici, dans cette instance, des réductions de délai, cela serait bien. Nous l'avons fait au Département, nous leur avons demandé de réduire les délais parce que ce n'était plus tenable.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Madame YOUSSEUF. Une réponse peut-être ? Christine.

Madame PERRON : Pour que cela soit bien clair dans le règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, nous avons deux choses. Nous devons faire mentionner tout ce qui est législatif et réglementaire. Et là cette année, nous avons, comme quasiment tous les ans, des nouvelles obligations et des nouvelles mentions à mettre de la part de la CAF. Il y en avait trois, pour ce qui concerne tout ce qui est imposé par la CAF, que nous devons faire fonctionner dans ce règlement de fonctionnement. Il y avait la dénomination des établissements, parce que c'est pareil, cela ne change pas grand-chose au quotidien, mais c'est comme cela. Nous ne pouvons plus mettre : « halte-jeux », « jardins d'enfants », etc. Maintenant, ce ne sont que des crèches, il n'y a plus de multi-accueil non plus. Il y a des petites crèches, des micro-crèches, des grandes crèches, des moyennes crèches, etc. Nous avons l'obligation de mettre notre règlement de fonctionnement en conformité, en renommant tous nos établissements « crèche », petites, moyennes, grandes. C'était une des premières mentions imposées par la CAF.

La deuxième mention imposée par la CAF, c'était une mention concernant la participation financière pour les enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance aux assistantes familiales habitant à Villepinte. Là, la ville n'a pas le loisir de décider du tarif que ces assistantes familiales vont payer, il y a un calcul qui est imposé par la CAF. C'est à faire mentionner maintenant également dans le règlement de fonctionnement.

Et l'autre chose, c'est l'enquête Filoué. C'est une enquête qui est faite annuellement par la branche famille de la CAF qui est anonymisée, mais nous transférons les données de la famille : le nombre d'enfants, les âges, les situations des parents, etc. Nous ne transférons bien sûr pas les noms. Mais jusqu'à présent, cette enquête Filoué faisait l'objet, en tous les cas à Villepinte, d'un coupon. Nous mettions un coupon dans les dossiers des familles en leur disant : « vous devez remplir le coupon, nous renvoyer le coupon pour nous dire si vous vous opposez – dans le cadre du RGPD, tout simplement – à ce que nous transmettions vos données, même anonymisées, à la CAF ». Sauf que nous avions un taux de retour des coupons qui était vraiment très bas, qui ne convenait pas à la CAF. Donc, dans le règlement de fonctionnement, et nous l'expliquons bien aux familles, que ce soit la première demande d'inscription ou à chaque renouvellement de contrat, que dorénavant par défaut dans le règlement de fonctionnement, il est inclus qu'elles sont d'accord pour qu'on transmette leurs données, anonymisées toujours, et que si elles souhaitent s'y opposer, en revanche, il faut qu'elles nous fassent un courrier ou un coupon pour dire qu'elles s'opposent à ce que nous transférons leurs données. C'est ce que nous appelons l'enquête Filoué. Cela, c'est pour la partie réglementaire CAF.

Après, dans le règlement de fonctionnement, comme le service d'accueil pour les petits n'est pas une obligation réglementaire comme peut l'être l'école, les villes ont le loisir de mettre leurs propres règles de fonctionnement dans ce règlement de fonctionnement : les horaires d'ouverture, etc. Un taux d'encadrement qui peut être supérieur au taux minimum demandé par les textes, ce qui est le cas à Villepinte. Je le rappelle toujours parce que c'est un luxe, si je peux me permettre cette expression, nous avons un taux d'encadrement, en termes de qualification, qui est supérieur à ce qui est demandé par les textes. Et là, vous avez une liste de modifications qui ont été faites dans le règlement qui va être en place à partir de la rentrée, qui sont des décisions prises par la ville.

Pour revenir sur celle que vous avez mentionnée, la radiation de l'enfant, je vous rassure, je n'ai encore jamais radié un enfant à cause du comportement des parents. Parce que vous l'avez dit vous-même, il y a des degrés. Nous recevons les familles, la Directrice de la structure les reçoit, la Directrice de la Petite Enfance, il y a plusieurs étapes. Pour l'instant, nous n'avons jamais été amenés à radier un enfant. Là, je suis par contre en pleine réflexion, et pour le coup je suis contente d'avoir mis cet article avec la Direction de la Petite Enfance dans le règlement, parce que nous avons la Directrice de la Crèche du Vert-Galant qui s'est faite battre, il n'y a pas d'autre mot, par un parent à coup de bâton ou de canne, je ne me rappelle plus, et qui a nécessité l'intervention d'autres personnes pour faire cesser cette agression. Et ce qui fait que maintenant, la Directrice de la crèche est en arrêt et l'intérim est assuré par sa Directrice adjointe.

Très clairement, je suis pour garder les enfants, quelle que soit la conduite du parent dans la structure. Maintenant, dans le cas où il s'agit d'une agression physique, je ne vais pas non plus laisser mettre en danger les personnels pour ce type de raison. Concernant ce parent, très

clairement, le personnel de la structure en a maintenant peur et je ne vois pas comment nous pourrions accueillir l'enfant dans de bonnes conditions, sachant que le personnel a peur du parent. Nous n'avons pas pris de décision pour le moment, mais très clairement, je suis en pleine réflexion avec la Direction de la Petite Enfance pour savoir ce que nous allons faire. Et si nous décidons de radier le parent, nous nous appuyerons sur cet article du règlement de fonctionnement, tout simplement. Mais jusqu'à présent, nous n'avions pas été amenés encore à un tel cas, là, c'est un cas grave. Souvent, nous avons des agressions verbales qui ne sont quand même pas normales. Nous avons des agressions physiques où nous avons des personnes qui s'approchent très près, même moi, en espérant que nous allons reculer devant la force. C'est ce type de comportement que nous essayons de limiter et nous nous protégeons. Malheureusement, dans le règlement de fonctionnement, il y a aussi des choses qui sont faites pour protéger les personnels de certains parents, qui sont heureusement des cas très à la marge quand même, mais ce sont des cas qui existent. C'est pour cela que cet article existe et pour l'instant, il n'a jamais été appliqué.

En ce qui concerne l'alimentation, nous avons une alimentation qui est commandée – mais je pense que vous le savez – auprès du SYREC, dans le cadre du marché que nous avons avec le SYREC. Et nous avons une typologie de repas qui est unique sur toutes nos structures. Nous avons déjà de plus en plus de PAI (Protocole Alimentaire Individualisé), pour tous les enfants qui ont des allergies. Des fois une seule, mais nous avons aussi des enfants qui ont des allergies multiples, qui obligent déjà les personnels et notamment quand ils préparent les repas, à être très attentifs aux enfants allergiques.

Il faut savoir que « le sans porc » existe déjà au niveau de la Petite Enfance, c'est simplement que nous l'avons mentionné dans le règlement, mais c'est un constat de ce qui se fait déjà. Nous avons une partie des repas qui est sans porc. Pour l'instant, nous n'allons pas au-delà, c'est que, comme le disait Madame YOUSSEUF, nous avons maintenant des demandes pour des repas sans bœuf, des repas végétariens, des repas sans ceci, des repas sans cela. A un moment donné, il faut se dire que nous devons, certes, prendre les évolutions de la société en compte. Je ne suis pas contre du tout et chacun a ses propres convictions, comme vous l'avez souligné, simplement, moi je dois prendre en compte aussi la complexité de s'occuper de tout-petits, de 3 mois à 3 ans et demi, sans compliquer non plus la tâche du personnel de restauration, qui à terme, si sur une structure de 40 enfants, doit préparer 20 types de repas différents, cela va devenir très compliqué.

Pour l'instant, nous avons des réflexions, ce n'est pas fermé. En l'état actuel pour 2024, la mention qui est faite, c'est celle-là et qui est juste un constat de ce qui existe déjà. Nous avons un repas, un menu unique pour tous les enfants, des repas particuliers pour les enfants qui sont sous PAI, avec allergies simples ou multiples et des repas sans porc pour ceux qui souhaitent « du sans porc ».

Après, je renvoie souvent, parce que les familles ont un a priori sur les assistantes maternelles, mais après, la solution de la famille qui a une demande très particulière au niveau de l'alimentation, c'est de contacter le Relais Petite Enfance qui est à même de conseiller la personne, les parents, la famille, sur l'assistante maternelle qui sera à même de répondre à sa demande d'alimentation particulière. Et contrairement à ce qu'on croit, ce n'est pas forcément plus cher que l'accueil. Cela dépend bien sûr des revenus de la famille, mais en moyenne, ce n'est pas plus cher d'avoir son enfant chez une assistante maternelle indépendante que de l'avoir dans une structure communale.

Monsieur BEAUDEAU : Madame YOUSSEUF.

Madame YOUSSEUF : Concernant le premier point, la Directrice de crèche qui s'est faite taper par un parent, je comprends complètement le raisonnement et votre volonté de protéger les agents. Vraiment, ma réflexion, les deux ne s'opposent pas, il ne faut pas le voir comme cela. Mais du coup, un parent qui est prêt à taper une Directrice de crèche, qu'est-ce qu'il fait à son enfant ? Et du coup, est-ce qu'on enferme cet enfant-là avec ce parent-là ? Je n'ai pas la solution, je ne vais pas faire celle qui l'a, mais une mesure d'éloignement de la crèche, est-ce que le parent peut ne plus avoir le droit de s'approcher de la crèche de tant de mètres ? Je pense que ce sont ces enfants-là qu'il faut prioriser. Parce que, que cet enfant soit renvoyé seul avec ses parents, pour moi c'est un danger pour ce petit bébé.

Sur la question de l'alimentation, je suis complètement d'accord. Mais pour moi, c'est un problème de l'Etat. L'Etat ne décide pas qui est responsable de la Petite Enfance, de tout le monde et personne. Du coup, les villes s'en chargent grandement avec les moyens qui sont les leurs. Et comme il n'y a pas de compétences transférées, du coup, il n'y a pas de moyens clairs attribués à la Petite Enfance et nous sommes face à un manque de personnel dans toutes les crèches, ce n'est pas qu'à Villepinte, et du coup c'est extrêmement problématique.

Je comprends la réflexion qui dit qu'on ne peut pas tout faire, et les agences sont déjà suffisamment chargées pour pouvoir ensuite s'intéresser à la question de l'alimentation. Mais justement, je pense que, du coup, nous réfléchissons à l'envers. Je ne dis pas qu'il faut absolument le faire, il faut regarder les moyens qui sont à côté, mais c'est peut-être vers cela qu'il faut tendre, dire qu'il faut plus de personnels pour pouvoir répondre à ce besoin-là et ne pas culpabiliser de l'autre côté les familles qui ont d'autres envies.

Sur la question des assistantes maternelles, je vous rejoins parfaitement. En plus, en tant qu'élue de l'Opposition, je suis souvent interpellée par des parents qui me disent qu'ils n'ont pas de places en crèche, vous pensez bien ! Du coup la question des assistantes maternelles, je leur dis que c'est une très bonne solution, cela ne coûte pas plus cher, mais je pense que les familles ne le savent pas suffisamment. Parce qu'à chaque fois, j'ai à faire la démarche avec eux d'aller sur les sites qui référencent les montants pour voir combien cela coûterait en moyenne. En fait, c'est une réflexion que les gens n'ont pas. En plus, l'assistante maternelle a plus de souplesse, ne serait-ce que dans les horaires de la crèche, c'est une bonne solution. Mais je pense qu'il faut plus de communication pour leur expliquer que cela peut des fois être profitable.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Madame YOUSSEF. Nous vous suivons, d'autant plus que je crois que la Petite Enfance est de la compétence du Département. Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Madame PERRON.

Madame PERRON : Je corrige juste une petite chose. Actuellement, sur la partie ville et même nos DSP, au niveau personnels, nous sommes bons, nous avons tous nos personnels. J'ai dit que nous avons été mis deux fois en difficulté – je l'ai dit sur le budget – une fois en 2020 où nous avons mis presque 18 mois à avoir notre staff complet, mais nous avons accueilli tous les enfants. Nous sommes restés presque deux ans, en 2021-2023, avec le staff complet. Là, nous avons eu quelques départs, mais que nous avons remplacés plus rapidement que nous le pensions. Comme quoi, Villepinte peut être attractif parfois. Et là, nous sommes complets sur les structures pour la rentrée, nous n'avons aucun souci de personnel.

C'est simplement dans le fonctionnement courant des agents de restauration en crèche, beaucoup ne sont pas comme dans les écoles. Ils sont prévus, dimensionnés pour assurer la restauration et la préparation des repas des enfants qui arrivent du SYREC. Mais comme je disais, ce n'est vraiment pas fermé. Nous réfléchissons avec les directrices des structures. Nous devons à terme étendre le panel où nous arrêtons la limite, parce que nous connaissons les végétariens, les végétaliens, etc. Mais en même temps, est-ce que nous acceptons le « sans asperge », etc., parce que la famille n'a pas envie de manger des asperges ? En même temps, il faut aussi penser comment pouvons-nous limiter l'ouverture ? Est-ce que nous nous disons : « nous limitons : végétaliens, végétariens, nous ne sortons pas de là » ou est-ce que nous laissons la porte ouverte ? Alors là, la porte ouverte, je fais comment après pour m'organiser d'un point de vue matériel ?

Monsieur BEAUDEAU : Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Juste un point de détail par rapport à ce que disait Madame PERRON. Il me semble que nous avons déjà le végétarien sur les écoles, cela pourrait être un point pour être dans l'équilibre. Mais après, bien sûr, en limitant parce qu'autrement, si c'est à la carte, je pense qu'après, il y aura une incidence au niveau du coût. Christine ne m'avait pas répondu, puisque c'est ce que nous contestions au départ, l'alignement entre nos crèches et les DSP. Parce que cela nous semble important d'avoir la même exigence, que ce soit en termes de règlement que pour les DSP.

Madame PERRON : Effectivement, cela a fait l'objet d'une négociation en Commission d'Appel d'Offres. C'est une négociation, donc les parties prennent des accords rétrospectivement. Et là en l'occurrence, nous avons préféré ne pas lâcher du tout sur la qualification du personnel. C'est-à-dire que nous devons être une des rares crèches en DSP à avoir un taux d'encadrement et une qualification des personnels, dans cette crèche en DSP, qui sont égaux à celle de la ville. Parce que sinon, nous pouvions très bien laisser la qualification minimum exigée par l'Etat. Et cela, nous nous y refusions parce que nous estimions que la qualité d'accueil était prépondérante.

Quand nous avons fait l'Appel d'Offres, parce que sur cette DSP crèche, il y a eu de mémoire six ou sept répondants. Au final, c'est un classique des marchés. Nous en avons sélectionné trois en short-list et les deux autres nous ont dit très clairement qu'ils ne sauraient pas faire. C'est un des points, d'ailleurs, qui a fait que nous ayons choisi la Maison Bleue comme délégataire. Et nous nous sommes vraiment attachés à cela.

Après, une journée pédagogique en plus ou en moins sur une équipe, je ne dis pas que ce n'est pas important, mais cela ne fait pas la différence et ce n'est pas ce qui nous semblait le plus important pour les enfants et les familles en tous les cas. Nous n'avons pas du tout lâché sur la qualification des personnels et le taux d'encadrement.

Madame ROLAND : Donc, c'est le résultat de la négociation ?

Madame PERRON : Tout à fait. Nous avons fait au plus près, mais nous avons abordé le sujet avec eux il y a 15 jours, parce que nous les avons rencontrés, et nous allons travailler à mettre de plus en plus en adéquation leur règlement et le nôtre. Mais actuellement, il y a quelques petites différences à la marge.

Monsieur BEAUDEAU : S'il n'y a plus d'observations, nous pouvons passer au vote.

PAR 4 ABSTENTIONS : *Mme YOUSSEF, Mme RIGAL, M. KERAUDREN,
Mme BEN HADJ KHALIFA*

PAR 34 VOIX POUR

2 - Règlement intérieur des Assistants Maternels et des Assistantes Maternelles de la crèche familiale « Arc En Ciel ».

N° 2024-082

Madame PERRON : Avant de lire mon résumé de rapporteur, je précise que ce règlement – j'aurai peut-être des questions à ce sujet, donc autant que j'anticipe – existe depuis très longtemps, depuis la création de la crèche. Simplement, il a été revu. Pas forcément tous les ans parce que cela bouge un peu moins au niveau de la crèche familiale que des accueils collectifs, mais il était fait quand même régulièrement et il passait directement en signature de Madame le Maire. Pas par envie de le faire passer directement auprès de Madame le Maire, mais simplement nous avions méconnaissance du fait qu'il doit passer aussi en Conseil Municipal. C'est notre nouvelle Directrice Générale Adjointe qui a appuyé sur tout ce qui est services à la population, et je l'en remercie. C'est ce qui nous vaut de passer ce règlement à ce Conseil Municipal.

C'est un règlement – vous avez vu, je suppose que vous avez bien lu la délibération – qui régit le fonctionnement de la structure Arc En Ciel, qui est une structure de la Municipalité, mais d'accueil individuel chez les assistantes maternelles de la commune.

Afin d'offrir un cadre clair pour les pratiques professionnelles et l'usage des services offerts par la crèche familiale « Arc En Ciel » aux Assistants Maternels et aux Assistantes Maternelles, aux parents des enfants qu'ils accueillent et à l'équipe de la Direction de la crèche familiale, il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver le règlement intérieur.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Christine. Des observations ?
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Malgré le préambule de Christine que nous entendons, nous nous sommes attardés à regarder bien les différents points, notamment sur les garanties relatives au harcèlement sexuel ou moral. Nous trouvons que ce n'est pas identique au niveau du règlement, la tournure de la phrase nous semble ambiguë. Il n'y a rien de précisé en ce qui concerne l'accompagnement des personnes victimes dans ce passage. Cela rejoint un peu ce que nous disions tout à l'heure finalement par rapport aux victimes. La phrase est déjà un peu ambiguë quand on la lit, mais on finit par la comprendre, on comprend que l'agent est passible de sanctions disciplinaires. Mais pour autant, il n'y a pas de précisions en ce qui concerne l'accompagnement de ces personnes victimes, et qui pourrait être inclus dans ce paragraphe.

Déjà la phrase : « la discipline ne peut être prise à l'encontre de l'AM s'il a subi ou refusé de subir des agissements de harcèlement moral ou sexuel ». C'est un peu ambigu, il faut vraiment mettre du temps pour comprendre que cela va dans le bon sens. C'était notre remarque.

Madame PERRON : C'est bien noté. Merci.

Monsieur BEAUDEAU : Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Pas d'autres observations.

Madame ROLAND : Ce sera intégré ?

Madame PERRON : Cette année, non, je ne pense pas. Je vais relire cela pour l'année prochaine. Il faut savoir que je ne l'ai pas précisé pour le règlement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, mais ce règlement est validé par la CAF. S'il y avait quoi que ce soit qui n'allait pas, la CAF nous ferait des observations. De toute façon, elle ne validerait pas. Et si la CAF ne valide pas, nous ne pouvons pas le passer au Conseil Municipal. Là, je relirai, c'est peut-être simplement une question de tournure de phrase. Et nous regarderons cela pour le règlement de l'année prochaine.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Christine. Pas d'autres observations ? Nous allons procéder au vote.

PAR 4 ABSTENTIONS : *M. LLEDO, M. FERNANDEZ, Mme YOUSSEF, M. KERAUDREN*

PAR 32 VOIX POUR

Mme BEN HADJ KHALIFA est sortie avec le pouvoir de Mme RIGAL lors du vote

- 3 - Avenants aux Conventions d'objectifs et de financement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Villepinte.

N° 2024-083

Madame PERRON : C'est ma dernière délibération Petite Enfance. Après, la parole va passer à quelqu'un d'autre. Je voulais juste préciser que je serai peut-être amenée à quitter ce Conseil avant la fin. Dans ces cas-là, je donnerai ma procuration à Madame VAUBAN.

En ce qui concerne les avenants de convention, par délibération n° 2022-046 du 5 avril 2022, l'Assemblée Délibérante a approuvé des conventions d'objectifs et de financement proposées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis concernant les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), pour la période 2022-2025. La Convention d'Objectif et de Gestion (COG) 2023-2027 prévoit des nouvelles mesures en faveur des EAJE. Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver les avenants aux conventions d'objectifs et de financement pour les quatre Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), comme suit, et d'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble de ces documents et tous actes à intervenir pour leur application :

- Crèche collective Pasteur,
- Crèche collective Marie Laurencin,
- Crèche collective Lise London,
- Crèche familiale Arc en Ciel.

Monsieur BEAUDEAU : Des observations ?
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Pour être sûre de comprendre comme vous n'avez pas utilisé, comme tout à l'heure, le mode couleur, les modifications sur les avenants, ce sont les parties en caractères gras ? Parce que d'habitude vous mettez un code couleur. Est-ce que là c'est pour souligner un point ? Vous l'avez mis en gras. Ou est-ce que c'est la modification ?

Madame PERRON : Non. L'avenant lui-même est une modification, parce que nous avons signé les conventions en début d'année. Simplement, la Caisse d'Allocations Familiales est toujours en recherche de travail avec les communes et d'essayer de leur apporter un soutien, notamment financier. Et là, nous avons quatre nouvelles conventions avec des nouveautés. Nous avons la Prestation de Service Unique qui est la prestation que nous touchons habituellement, mais où il y a une petite modification. Nous avons un nouveau bonus qui est la mixité sociale, des nouveaux bonus qui existaient déjà : inclusion handicap et un bonus territoire CTG. Ce sont les différences.

Si vous voulez un peu plus de détails, maintenant la CAF met à disposition des villes des nouvelles subventions pour les EAJE, c'est pour notamment renforcer la qualité du projet d'accueil et des pratiques. Maintenant, ils vont financer nos journées pédagogiques, ce qui n'était pas le cas avant. C'est une recette nouvelle qui a été estimée, c'est un calcul que nous avons fait avec la Directrice du service. Mais pour les trois journées pédagogiques classiques que nous faisons sur la ville, nous avons une recette nouvelle attendue de 30 500 €. Ce qui n'était pas le cas avant. C'est un nouveau financement de la CAF.

Ils vont financer également les heures de préparation à l'accueil de chaque enfant. Ce sont des temps de concertation et de préparation de projets pédagogiques faits par les équipes. Avant, ils finançaient au nombre de places et pas au nombre d'enfants accueillis. Là, ils viennent de passer sur un financement au nombre d'enfants accueillis, ce qui est très différent. Puisque par exemple, si je prends Pasteur, nous avons 25 places, nous avions un financement pour 25 places. Mais sur ces 25 places, nous accueillons 75 enfants. Là, nous allons passer à un financement pour 75 enfants. Cela va être une recette supplémentaire, parce que nous avons déjà une recette pour ce financement des heures de préparation à l'accueil de chaque enfant, mais là, la recette va augmenter parce que le mode de financement change.

Nous avons également le financement du bonus trajectoire et développement qui vise à encourager le développement de places nouvelles que développerait la ville en contrepartie d'une amélioration du financement des places existantes. C'est-à-dire : « créez des places et on vous les financera plus que vos places existantes ». Ce sont des choses comme cela. Ce sont quatre conventions, pour que ce soit bien clair. Nous les signons parce que nous n'avons pas le choix, parce que ce sont des conventions CAF. Maintenant, cela ne veut pas dire que nous allons faire ce que nous demande la CAF. Par exemple, très clairement, créer des places nouvelles, pour l'instant, cela ne va pas se décider comme cela. Mais nous signons la convention au cas où nous créerions des places nouvelles, nous aurions effectivement un financement supplémentaire. C'est pour bien comprendre la démarche de la CAF. Il y a des financements supplémentaires, d'une part, et des incitations, d'autre part, notamment à créer des places, mais pas que ! Vous avez le détail dans le document. Nous signons ces conventions parce que nous avons tout intérêt à les signer. Maintenant, cela ne veut pas dire que nous allons faire tout ce qu'ils nous demandent.

Monsieur BEAUDEAU : D'autres observations ? Il n'y en a pas d'autres. Nous allons passer au vote.

PAR 2 ABSTENTIONS :
PAR 36 VOIX POUR

M. LLEDO, M. FERNANDEZ

III - ENFANCE – ÉDUCATION

I - Modification du Règlement Intérieur des Activités Périscolaires et Extrascolaires. N° 2024-084

Madame LE MOIL : Par délibération n° 2023-072 en date 24 juin 2023, l'Assemblée Délibérante a approuvé le Règlement Intérieur des Activités Périscolaires et Extrascolaires. Le présent Règlement Intérieur vise à définir le fonctionnement de ces services quant aux modalités d'inscription, d'organisation pratique, de responsabilité et de sécurité. Il doit faire, aujourd'hui, l'objet de modifications, afin d'actualiser les données et les dates en lien avec la rentrée scolaire 2024-2025. Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver les modifications du Règlement Intérieur des Activités Périscolaires et Extrascolaires, pour la période scolaire 2024-2025.

Monsieur BEAUDEAU : Des observations ?
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Les observations que je fais sont toujours faites au nom du groupe, bien sûr. Dans l'article 3 du règlement santé, il faudrait peut-être pour les chocs anaphylactiques prévoir une seringue ANAHELP adrénaline, qui existe souvent dans certains endroits, qui doit être maintenue au frais pour les enfants polyallergiques ou allergiques. Nous avons contesté la modification des horaires diminués malgré la demande des parents par rapport à la garderie, ce qui pose vraiment des difficultés de les poser une demi-heure plus tard et de les récupérer plus tôt. Par solidarité pour les parents, nous ne serons pas d'accord avec cette délibération, nous voterons contre.

Et dans l'article 9.1 notamment, mais sur d'autres, c'étaient des remarques du groupe également, il y a parfois l'erreur sur « maternelle » au lieu de « maternel ».

Monsieur BEAUDEAU : Cela ne va pas changer la face du monde, sincèrement.

Madame ROLAND : Tout à fait. Mais c'est important de le mettre de bonne forme. Vous faites un règlement qui s'adresse aux parents, c'est respectueux des parents d'écrire des choses sans fautes et précises. Et mes collègues n'aiment pas voir des fautes non plus dans les documents, donc je me permets de faire la remarque, que, pour une fois, je n'avais pas remarqué. C'est respecter les gens aussi de mettre des mots nouveaux, d'écrire de bonne forme, précisément et correctement.

Monsieur BEAUDEAU : Est-ce qu'il y a d'autres observations ?
Madame YOUSSEUF.

Madame YOUSSEUF : J'ai plusieurs observations sur ce règlement. Sur l'article 1 : « Assurance et responsabilité », je vous la lis : « il est fortement recommandé aux familles de s'assurer au titre de la responsabilité civile afin de couvrir les risques que pourraient provoquer leurs enfants ». Du coup, pour moi c'était une obligation d'avoir la responsabilité civile. Et là, il dit qu'il est fortement recommandé, comme s'il n'était pas obligatoire de l'avoir. Là, il est marqué : « il est fortement recommandé », pas « il est obligatoire ». Ce serait bien que cela puisse être modifié. Et pareil, je pense que c'est une question de formulation, mais il y a marqué : « aucun enfant ne sera confié à une personne n'ayant pas l'autorisation parentale ». Du coup, si par exemple à la rentrée j'inscris mon enfant et je dis que la personne qui récupère l'enfant c'est le grand-père, je confie l'autorité parentale. Mais « n'ayant pas l'autorisation parentale », nous avons l'impression que c'est un statut légal.

Sur le droit à l'image, pareil, il y a marqué que dans le cadre des activités, tout enfant peut être photographié, chaque famille devra remplir l'autorisation sur la fiche. Mais du coup, on comprend que nous sommes obligés. Ces photos pourront être utilisées uniquement à des fins de communication municipale. Mais du coup, ce que nous comprenons là, c'est qu'il y a obligation de remplir cette fiche et que tout enfant peut être photographié. Normalement c'est l'inverse, si je coche la croix « n'a pas le droit », il n'a pas l'autorisation.

Et après, et nous en avons parlé plusieurs fois donc je ne reviendrai pas là-dessus, les temps périscolaires. Pour nous, la gestion des temps périscolaires est problématique. Concernant les ramassages scolaires, comme nous sommes fortement opposés à la réduction des ramassages scolaires et également à la réduction des temps d'accueil, parce que vous savez, cette fameuse règle du 7 h 00 - 7 h 30 qui change beaucoup de choses pour certains parents. Nous nous y opposons complètement et pour cette raison précise, pas pour le reste. Le reste, j'ai bien compris que c'était des mauvaises formulations. Mais du coup, pour cette raison précise de la réduction du temps périscolaire, nous voterons contre.

Monsieur BEAUDEAU : Très bien. Madame KASMI.

Madame KASMI : C'est une mauvaise formulation, nous allons la rectifier. Concernant l'autorisation pour récupérer les enfants, je tiens à signaler que ce ne sont pas que les parents qui sont autorisés à récupérer les enfants. Vous avez une fiche qui vous est remise à la rentrée scolaire, que vous devez compléter. Et en fonction de cette fiche, nous nous adapterons. Mais bien sûr qu'il y a toujours une souplesse, étant parent et scolarisant mes enfants depuis des années, si un jour il est avéré que les personnes que vous avez notées sur la fiche ne sont pas disponibles, n'hésitez surtout pas. Et bien sûr que ce sera mis à contacter l'établissement pour permettre une tierce personne avec une pièce d'identité, avec un accord peut-être sur téléphone, avec la technologie de maintenant, pour pouvoir récupérer l'enfant. Mais pour le reste, je rejoins Corinne, c'est à rectifier.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Madame KASMI.
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Peut-être que pour les autorisations, il conviendrait de mettre que « pour tout changement ponctuel, une autorisation parentale de la personne qui viendra récupérer l'enfant devra être donnée ». Dans le cas ponctuel, des fois c'est la grand-mère, il y a plein de cas comme cela.

Et pour l'assurance, c'est obligatoire, mais la formulation, je pense que cela vient du principe où nous imposons souvent ou nous insistons pour que les parents prennent l'assurance qu'on vous propose à l'école. Et souvent, on est surassurés. Nous avons, à titre personnel, la responsabilité civile dans sa multirisque habitation. Donc, ce n'est pas la peine – ce qui a un coût pour les parents – de reprendre une assurance. C'est dans ce cadre-là, la responsabilité civile de votre assurance fait foi, vous produisez l'assurance et le numéro d'assuré et cela convient sans en reprendre une autre. Cela a souvent été l'erreur et cela rajoute des frais aux parents.

Pour préciser, nous sommes d'accord par rapport à ce que nous disions concernant la réduction du temps et des transports. Nous avons d'ailleurs en réunion de quartier proposé d'en discuter avec Madame le Maire pour proposer des solutions. Cela n'a pas été fait, là vous actez définitivement la suppression.

Monsieur BEAUDEAU : Madame VAUBAN.

Madame VAUBAN : Merci. Juste pour compléter ce que tu disais Nelly, il y a quand même un certain nombre de familles qui n'ont pas d'assurance habitation. Je le vois dans le cadre du logement, au CCAS, du FSL, et puis même dans les aides facultatives, il n'y a pas d'assurance habitation.

Madame ROLAND : Sur présentation de l'attestation obligatoirement, s'ils ne prennent pas celle de l'école, c'est qu'ils ont la personnelle.

Madame VAUBAN : Oui, cela peut être l'une ou l'autre. Parfois il y a les deux. Mais il faut savoir qu'il y a beaucoup de familles qui n'ont pas d'assurance habitation.

Monsieur BEAUDEAU : C'est faute de moyens, je suppose ! Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Pas d'autres observations, donc nous allons procéder au vote.

PAR 2 ABSTENTIONS : *M. LLEDO, M. FERNANDEZ*

PAR 28 VOIX POUR

PAR 8 VOIX CONTRE : *Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA, Mme ROLAND, Mme CADARÉ, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND*

IV - DINSI

- 1 - Adhésion à l'association « CoTer numérique » (réseau d'échange d'informations et d'expérience en matière de technologies de l'information et des communications).

N° 2024-085

Monsieur BEAUDEAU : Fondée en 1992, l'association CoTer Numérique a pour objet l'organisation et la promotion de toutes les actions et manifestations susceptibles de favoriser l'échange d'informations et d'expériences en matière de mise en œuvre de toutes les technologies associées au traitement et usage numériques de l'information. Le coût de l'adhésion, pour une cotisation annuelle de 320 €, est largement compensé par les avantages offerts, ce qui en fait un investissement judicieux pour la collectivité. En somme, le CoTer Numérique offre l'opportunité de développer nos compétences, d'élargir notre réseau professionnel et d'améliorer la gestion numérique de notre territoire. Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver l'adhésion à l'association CoTer Numérique.

Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Nous sommes d'accord avec cette délibération. Par rapport au service rendu, ce n'est pas un coût extraordinaire. Juste une précision, je suppose que c'est de mettre en place une « veille technologique adaptée et efficace », pas une « veille technologie » comme c'est noté dans le corps de la délibération.

Monsieur BEAUDEAU : Oui tout à fait, je suis d'accord. Merci pour cette rectification. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Nous allons procéder au vote.

PAR 38 VOIX POUR

V - AFFAIRES CULTURELLES

- 1 - Approbation des tarifs de la saison culturelle.

N° 2024-086

Monsieur DELAMADE : Les tarifs de la saison culturelle pratiqués au guichet Culture, tels qu'approuvés par la décision 23-041 du 17 mai 2023 sont actuellement sous-évalués, car plus bas que ceux pratiqués par des villes voisines. Afin de permettre un alignement sur les politiques tarifaires adoptées par les salles de spectacles des communes voisines proposant une offre similaire, et d'autre part, après le constat d'un écart entre le prix des places achetées sur place et le prix des places disponibles à la vente en ligne auprès des prestataires et pratiquant en moyenne une taxation de 2 €, et les effets d'incompréhension générés par cet écart, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver :

- les nouveaux tarifs de la saison culturelle applicable en vente en ligne et en vente sur place au Guichet culture,
- les conditions d'application des tarifs réduits et très réduits,
- la création de la formule d'abonnement individuelle
- la mise en place de tarifs adaptés pour des parcours d'accompagnement des publics.

Monsieur BEAUDEAU : Madame ROLAND.

Madame ROLAND : D'une part, nous avons découvert en commission – et nous le félicitons – que Monsieur DELAMADE avait récupéré la culture sur sa délégation. C'est bien de nous prévenir éventuellement. Nous avons parlé à cette commission, où j'étais présente, de

l'augmentation des tarifs par rapport aux communes voisines. Si je regarde notamment la ville voisine de Tremblay-en-France ou de Sevrans, nous sommes dans des tarifs plus bas, mais avec de surcroît une très belle programmation culturelle, ce qu'on n'a pas à Villepinte. Augmenter pour augmenter, cela mériterait d'avoir déjà une programmation culturelle plus étoffée.

Je sais que les services vont faire des efforts et que le service va se développer, parce que là, il manquait vraiment de personnel. Pour autant, cela ne le justifie pas. Il y avait la différence entre quand on achetait au guichet-accueil, qui ferme tôt d'ailleurs, le samedi c'est fermé. Je pense que le samedi aurait été plus judicieux parce que le vendredi, je ne pense pas que beaucoup arriveront. Cela pose problème quand même. Et nous parlons d'une augmentation de 2 €. Il y a les 2 € pour rattraper quand nous allions sur le site de la FNAC où nous payions 2 € plus cher, mais il y a aussi les 2 € d'augmentation. Et comme Monsieur BEAUDEAU le sait, deux plus deux cela fait quatre. On laisse apparaître 2 €, mais c'est 4 € d'augmentation en fait.

Pourquoi se dire : « nous augmentons » ? Parce que les communes avoisinantes, les plus proches, ne sont pas plus chères et ont de très belles programmations culturelles, que ce soit pour le tout public ou pour la Petite Enfance. Je tenais à le dire.

Monsieur BEAUDEAU : Est-ce qu'il y a d'autres observations ?
Monsieur LLEDO.

Monsieur LLEDO : Nous disons que nous nous mettons à hauteur des autres villes pour leurs tarifs, mais les spectacles qu'il y a à Aulnay-Sous-Bois, Villeparisis, sont plus chers parce que cela n'a rien à voir avec la saison culturelle qu'il y a à Villepinte, donc c'est normal. Je ne vois pas pourquoi nous augmentons pour des spectacles qui n'ont rien à voir avec les autres villes.

Monsieur BEAUDEAU : Madame YOUSSEUF.

Madame YOUSSEUF : Ce serait un peu de répétition de ce qu'ont dit mes collègues, mais je pense que c'est nécessaire. Cela rejoint un peu ce que je disais tout à l'heure sur les délibérations budgétaires à Madame PERRON. Nous ne pouvons pas simplement dire que budgétairement nous nous alignons sur les villes voisines en n'adaptant pas le reste. En plus, vraiment sur la saison culturelle, je pense que cette phrase n'apporte pas grand-chose, à part nous pousser à comparer ce qui se fait sur les autres villes en termes de saison culturelle. Il y a eu l'exemple de Villeparisis qui a été cité. Villeparisis, c'est vraiment une ville où la programmation culturelle est toujours exceptionnelle et où les budgets sont mis sur une programmation culturelle de très grande qualité. Mais toutes les villes voisines ont une programmation culturelle beaucoup plus riche que celle de Villepinte, qui explique qu'elles soient par moments plus chères, parce qu'elles sont beaucoup moins chères pour les artistes que nous allons voir. Et finalement, c'est en cela qu'on doit comparer. Par exemple, aller voir à Villeparisis, Mc Solaar à 12 €, c'est comme cela qu'il faut comparer. Il ne faut pas comparer simplement, « un spectacle vaut un autre », alors que le contenu est complètement différent.

Sur la gestion administrative du service Culturel, elle a poussé les Villepintois à acheter leur billet plus cher sur le site. Et je n'ai pas bien compris cette formulation. Là, nous ne comprenons pas bien, c'est peut-être moi qui l'ai mal lu. Vous dites que les prix ne sont pas pareils lorsqu'on commande sur le site internet et lorsqu'on achète sur place, mais personne ne paie de loyer. Nous ne sommes pas un magasin de boutique en ligne, le site internet a un coût qui est figé et les prix d'un service public ne peuvent pas être différents. Comme si nous achetions des habits chez Zara entre le site internet et le prix en boutique en ayant des offres exclusives sur le site internet. C'est une vision très mercantile du service public que j'ai eu du mal à saisir, mais ce n'est pas la plus dérangeante.

Ce que j'aimerais bien avoir, surtout là, c'est le taux de remplissage des salles. Parce que lorsque nous allons à Tremblay, Sevrans, Villeparisis, pour ne citer que les villes voisines, c'est beaucoup plus rempli que Villepinte. Si par exemple, nous pouvions avoir un échantillon, nous ne sommes pas obligés d'avoir le chiffre exact, mais à combien vous remplissez les salles en moyenne, cela pourrait peut-être vous orienter.

Monsieur BEAUDEAU : Si vous aviez été là, la semaine dernière, pour aller voir Anne ROUMANOFF, vous auriez vu que c'était plein.

Madame YOUSSEUF : Anne ROUMANOFF, justement, nous en venons là, moi je vais voir les spectacles dans les villes voisines, ce n'est pas de très grande qualité. Je ne veux pas faire offense à Anne ROUMANOFF, mais ce n'est pas fou.

Monsieur BEAUDEAU : Depuis tout à l'heure, vous faisiez état de la qualité des programmes que nous avons, mais Anne ROUMANOFF, c'est quand même un excellent programme. Je suis désolé.

Madame YOUSSEUF : Elle est là tout le temps. Nous comprenons bien que c'est bien, mais par exemple, ce n'est pas ma tasse de thé, donc je n'irai pas voir Anne ROUMANOFF. Mais je comprends que cela puisse plaire à quelques-uns. Mais moi, je ne vais pas au spectacle. Il y a un moment, il y avait des théâtres de meilleure qualité, il faut l'admettre. Vers 2020-2021, je trouvais qu'il y avait des pièces de théâtre plus intéressantes, mais là, c'est un peu moins le cas.

Monsieur BEAUDEAU : Monsieur DELAMADE.

Monsieur DELAMADE : Ce n'est pas pour me dédouaner, j'ai pris la saison culturelle en cours, donc je ne suis pas au courant de tout ce qui a pu se faire auparavant. Tant mieux si vous voyez des spectacles aussi à l'extérieur parce que dans la culture, il faut un peu s'épanouir. Je vous félicite de vous épanouir, même dans d'autres villes. Et peut-être qu'un jour, politiquement, cela peut vous aider.

Pour l'augmentation du tarif, ce n'est pas mercantile. Effectivement, nous ne sommes pas chez Zara ou chez H&M. Pour le guichet culture et le guichet de vente des billets, nous avons de nouveaux personnels qui vont prendre en charge la vente. Nous avons aussi un nouveau logiciel, du matériel. Nous appliquons tout simplement une petite augmentation qui n'est pas énorme et qui n'est simplement que sur le tarif plein. Vous pouvez voir sur le tableau que tout ce qui est tarif réduit et très réduit, cela n'a pas trop bougé et restera toujours accessible à la population.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Didier.
Monsieur LLEDO.

Monsieur LLEDO : Nous augmentons peut-être les tarifs parce que pour la première fois, et c'est du jamais vu en Ile-de-France et en France, la Mairie de Villepinte a pris quelqu'un d'extérieur pour faire la saison culturelle, parce que la Direction de la Culture n'est pas capable de la faire. Cela a coûté 14 000 € à la ville, il faut quand même que tout le monde le sache.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Monsieur LLEDO, nous tiendrons compte de vos observations.
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Juste une précision. Je signalais l'accueil physique qui va être à nouveau fait et qui a fortement fait défaut ces derniers mois, parce qu'il y a quand même des gens qui m'ont appelée, qui ne sont pas équipés d'ordinateurs pour faire une demande un jour. Et cela a vraiment défavorisé des publics plus fragilisés qui n'ont pas pu accéder à des spectacles. C'est leur seul petit bonheur de venir à un spectacle pas trop cher. C'était important de faire cet accueil public. Même si nous avons un ordinateur, des fois, nous préférons venir voir la personne et chercher ses billets. C'est quand même plus sympathique, cela crée du lien avec le lieu culturel et je trouve cela important. Pour autant, bien regarder les horaires. Parce que les gens qui travaillent et qui souhaiteraient venir chercher leurs billets le mercredi. Quand on est retraité, on peut y aller en sortant du sport ou ailleurs. Et le vendredi, cela ferme tôt, à 18 h 00. Pour les gens qui travaillent, qui viennent de loin, qui sont dans les bouchons, ils n'arriveront pas avant 18 h 00.

Monsieur BEAUDEAU : Nous en parlons dans la délibération suivante, Madame ROLAND. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Pas d'autres observations.

PAR 3 ABSTENTIONS : *Mme ROLAND, Mme CADARÉ, M. CHIROUSE*
PAR 27 VOIX POUR

PAR 8 VOIX CONTRE : *M. LLEDO, M. FERNANDEZ, Mme YOUSSEF,
Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ
KHALIFA, Mme BENHSAINE,
Mme PHILIPPON-VERMOND*

2 - Approbation des horaires du Guichet culture, de l'activité de billetterie et du service Médiathèque.

N° 2024-087

Monsieur DELAMADE : Il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver les nouveaux horaires du Guichet culture, de l'activité de billetterie et du service Médiathèque, comme suit :

- Guichet culture :
 - Lundi : fermé,
 - Mardi : 10 h 00 - 13 h 00/14 h 00 - 18 h 00,
 - Mercredi : 10 h 00 - 13 h 00/14 h 00 - 19 h 00,
 - Jeudi : 10 h 00 - 13 h 00/14 h 00 - 18 h 00,
 - Vendredi : 10 h 00 - 13 h 00/14 h 00 - 18 h 00,
 - Samedi : fermé.
- Activité de billetterie :
 - Mercredi : 10 h 00 - 13 h 00/14 h 00 - 19 h 00,
 - Vendredi : 14 h 00 - 18 h 00.
- Service Médiathèque :
 - Lundi : fermé,
 - Mardi : 15 h 00 - 18 h 00,
 - Mercredi : 10 h 00 - 13 h 00/14 h 00 - 19 h 00,
 - Jeudi : fermé,
 - Vendredi : 15 h 00 - 18 h 00,
 - Samedi : 10 h 00 - 13 h 00/14 h 00 - 18 h 00.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Didier.
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Le samedi – je ne l'avais pas vu sur la commission – c'est complètement fermé, alors qu'il y a quand même un beau mouvement pour le Conservatoire ou dans les structures, ou auparavant sur la Médiathèque, ce qui permettait de créer du lien. Et souvent, quand il y a des manifestations ou des vernissages ou des accueils pour récompenser les peintres, les jeunes qui ont fait Arts Villepinte ou celui des jeunes, il serait bien d'avoir quelqu'un qui réponde et qui donne les indications, surtout quand la manifestation est annulée et que ni les parents ni les enfants n'ont été prévenus. C'est un peu dommage d'avoir ce point-accueil fermé le samedi où il y a quand même une certaine émulation, notamment le matin.

Monsieur DELAMADE : L'orientation du public et le standard téléphonique restent ouverts et c'est assuré par les gardiens et médiateurs du Centre Culturel. Après, ils dirigeront directement vers les services selon les demandes. Il y aura toujours quelqu'un.

Monsieur BEAUDEAU : Madame PHILIPPON-VERMOND.

Madame PHILIPPON-VERMOND : Le personnel de la billetterie est bien du personnel communal ou c'est du personnel qui est embauché, comme cela se fait dans certaines villes, dans une boîte extérieure, qui fait la technique, régie son, régie lumière, qui monte les programmes culturels ? C'est bien du personnel communal ?

Monsieur DELAMADE : Personnel communal, oui.

Monsieur BEAUDEAU : Madame YOUSSEF.

Madame YOUSSEF : Comme c'est du personnel communal, pourquoi vous ne mutualisez pas avec les agents de la Médiathèque ? Nous pourrions imaginer qu'il y ait des agents qui

puissent être mutualisés, notamment quand nous voyons que la Médiathèque ouvre. Vous savez, des fois nous avons des logiques d'organisation pour la population par service, avec des réflexions qui ne font pas sens pour les habitants. C'est compliqué pour un habitant de rentrer au service Culturel, pour aller à la Médiathèque par exemple, et de comprendre que c'est fermé. Il faudrait sortir des logiques de service par moment et avoir une approche un peu plus importante.

Je profite de cette délibération pour vous parler des horaires d'ouverture de la Médiathèque pendant les temps de révision. Je sais que des jeunes ont écrit à Madame le Maire pour lui demander que le service de la Médiathèque puisse être ouvert pendant les périodes de révisions scolaires, ils n'ont toujours pas eu de réponse. Ce serait bien de leur répondre, parce que cela fait un peu écho aux jeunes que nous avons derrière. Quand nous voulons que les jeunes s'investissent davantage dans la vie citoyenne, quand nous avons des jeunes qui prennent le temps d'écrire un courrier avec toutes les craintes que cela peut être de rédiger un courrier qui s'adresse au Maire, je pense que c'est bien qu'ils aient une réponse. Mais je dis cela en aparté.

Dans une ville aussi jeune, il est compliqué que la saison culturelle ne leur réponde pas et que les services publics ne soient pas pensés pour eux. Là, la Médiathèque, typiquement dans d'autres villes, nous voyons que des services ouvrent. Des fois ce n'est pas directement la Médiathèque, c'est d'autres lieux attenants. Mais là, la Médiathèque, il y a quand même quelque chose de plus important parce qu'on peut avoir accès à de la documentation pendant qu'on révise. C'est extrêmement important. D'autant que, lorsque nous disons vouloir défendre les jeunes et les pousser à étudier, tout cela est très commun. Nous ne pouvons pas d'un côté faire le dispositif ACTE et financer le dispositif ACTE sur le décrochage scolaire, et de l'autre côté ne pas financer davantage des politiques publiques qui visent des jeunes qui veulent réviser dans des conditions qui soient favorables.

N'oublions pas qu'à Villepinte, il existe beaucoup de logements qui sont en surpopulation, c'est-à-dire des enfants qui sont à deux ou à trois dans des chambres, qui n'ont pas de possibilité d'avoir de bureaux, de temps calme pour réviser parce qu'ils doivent faire avec la vie de leurs frères et sœurs. Avoir un espace calme pour pouvoir réviser, c'est le moins que nous puissions leur apporter.

Monsieur BEAUDEAU : Monsieur DELAMADE.

Monsieur DELAMADE : Si vous avez bien lu la délibération, vous avez la réponse à votre question. : « Afin de permettre la continuité du service pour les étudiants en période de révision, un espace d'étude et de travail sera organisé dans le hall du Centre Culturel ».

Madame ROLAND : Il n'y a pas d'accès à la Médiathèque ?

Monsieur DELAMADE : Ce sera un accès dédié. Il y aura aussi quelqu'un à la Médiathèque.

Madame YOUSSEF : Ce n'est pas précisé.

Monsieur DELAMADE : C'est un peu logique. Ce n'est pas votre logique, mais c'est la nôtre. Mais il y aura quand même un agent dédié qui sera là pour un peu les aiguiller sur leurs demandes.

Madame YOUSSEF : Du coup, cela veut dire qu'à ce moment-là, les tables seront bien positionnées ? Parce que, actuellement il y a deux-trois tables comme cela, et ce ne sont pas des tables sur lesquelles on peut vraiment travailler.

Monsieur DELAMADE : Cela va être réétudié et refait.

Madame YOUSSEF : C'est une bonne nouvelle. Ce sont des agents de la Médiathèque du coup qui seront dédiés à cet espace-là ? Du coup, si c'est cela, pourquoi ne pas les mettre directement dans la Médiathèque pour qu'ils puissent avoir des tables de meilleure qualité, un accès à la documentation et notamment auprès de livres ?

Monsieur DELAMADE : La Médiathèque est fermée, mais les agents sont présents. Elle n'est pas complètement fermée. Et ces jours de fermeture sont liés au rangement de celle-ci et puis à d'autres missions qui leur sont dédiées. C'est pour cela que nous décidons de les mettre plutôt à l'extérieur, mais ils auront quand même un accès privilégié.

Madame YOUSSEUF : Est-ce qu'il peut y avoir plus de prises ? Parce qu'actuellement, dans le hall, il n'y a pas beaucoup de prises, ce qui n'est pas le cas dans la Médiathèque. Du coup, cela leur permettrait de pouvoir brancher leurs ordinateurs.

Monsieur BEAUDEAU : Il en sera pris note. Merci, Madame YOUSSEUF.
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : La réponse de Monsieur DELAMADE m'étonne parce que nous ne l'avons absolument pas évoqué à la commission des Affaires Culturelles. Il était simplement dit – et c'est ce que nous voyons un peu en ce moment – davantage de tables ou un peu plus grandes dans le hall. Le fait de dire : « la Médiathèque est ouverte », non, elle est complètement fermée au public puisque c'est pour le rangement. Ce que nous précisons ici, c'était le manque d'accès à la Médiathèque, le jeudi par exemple, ou à d'autres moments où les élèves en ont besoin immédiatement. C'est quand même plus intéressant, même si d'autres peuvent venir travailler dans le hall en groupe ou réviser dans un certain silence, alors qu'il y a le passage des autres services ou du passage pour aller aux toilettes. Cela n'a absolument pas été dit. Là, vous le faites au pied levé en disant : « oui, il y aura le truc à la Médiathèque » et ce n'est pas vrai puisque c'est fermé et tout le monde le sait.

Puis la petite boutade où je trouvais cela juste un peu limite, il a fallu déjà la comprendre, mais pour dire que nous pouvions aussi aller voir ailleurs si nous avions d'autres velléités dans le champ politique, puisque nous allons voir les spectacles culturels ailleurs et parce qu'ils sont très intéressants, avec des partenariats avec les villes, notamment avec la danse. Et il y a d'ailleurs le grand rassemblement de mai, « On ne va pas se défiler », qui part d'Aubervilliers à la Mairie de Pantin où il y a 1 500 jeunes qui ont travaillé sur la danse. Il y a aussi des collaborations intéressantes qui les mobilisent autour d'un grand projet par rapport aux Jeux Olympiques. Attention à ce que nous disons, des fois nous le faisons sur le ton de la boutade et en rigolant.

Monsieur BEAUDEAU : Madame ROLAND, si je peux me permettre, les villes autour de Villepinte ont des capacités quand même largement supérieures à la nôtre, nous n'avons que 40 000 habitants. Si je prends le cas d'Aulnay, il y a 100 000 habitants.

Madame ROLAND : Je ne parle pas d'Aulnay, je parle de Tremblay, Monsieur, ils sont même en dessous de nous maintenant.

Monsieur BEAUDEAU : Mais ils ont beaucoup plus de moyens. Chacun le sait que la ville est beaucoup plus riche et peut disposer d'une certaine somme d'argent pour sa culture.

Madame ROLAND : C'est un choix de mettre la culture en avant. Ce n'est pas un petit supplément d'âme.

Monsieur BEAUDEAU : Comme je le disais tout à l'heure, nous avons été obligés de mesurer tous les budgets sur chaque délégation. La culture, pas forcément, mais nous n'avons pas un budget extensible indéfiniment. C'est cela que je veux vous dire. Et pourtant, si nous regardons le programme de l'année qui vient, il est très alléchant et il sera pour tous les publics : les enfants, les jeunes, les vieux, tout le monde aura droit à un spectacle de qualité. Voilà ce que je voulais dire.

Madame PHILIPPON-VERMOND.

Madame PHILIPPON-VERMOND : Je trouve regrettable qu'une fois de plus, le service public soit amoindri aux soi-disant pseudo-économies financières, alors que sur de nombreuses villes – je ne suis pas pour – ouvrent maintenant leur Médiathèque le dimanche. Ici, avoir deux jours de fermeture, mais que fait le personnel ? Ou alors, nous avons un manque drastique de Conservateur du Patrimoine, et nous revenons toujours à nous dire : « est-ce que l'attractivité de

la ville y est pour quelque chose ou non ? ». Mais fermer deux jours une Médiathèque, cela ne se voit pas. La culture est bradée.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Madame. Il sera tenu compte de vos observations. Nous allons procéder au vote.

PAR 28 VOIX POUR

PAR 10 VOIX CONTRE :

*M. LLEDO, M. FERNANDEZ, Mme YOUSSEF,
Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ
KHALIFA, Mme ROLAND, Mme CADARÉ,
M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND*

VI - POLITIQUE DE LA VILLE ET DEMARCHES QUARTIERS

1 - Dotation Politique de la Ville 2024.

Attribution d'une subvention par l'État à la Ville de Villepinte dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville 2024.

N° 2024-088

Madame VERTÉ : Dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville 2024, la Ville de Villepinte a bénéficié d'une subvention de 551 054 € pour le projet « Travaux de rénovation thermique de l'école maternelle Charlemagne » pour la réduction de consommation d'énergie liée au « Décret Tertiaire 2019 ». Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante :

- d'adopter le projet soumis à subvention,
- d'approuver la convention attributive d'une subvention de l'État à la Ville de Villepinte dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville 2024 et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

Monsieur BEAUDEAU : Des observations ?

Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Nous serons d'accord pour voter cette délibération. Pour autant, c'est juste une précision, pourquoi le choix de l'école Charlemagne ? Est-ce qu'il y a eu une étude sur plusieurs écoles et celle-là a été déterminée parce que c'est une passoire thermique ? Ou il y a une autre raison de ce choix ?

Madame VERTÉ : L'école Charlemagne était une passoire thermique et elle avait besoin d'être améliorée. C'est pour cela que cela a été ce choix-là. Et les trois quarts des élèves qui sont à Charlemagne sont du quartier prioritaire.

Monsieur BEAUDEAU : C'est aussi, Madame ROLAND, dans le cadre du décret tertiaire où tous les bâtiments de la ville de plus de 1 000 m² devront faire l'objet de cette isolation.

Madame ROLAND : Je me doute bien, mais est-ce qu'il y a eu d'autres évaluations sur d'autres bâtiments scolaires par exemple, pour déterminer ce choix ?

Monsieur BEAUDEAU : Gérard, si tu as une idée là-dessus.

Monsieur LE MOIL : Le bâtiment a été dégradé, notamment le toit.

Madame ROLAND : Je n'ai toujours pas ma réponse.

Madame VERTÉ : Vous aviez demandé s'il y avait eu d'autres études faites sur les autres écoles pour cette détermination. Je pense que c'est au fur et à mesure que cela viendra parce que finalement, nous avons déterminé que là où il y avait le plus grand besoin, c'est là que nous avons commencé.

Monsieur BEAUDEAU : Madame YOUSSEF.

Madame YOUSSEUF : Je voulais savoir pourquoi l'école Charles Péguy n'avait pas été sélectionnée, puisque c'est le même type de public qui fréquente les deux écoles ? Charles Péguy est extrêmement vétuste. Il y a la logique de dire, comme c'est du préfabriqué, il faut construire en dur pour pouvoir isoler. Mais il faut quand même penser au fait que l'école Charles Péguy sera forcément un coût à venir. Ce sont des préfabriqués depuis presque 40 ans maintenant. Il y a quand même un enjeu à sortir ces enfants. J'ai moi-même fréquenté cette école. Et tous les cinq ans, on nous explique que cette école sera un jour construite en dur. Et cela fait 40 ans que génération après génération, tout le monde fait école dans des préfabriqués.

Madame VERTÉ : De toute façon, il me semble que presque toutes les écoles de Villepinte ont dépassé l'âge de 40 ans. Si le choix a été fait sur cette école maternelle, je pense qu'il y avait quand même des nécessités à venir dessus.

Monsieur BEAUDEAU : Madame VAUBAN.

Madame VAUBAN : Je me permets de prendre la parole parce que je suis référente sur l'école Charlemagne. Effectivement, il y a une toiture qui est très dégradée. Et surtout, il y a les espaces, pour ceux qui connaissent l'école, qui est super sympa architecturalement, mais en même temps, il y a une grosse déperdition de chaleur dans les classes. Il y a le petit espace jardin, etc. Et là, c'est une catastrophe. Et à l'étage, l'hiver, nous avons parfois 15°. J'ai connu cette école, mes enfants ont fait l'ouverture de cette école et nous n'avions pas cette sensation de froid comme cela. Je pense que le double vitrage n'est plus adapté. Tout ce qui est menuiseries, je pense qu'elles ne sont plus adaptées, elles sont terminées. Cela date de 1986. Après, ce n'est pas la seule école, j'en conviens tout à fait. Mais je pense que l'architecture de cette école, en plus, ne favorise pas le maintien de la température.

Monsieur BEAUDEAU : Quoi qu'il en soit, l'entretien, la rénovation de nos groupes scolaires, nous n'en avons pas moins de 25, je crois bien, sur la commune, c'est une priorité. Nous venons de faire Simone Veil, nous avons fait Infroit, nous avons fait aussi la Pépinière. Nous avons investi beaucoup d'argent dans les groupes scolaires neufs. Monsieur LE MOIL qui est là, ne pourra pas me contredire, je pense que notre priorité, c'est d'entretenir tous nos groupes scolaires. Parce que l'éducation, c'est aussi notre priorité. Je rappelle que nous avons quelque chose comme 5 000 enfants dans nos écoles. Cela est la priorité.
Madame YOUSSEUF.

Madame YOUSSEUF : J'ai eu une inquiétude quand vous avez évoqué les travaux, c'est que cet espace-là va quand même rester. Parce que pour avoir fréquenté cette école, avoir cet espace jardin, avoir les mezzanines, cela en fait une école absolument particulière. Cela force un petit peu à la créativité parce que les espaces font qu'il y a un petit atelier peinture, on fait du jardinage, etc., et il y a le magnifique auditorium. Peut-être qu'il y a des travaux à faire, mais l'école telle qu'elle, est magnifique, son architecture est vraiment très belle. C'est une école qu'il faudrait reproduire autre part. Mais j'espère que tout cela ne va pas disparaître et que nous n'en ferons pas des blocs de béton.

Monsieur BEAUDEAU : Madame VAUBAN.

Madame VAUBAN : Je ne connais pas honnêtement le contenu de tous les travaux, mais je ne pense pas que la structure change. Et je n'espère pas qu'elle changera parce qu'elle est quand même très originale, elle est sympa. Après, je ne connais pas vraiment le contenu des travaux, donc je ne m'avancerai pas sur quoi que ce soit. Mais en tous les cas, je lutterai pour qu'elle soit maintenue dans cet état.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Maryline.
Madame VERTÉ.

Madame VERTÉ : Je ne veux pas en rajouter. Simplement, je fais écho un peu à ce que disait Gérard. Je disais que la structure du bâtiment n'est pas vouée à disparaître. Parce que vous avez ici, dans votre tablette, un petit message qui donne les différentes parties qui vont être transformées. C'est juste l'isolation du bâtiment.

Monsieur BEAUDEAU : S'il n'y a plus d'observation, nous allons procéder au vote.

PAR 36 VOIX POUR

VII - SPORTS

1 - Allocation et diffusion de billets pour les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP).

Signature de la convention avec la Métropole du Grand Paris.

N° 2024-089

Monsieur BEAUDEAU : Il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver la convention de partenariat sur l'allocation et la diffusion de billets pour les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024, entre la Métropole du Grand Paris et la Ville de Villepinte, afin de bénéficier gratuitement de 158 billets pour les Jeux olympiques et de 58 billets pour les Jeux Paralympiques pour des jeunes de moins de 15 ans et leurs accompagnants et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

Il s'agit simplement d'une signature de convention. Est-ce qu'il y a des observations ?
Madame YOUSSEUF.

Madame YOUSSEUF : Monsieur MARAN n'est pas là, mais peut-être que quelqu'un peut nous passer l'information. Est-ce que vous avez des modalités de répartition des places ?

Monsieur BEAUDEAU : Madame ADLANI.

Madame ADLANI : Nous avons eu un échange avec Monsieur MARAN qui nous a expliqué qu'en tant que ville d'hôte, la ville de Villepinte bénéficie de billets qui ont été subventionnés. D'ailleurs, vous le savez, la Région est le premier financeur après l'Etat, que ces billets subventionnés vont faire l'objet d'une répartition auprès des associations et auprès des jeunes. Il y a un travail qui est en cours auprès du service Jeunesse et Max MARAN est à la manœuvre pour cette distribution aux associations, qui elles-mêmes les distribueront auprès de leurs adhérents. Tout cela n'est pas encore finalisé, il faut le dire, c'est en cours de finalisation. Mais évidemment, le but, c'est vraiment de distribuer ces places pour que Villepinte puisse vivre aussi ces jeux pleinement, les citoyens et les habitants de Villepinte.

Monsieur BEAUDEAU : Sur l'ensemble des JO, nous avons 1 857 places qui vont être distribuées. Sur les Jeux Paralympiques, 1 298 places. Soit 3 155 places au total pour un coût de 11 628 €.

Madame YOUSSEUF.

Madame YOUSSEUF : Nous sommes le 22 juin et vous n'avez toujours pas décidé des modalités de répartition.

Monsieur BEAUDEAU : La semaine dernière, j'étais à l'école Lucie-Aubrac pour le Conseil d'école, une classe a reçu ses billets. Les billets arrivent, Madame.

Madame YOUSSEUF : Alors, si les billets arrivent, cela veut dire que les modalités de répartition ont déjà été faites. Comment avez-vous pu déjà en distribuer si vous n'avez pas décidé des modalités ? C'est très intéressant ce que vous me dites, Monsieur BEAUDEAU, parce que du coup, vous nous expliquez là, tout de suite, alors que votre collègue vient de nous dire l'inverse, que les places ont déjà été distribuées. Cela veut dire que les modalités de répartition ont déjà été effectuées. A titre d'exemple, au Département, ce sont plus de 150 000 places qui sont distribuées. Les modalités de répartition ont été fixées il y a très longtemps et il y a un travail de commission pour être sûr que deux associations n'aient pas de places pour essayer de ventiler le plus largement possible. Mais tout cela est pensé. Il y a des commissions spécialisées sur ces sujets-là.

Et du coup, nous parlons de JO qui ont lieu dans 34 jours. Sachant qu'en plus les écoles et les départs en congés s'arrêtent dans une semaine, voire dix jours. J'espère que tout cela a été pensé en avance, j'en suis certaine. Du coup, j'aimerais bien connaître les modalités de répartition.

Monsieur BEAUDEAU : Madame ADLANI.

Madame ADLANI : Pour la répartition, je vais la compléter, lorsque je disais que les modalités sont en cours, permettez-moi de rectifier et de corriger que les modalités sont tellement courtes que cela a été voté et cela a été validé en Conseil Municipal du 9 mars. Cela ne vous a pas échappé, je suis sûre, que ce principe d'attribution a déjà été adopté en Conseil Municipal et que cela a été signé par Madame le Maire. Ce qui définit le principe de cette distribution.

Nous avons le tissu associatif local qui aura des places, le public enfance, le public jeunesse, les seniors, les établissements spécialisés, les publics en situation de handicap, les agents de la ville. J'espère n'avoir oublié personne. Nous aurons le Centre Social également. Bref, toute une liste qui a été établie par le service Sport Jeunesse. Nous avons aussi le Conseil des Sages, nous avons derrière moi le Conseil des jeunes. Vous voyez que tout a été fait pour préparer cette distribution de manière équitable auprès de tous les partenaires et les publics de Villepinte. Et quand je parlais des modalités, puisque je ne suis pas sûre que tout a été distribué à la date, je dois le préciser également.

Monsieur BEAUDEAU : Il reste 1 857 places à distribuer.

Madame ADLANI : Nous avons encore des places à distribuer.

Monsieur BEAUDEAU : Mais principalement, les écoles élémentaires placées en QPV ont reçu 150 places pour les Jeux Paralympiques. Lorsque je parle de Lucie Aubrac, une classe a reçu des billets pour les Jeux Paralympiques. Qui veut prendre la parole ?
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : C'était pour préciser, puisque du coup la réponse n'était pas donnée. En fait, là, Farida, vous nous donnez la répartition par rapport à des associations. Ce ne sont pas les clés de répartition, ce sont des destinataires. Vous précisez que le service des Sports a déjà envoyé, puisque moi je l'ai sur une association. Alors effectivement, on vous envoie des places et on vous dit : « c'est bien que des jeunes y aillent ». Sauf que la plupart de l'association, ce sont des sportifs, mais plutôt pour la plupart retraités. Après, il faut choisir, vous avez trois places ou quatre places, c'est compliqué déjà. Même si nous accompagnons au quotidien sur des activités sportives la ville avec des écoles ou pour l'Intégrathlon, ou le Téléthon, ou tout ce que vous voulez, nous nous retrouvons avec trois places, ce qui est compliqué.

Dans la façon de répartir, vous parlez d'un chiffre et de destinataires, mais ne sont pas précisées les clés de répartition. Qu'est-ce qui vous permet de choisir là 100, là plutôt 50, là plutôt les quartiers prioritaires ? Parce que dans les quartiers non prioritaires, il y a aussi des gens très modestes et qui comptent chaque fin de mois. En passant peut-être par les associations sportives, nous pouvons toucher un plus grand nombre, mais ce n'est pas très précis dans la clé de répartition. Mais il y a déjà une partie de faite, depuis au moins 15 jours par le service des Sports, avec peut-être ce saupoudrage plus ou moins équitable.

Monsieur BEAUDEAU : Madame YOUSSEF.

Madame YOUSSEF : Vous voyez bien nos questions, elles visent à vous aider pour la suite. Parce que vraiment, si vous ne décidez pas d'avoir des critères et des clés de répartition qui soient complètement compréhensibles pour tout le monde, vous voyez bien que lorsque vous dites que vous distribuez 150 places à une classe de Lucie Aubrac, une classe en QPV, vous précisez l'école Lucie Aubrac, et du coup le premier réflexe, c'est : « mais pourquoi pas Pasteur ? ». Les gens iront chercher, et croyez-moi qu'ils le feront, vos accointances avec les uns et les autres pour décider de comment vous avez décidé de la distribution de places.

En fait, toutes nos questions, là, elles visent à faire en sorte que cela soit le plus transparent possible. Parce qu'après tout, nous pourrions très bien jouer le jeu, de vous laisser distribuer et dire à la fin du bal : « vous voyez à qui ils ont distribué, est-ce qu'ils ont distribué à leurs copains et tout ? ». Ce n'est pas ce que nous voulons faire. Vous voyez bien que toutes nos questions visent à vous demander...

Monsieur BEAUDEAU : Non, je vous interdis de dire cela, Madame YOUSSEUF.

Madame YOUSSEUF : Je le dis si je veux.

Monsieur BEAUDEAU : Les places ont été réparties, celles qui ont été distribuées le sont de manière très équitable. C'est très équitable, soyez sûre.

Madame YOUSSEUF : C'est très compliqué de ne pas pouvoir finir son intervention. Ce que nous voulons vous dire, c'est qu'à 34 jours des Jeux Olympiques, il est impossible que tout cela n'ait pas été pensé. Soit il y a une volonté de garder de l'opacité, et c'est pour cela que vous ne la donnez pas. Après, c'est une clé arbitraire. Il y a toujours une part d'arbitraire dans ce que nous faisons là. Vous pouvez dire : « 250 quartiers populaires, 300 sportifs », je ne sais pas quoi, vous pouvez faire votre liste, celle qui vous chante si vous le voulez. Mais en fait, il faut que nous ayons au moins une clé de répartition qui puisse exister. Par exemple, au Département, nous avons décidé qu'il y avait 100 places pour les Jeux Paralympiques dans chaque Collège du Département.

Après, certains peuvent dire : « c'est juste », « ce n'est pas juste », ce n'est pas le sujet. Le sujet, c'est de dire : « la répartition est claire et elle est la même pour tout le monde ». Là en fait, vous êtes dans une opacité, et nous le voyons bien dans votre système de réponse. Votre collègue nous dit : « cela n'a pas été fait », et vous, en vous énervant, vous dites que si, cela a été distribué à Lucie Aubrac. Vous voyez bien que vous savez, vous connaissez la réponse et vous ne voulez juste pas la donner. Et du coup, ne pas vouloir la donner, cela veut dire garder de l'opacité. Et garder de l'opacité, c'est mettre le soupçon de clientélisme derrière la distribution de places. Je vous le dis, c'est cela le soupçon qui existera derrière la distribution de places si vous n'êtes pas plus transparent.

Monsieur BEAUDEAU : Je vous le disais encore tout à l'heure, ce sont des classes classées REP, Madame. Ce sont des REP qui ont eu principalement des billets. Nous ne pouvons pas dire que c'est du clientélisme. C'est tout à fait déraisonnable, Madame YOUSSEUF. Est-ce que vous pensez vraiment ce que vous dites ? Du clientélisme ? Quand même ! Avec des enfants ? Les enfants seraient les instruments de notre politique ?

Madame YOUSSEUF : Je peux finir ? Vous êtes quand même le Président de cette séance, vous êtes censé faire régner l'ordre, ne pas couper la parole aux gens quand même. Ce que je veux dire, c'est qu'ici il n'y a pas grand-monde. Du coup, vous voyez bien que tout ce que nous nous disons, personne ne lit les comptes-rendus des Conseils Municipaux. Nous pouvons nous raconter ce que nous voulons et dire que ce que nous disons est extraordinaire, et que les gens s'y attachent, personne ne lit les comptes-rendus.

Vous voyez bien que ce nous faisons ici vise à essayer, parce qu'il faut aussi, en tant qu'élus, que nous travaillions tous à faire disparaître la présomption de clientélisme à chaque action qui est produite. Pour cela, il faut que tout le monde travaille dans le sens de la transparence. Et vraiment, vous nous dites que les QPV sont priorités, à quel titre ? Vous avez un chiffre qui dit que les QPV sont priorités ? Et si vous l'avez, pourquoi ne pas le donner ? Si vous nous annoncez cela, cela veut dire que vous avez un chiffre. Et si vous avez un chiffre, alors il faut le mettre dans la délibération. Vous voyez ce que je veux dire ? Ce n'est pas une accusation. Je ne vous accuse pas d'être clientéliste, je ne connais même pas la clé de répartition. Mais ce que je dis, c'est que s'il y a de l'opacité, c'est comme cela que cela sera perçu. Et si c'est comme cela que c'est perçu, c'est dangereux pour tout le monde. Si tout le monde pense que c'est le fait du prince qui décide des augmentations, des montées en grade, des distributions de places, des subventions aux associations, vous voyez bien que c'est compliqué pour tout le monde. Et dans ce temps de montée de l'extrême droite sur des phrases faciles, vous voyez bien que c'est cela qui se joue.

Monsieur BEAUDEAU : Madame YOUSSEUF, ayons un débat constructif. Il est hors de question de parler de politique dans cette enceinte, je vous en prie.

Madame YOUSSEUF : Mais alors, nous parlons de quoi si nous n'en parlons pas ici ? Ce n'est pas sérieux. La prochaine fois, je viens avec une recette de kouglouf et nous en discuterons.

Monsieur BEAUDEAU : Est-ce qu'il y a d'autres observations ?
Madame VAUBAN.

Madame VAUBAN : Juste pour compléter l'information. Je pense que les services ont fait au mieux. Pour compléter l'information, je voulais quand même dire que dans le magazine qui va sortir début juillet, il va y avoir 300 places fois deux, puisqu'à chaque fois c'est par deux, un jeu de grattage, qui sont à gagner par les Villepintois, entre autres. Après, je ne connais pas le détail, ce n'est pas ma délégation, mais je pense qu'ils ont pensé à toutes les populations. Après, je ne suis pas en capacité de vous le dire. Mais je sais que le Pôle Senior en a aussi au CCAS. Et certains professionnels de santé aussi.

Monsieur BEAUDEAU : En tout cas, les places seront distribuées de manière très équitable. Je tiens beaucoup à ce terme, « équitable ». Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Nous passons au vote.

PAR 38 VOIX POUR

VIII - AFFAIRES INTERCOMMUNALES

- 1 - Communication du Maire relative au rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du Service Public de gestion du chauffage urbain.

N° 2024-090

Monsieur BEAUDEAU : Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire en charge de la Délégation de Service Public concernant l'exploitation du chauffage urbain remet chaque année son rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de gestion du chauffage urbain. Le 13 mai 2013, la Ville de Villepinte a confié, par traité de délégation de Service Public (affermage et concession), la gestion et l'exploitation du chauffage urbain à la société Géopicta. Le rapport d'activités pour l'année 2023 a été examiné le 10 juin 2024 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Madame le Maire présente donc ledit rapport aux Membres du Conseil Municipal. Ce rapport est consultable en Mairie auprès du Service des Instances. La population en sera informée par voie d'affichage.

C'est un dont acte. Est-ce qu'il y a des observations ? Dont acte pour cette délibération.

IL EST DONNE ACTE A MADAME LE MAIRE DE SA COMMUNICATION.

IX - POLE ADMINISTRATIF DES SERVICES TECHNIQUES

- 1 - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).
Tarifs 2025.

N° 2024-091

Monsieur BEAUDEAU : Par délibération n° 7, le Conseil Municipal du 12 juin 1987 a approuvé l'instauration d'une taxe sur les emplacements publicitaires fixes, taxe qui a été réformée en 2009 et remplacée par la "Taxe Locale sur la Publicité Extérieure" (TLPE). Pour les communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) de 200 000 habitants et plus, les tarifs peuvent être majorés, dans la limite d'augmentation de 5,00 € maximum entre l'année 2024 et 2025. Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver les tarifs à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2025, comme suit :

- tarif de référence 22,70 €/m² ;
- tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure :

Pour les enseignes :

- 22,70 € superficies entre 7 m² et 12 m² ;
- 40,40 € superficies entre 12 m² et 50 m² ;
- 75,80 € superficies supérieures à 50 m².

Pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes :

- 22,70 € pour les supports non-numériques inférieurs à 50 m² ;
- 40,40 € pour les supports non-numériques supérieurs à 50 m² ;
- 58,10 € pour les supports numériques inférieurs à 50 m² ;
- 111,20 € pour les supports numériques supérieurs à 50 m².

Est-ce qu'il y a des observations ?

Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Je voulais savoir s'il y avait un contrôle régulier de l'augmentation de l'affichage sur la ville puisque nous avons mené un temps une mission pour déjà enregistrer tous les affichages qui n'avaient pas été relevés depuis longtemps. Nous sommes d'accord pour l'augmentation, parce qu'il y a vraiment cette pollution visuelle avec un foisonnement d'affiches. Nous contestons cependant, pourquoi ne pas mettre un tarif pour les 7 mètres cumulés qui font un foisonnement de plein d'affiches ? Puis, 7 mètres, ce n'est pas rien quand même, cela fait vraiment aussi une pollution visuelle. C'est une surface importante, 7 mètres. A 7,2 m, je suppose que nous payons. Et 7 mètres juste ou moins un, nous ne payons pas. Mais pour notre part, nous trouvons cela normal parce que nous voyons vraiment sur certains endroits 36 000 petites affiches individuelles, parce qu'il y a cela aussi, il y a des regroupements de publicités à certains endroits, avec des petits panneaux partout, ou carrément sur les feux ou ailleurs. Sur les feux, c'est plus petit en principe. Mais nous trouverions normal de taxer les 7 mètres, que dès 7 mètres ou même avant, nous puissions payer une participation. Nous nous implantons sur la ville, cela pollue le paysage.

Autrement, nous pouvons faire tout ce petit découpage et en essayant de rester en dessous. Puisque vous parlez du cumul, vous ne parlez pas d'un panneau tout seul, mais pourquoi pas ? La surface de 7 mètres, je suppose, reste réelle aussi pour un panneau unique inférieur à 7 mètres. Là vous dites « cumulés », mais cela peut être 7 mètres. Nous ne payons pas non plus, je suppose.

Nous aimerions pouvoir revoir ce problème de surface. Ce n'est pas sur du déclaratif, donc est-ce qu'il y a un contrôle régulier du développement sur certains endroits ? Que ce soient les garages – je ne citerai pas les marques de voitures – qui ont un affichage extraordinaire. Est-ce qu'on met des fois sur un rond-point ? Ce qui est formellement interdit normalement et dangereux pour une publicité quelconque pour une soirée. Cela fait aussi partie de la pollution visuelle et des risques à des carrefours importants et dangereux.

Monsieur BEAUDEAU : Je vous confirme que tout ce qui est inférieur à 7 m², c'est exonéré. Vous l'avez lu vous-même. Est-ce qu'il y a une raison particulière ? Je ne peux pas vous la donner. Si vous voulez, elle vous sera donnée ultérieurement. Mais évidemment que cela pollue le paysage. Je suis d'accord avec vous, Madame ROLAND. Toujours est-il qu'il y a des taxes qui nous rapportent de l'argent. Il y a une augmentation de 5 € cette année. Je ne peux rien vous dire d'autre de plus précis à ce sujet.

Madame ROLAND : Je ne conteste pas l'augmentation, puisque j'avais réactivé ces taxes que vous n'alliez pas chercher avant. Justement, les taxes, nous avons fait faire tout un recensement pour ces affiches qu'il y avait dans la ville. Vous parlez en plus de 7 mètres cumulés et 7 mètres uniques, ce n'est pas taxable non plus. Vous n'avez pas répondu à ma question. Et savoir comment vous pointez l'évolution de ces affiches, est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'en charge au niveau de la Collectivité ? Cela peut être une personne prise ponctuellement pour faire ce travail qui est assez pointu, précis et fastidieux, où ce n'est certes pas sur du déclaratif. Donc, comment vous le suivez ? Et est-ce que c'est celui qui a déjà été taxé qui est à nouveau taxé ? En tous les cas, j'ai bien compris que sous 7 mètres ce n'était pas taxé, mais cela ne me satisfait pas comme réponse.

Monsieur BEAUDEAU : Nous vous donnerons une réponse ultérieure à cette question. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Nous allons passer au vote.

PAR 10 ABSTENTIONS :

**M. LLEDO, M. FERNANDEZ, Mme YOUSSEF,
Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN
HADJ KHALIFA, Mme ROLAND,
Mme CADARÉ, M. CHIROUSE,
Mme PHILIPPON-VERMOND**

PAR 28 VOIX POUR

X - HABITAT/LOGEMENT

- 1 - Mise en œuvre de la gestion en flux des droits de réservation des logements sociaux.
N° 2024-092

Madame SOLEIL : L'État a validé la définition des règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent communal. Ces conventions bilatérales définissent les modalités de transformation en flux des droits de réservation de la commune de Villepinte sur le patrimoine de ces 9 bailleurs sociaux, implantés sur le territoire communal, et des modalités pratiques de mise en œuvre de ces droits de réservation en flux. Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver les conventions de gestion en flux de réservation des logements sociaux 2024-2026, à intervenir avec les bailleurs sociaux suivants :

- 1001 VIES HABITAT,
- ANTIN RÉSIDENCES,
- CDC HABITAT SOCIAL,
- PLURIAL NOVILA,
- SEINE-SAINT-DENIS HABITAT,
- SEQENS,
- VILOGIA,
- IMMOBILIÈRE 3F,
- CLESENCE

et d'autoriser Madame le Maire à signer lesdites conventions.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Madame SOLEIL.
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Je suis désolée de vous embêter, mais a priori la convention ne pose pas de problème à condition – et cela a été évoqué aussi à des commissions du Conseil de Territoire – que l'on contrôle régulièrement la remise aux réservataires pour éviter toute dérive, comme cela s'est passé récemment, entre autres sur le quartier Pasteur sur les logements qui appartenaient avant à EFIDIS, et maintenant c'est CDC Habitat, de mémoire, via des gardiens qui font la pluie et le beau temps, qui gardent le logement qui a été remis par quelqu'un qui est dans le quota ville. Pour un gardien copain, il bloque, il met des serrures. Et il y a une magouille qui a été signalée, et il n'y a pas eu d'actions derrière. Ce sont d'ailleurs des agents communaux qui connaissent bien la procédure qui ont signalé cela.

Nous garantissons les emprunts auprès des banques. Nous avons droit à nos 20 %, sauf qu'il faut régulièrement contrôler, parce que cela pose le problème avec plein de bailleurs. Ou quand le logement est abandonné, si nous ne sommes pas réactifs ou si ce n'est pas signalé, le logement est donné par le bailleur à quelqu'un d'autre quand il n'y a pas la magouille du gardien. Il faut le savoir quand même parce que cela crée des tensions dans les quartiers, alors qu'il y a des personnes seules ou en difficultés qui attendent un logement pendant que d'autres font leur petit truc, leur petit placement, leur petite pression sur les gens qui laissent le logement ou qui s'immiscent dans le logement, ou qui changent le verrou de la boîte avant que les personnes ne soient parties ou quand les personnes sont décédées. Je trouve que c'est grave dans le comportement et dans le respect de ce que nous mettons en place sur la ville par rapport à la garantie des emprunts.

Il y a vraiment un pointage précis à faire sur les retours de logements, ce qui est rarement fait par les bailleurs. Il faut vraiment que les bailleurs se mettent autour de la table pour pointer ce qui nous revient – quand je dis « nous », c'est la Collectivité – et ce qu'ils sont en droit d'attribuer. Mais au moins pour ce qui nous revient, que cela soit clairement noté et que cela puisse bénéficier aux habitants de notre ville qui attendent très longtemps un logement. Quand

c'est quatre-cinq ans, c'est bien ; des fois c'est beaucoup plus. Et puis que cela permette de faire aussi des transferts de logements, passant toujours par la Collectivité, quand on demande un changement pour plus petit ou pour plus grand, ce qui est différent.

Monsieur BEAUDEAU : Je crois, Madame ROLAND, qu'avec la gestion des flux maintenant, c'est tout à fait nouveau, cela va être mis en application. Il y aura une gestion beaucoup plus claire et beaucoup plus précise. Il y aura peut-être moins d'influence, comme vous avez l'air de le signaler. Est-ce que Marlène, tu veux ajouter quelque chose ?

Madame SOLEIL : Nous ne sommes pas forcément informés de ce genre d'incident. Par contre, si la convention qui a été établie lors de la garantie d'emprunt est échue et qu'il n'y a pas eu de négociation derrière avec le bailleur, il reprend ses réservations, nous n'avons plus la main dessus.

Monsieur BEAUDEAU : Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Merci, Monsieur BEAUDEAU. Pour compléter, les garanties d'emprunt ne durent pas que quelques années, elles durent très longtemps. Et si vous vous rappelez bien, récemment sur le Conseil Municipal, nous avons repassé toutes les garanties d'emprunt et mis à jour. Elles durent pendant des lustres. Il est rarement arrivé – je ne l'ai jamais vu – que nous soyons en fin de garantie d'emprunt et que nous devions rendre au bailleur notre quota de 20 %. Cela n'est jamais arrivé parce que c'est renouvelé. Et ne serait-ce que pour l'entretien, nous continuons les garanties d'emprunt.

Au-delà de cette convention, cela ne couvrira rien. Ce que je vous signale a été signalé au service. Il ne faut pas faire la sourde oreille, c'est important de prendre en compte ce que vous disent les habitants, les riverains, du vécu pour mettre fin à ces magouilles. Parce que cela impacte nos habitants qui sont toujours dans l'attente d'un logement. Je trouve cela inadmissible. Auparavant, la chasse que nous faisons à EFIDIS à l'époque, y compris quand nous étions en train de reloger par rapport au programme ANRU, pour récupérer nos logements et avoir le quota précis, il avait fallu tout repointer un par un. Nous l'avons fait. Et ce n'est qu'à cette condition que vous arriverez à voir votre nombre de logements précis. Parce qu'autrement, cela a très vite fait de disparaître, de partir. Il accorde à quelqu'un d'autre, ni vu ni connu. Vous ne savez pas si c'est quelqu'un qui a posé une demande de logement et qui est dans notre quota.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Madame ROLAND.
Madame YOUSSEUF.

Madame YOUSSEUF : Je profite de cette délibération, c'est un peu dans le même style de ce que vient de dire Madame ROLAND, sur nos liens avec les bailleurs. Nous donnons beaucoup de choses au bailleur, nous sommes toujours en garantie d'emprunt. Et de l'autre côté, je trouve que le combat pour les flux de logements, mais également pour ceux qui sont dans les logements, n'est pas fait avec suffisamment de rigueur. J'ai pour exemple ce qui se passe là, en ce moment, sur Seqens aux Arpents, Charlemagne et les rues derrière, Méliès et tout, où les habitants, les locataires ont des surplus de charges qu'ils n'ont jamais connus par le passé. Et ils ne trouvent pas la Mairie à leur côté. Ils ont des surplus de charges qui leur sont imposés et qu'ils doivent finir de payer pour août, alors que cela a été demandé il y a quelques semaines, de près de 2 000 €. Et c'est pour l'année 2022, sachant que ceux de 2023 arrivent là.

Tout cela est dû au coût de l'eau. Là-bas, l'eau coûte 5 € le mètre cube. J'ai regardé ma facture c'est 1,89 € le mètre cube, je crois, moins de 2 €. Cela veut dire que nous avons des personnes qui habitent dans des logements sociaux qui paient plus de deux fois le prix du mètre cube d'eau. C'est un problème sur lequel nous aimerions voir la Municipalité agir, parce que ce n'est pas possible. Ce n'est pas le cas partout, et je sais que les rapports avec les bailleurs sont compliqués, mais personne ne leur a demandé d'être bailleurs.

Il faut durcir un peu le rapport de force, même sur la question de la TFPB. TFPB, pour les jeunes qui sont derrière nous et qui écoutent, c'est une taxe sur le foncier bâti qui permet une meilleure cohésion entre les bailleurs sociaux, les associations, les collectivités territoriales. Et c'est par exemple : « vous êtes exonérés d'une partie de la taxe si vous rendez le quartier plus propre, si

vous faites telle ou telle activité », si les bailleurs s'impliquent un peu plus dans la vie de la collectivité. Là, il n'y a pas d'exonération TFPB qui existe, contrainte soumise à des activités dans la ville. Et vous voyez comme le parc locatif des bailleurs est laissé à l'abandon.

Nous ne parlons pas simplement d'attribution de places. Parce que les attributions de places, c'est un fléau que nous connaissons tous. En même temps, si vous construisiez des logements, c'est fleuri de partout, il y avait à l'intérieur des logements sociaux, cela pourrait permettre à tous ces demandeurs en attente d'avoir accès à du logement. Sachant qu'en plus la réalité de la situation, c'est que les prix seront bradés dans ces logements-là. Nous aurons derrière des investisseurs qui vont finalement louer au même type de publics, mais plus cher, et en les mettant dans des situations de précarité plus importante. C'est cela la réalité.

Ce que je voudrais savoir, au détour de cette délibération, c'est : quelle est votre réelle implication au quotidien auprès des bailleurs ? Est-ce que vous les rencontrez ? Est-ce que vous étiez au courant de cette situation-là avec Seqens ? Nous parlons là, de 300 locataires qui ne savent pas comment ils vont payer leurs charges, des charges qui ont explosées et qu'ils ne payaient pas quand c'était l'ancien bailleur. Le nom m'échappe, mais quand c'était l'ancien bailleur, ils ne les payaient pas. Là, ils les paient cette fois-ci, aucun dialogue entre la ville et le bailleur n'a été fait. J'ai écrit au bailleur, j'attends toujours sa réponse. Pour l'instant, c'est silence radio. En fait, les gens sont dans un désarroi. Ils se demandent comment ils vont payer, ils se disent qu'ils vont faire jouer la presse.

Nous ne pouvons pas faire simplement des délibérations comme cela. Je n'ai pas envie de vous accabler, ce n'est pas ma volonté. Mais vous voyez bien que nous ne pouvons pas passer des délibérations les unes après les autres sans qu'elles aient de sens et sans qu'elles soient tournées vers les administrés. Là, c'est une discussion entre nous et les bailleurs, c'est clair. Les administrés qui sont dans ces logements-là, je ne sais pas quelle place ils prennent dans cette délibération.

Monsieur BEAUDEAU : Madame SOLEIL, y a-t-il quelque chose à rajouter ou à expliquer ?

Madame SOLEIL : Madame YOUSSEF, nous avons régulièrement des rendez-vous et des rencontres avec les bailleurs, que ce soit l'I3F, CDC Habitat, nous soulevons tous les problèmes. Effectivement, je sais qu'à Seqens, il y a eu un problème avec les charges. Nous avons rencontré, avec Madame le Maire, un des administrés qui nous a soumis le dossier, nous en avons fait part à Seqens. A ce jour, je ne connais pas vraiment les réponses qui ont été soumises, mais effectivement, c'est un dossier qui est suivi. Aujourd'hui, je ne peux pas vous dire, mais lorsque nous aurons toutes les informations, nous reconvoquerons Seqens pour pouvoir faire un point et savoir comment nous pouvons résoudre le problème. Pour l'instant, il y a suivi tout simplement. Nous n'avons pas plus d'information.

Madame YOUSSEF : Ils doivent payer maintenant ?

Monsieur BEAUDEAU : Oui, cela sera fait assez vite, Madame YOUSSEF. Nous en prenons note, parce qu'ils doivent payer maintenant, vous avez dit.
Madame ADLANI.

Madame ADLANI : Je voulais juste compléter sur ce que vient de dire Madame YOUSSEF, et je suis complètement d'accord avec elle sur la question de la TFPB. Nous avons échangé cette question dans cette même salle il y a trois ou quatre mois, je crois, où nous avions reçu les bailleurs. Lors de cette réunion, il y avait la nouvelle Déléguée du Préfet qui était venue pour une « grande messe » avec tous les bailleurs. La première chose, c'est qu'il y avait une absence de certains bailleurs, cela a été rappelé. Là, je vous rejoins sur le fait que les bailleurs doivent rendre des comptes à la commune. Ils sont sur la commune, ils doivent travailler en partenariat avec eux.

J'ai évoqué la question de la TFPB en expliquant à la Déléguée du Préfet, qui a repris auprès du Préfet puisqu'il y a eu une réunion et j'ai eu le retour de celle-ci. À savoir que cette fameuse TFPB – et vous avez raison de le préciser auprès des jeunes qui sont derrière – engage normalement les bailleurs à s'inscrire sur la propreté, la sécurité, sur aussi la volonté d'avoir un

gardien sur place, sur site et non pas dans une autre commune comme parfois cela a été le cas. Nous avons justement demandé à la Déléguée du Préfet de revoir cette TFPB et de nous la donner, puisque nous ferions à la limite peut-être mieux le travail avec certaines associations que ce que fait le bailleur, justement pour mieux les contraindre à intervenir sur le territoire de Villepinte et puis dans les quartiers.

Sur la question des décharges, d'abord, il y a eu – vous le savez – une augmentation du coût de l'énergie qui a été très impactante, y compris auprès des bailleurs. Et malheureusement, sur de nouvelles habitations, pour avoir échangé notamment avec Seqens, il me semble, sur le bâtiment que vous évoquez sur cette question entre le prévisionnel et le réel, en fait il y a eu un prévisionnel. Et tant que les habitants ne sont pas dedans, il y a un prévisionnel et il y a un réel. Je parle d'un autre quartier. Et sur le coût de l'énergie, c'est vrai que les habitants se sont rapprochés de nous sur une explosion des factures. Il faut savoir que le bouclier tarifaire n'existe plus aujourd'hui. Les Français, dans leur globalité, ne bénéficient plus de ce bouclier tarifaire qui s'est répercuté totalement sur les locataires. C'est une vraie problématique. Et cette question-là des charges, qui sont imputées aux locataires, est une vraie problématique pour nous. Et avec les bailleurs, puisque nous en rencontrons un certain nombre avec Marlène, nous sommes très vigilants. Pour CDC Habitat, je vous annonce par exemple que CDC Habitat a appris cette augmentation de charges de 20 % dans certains bâtiments et certains quartiers. Nous avons demandé à les lisser parce que ce n'est pas supportable financièrement pour les habitants.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Farida. D'autres observations ? Nous allons procéder au vote.

**PAR 29 VOIX POUR
PAR 8 VOIX CONTRE**

*Mme YOUSSEF, Mme RIGAL, M. KERAUDREN,
Mme BEN HADJ KHALIFA, Mme ROLAND,
Mme CADARÉ, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-
VERMOND
M. LLEDO (sorti lors du vote, pouvoir à
Mme ANCHARUZ)*

XI - RESSOURCES HUMAINES

**1 - Tableau des effectifs : Suppressions et créations de postes.
N° 2024-093**

Madame LE MOIL : Afin d'accompagner les besoins du Service Public Local et de mener à bien les projets des différentes directions, il y a nécessité d'ajuster le tableau des effectifs des personnels permanents. Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'ajuster le tableau des effectifs des personnels permanents de la commune.

Monsieur BEAUDEAU : Des observations ?
Madame PHILIPPON-VERMOND.

Madame PHILIPPON-VERMOND : Bien sûr qu'il y a des observations. D'abord, est-ce qu'il serait possible, dans un avenir plus ou moins lointain, d'avoir une véritable délibération pour le tableau des effectifs ? Parce que là, nous avons quelque chose mais nous ne le comprenons pas bien. Nous ne savons pas de quoi il s'agit. « Adjoint Technique », nous ne savons pas si c'est la première, la deuxième classe. Quelques fois, on nous fait l'honneur de nous mettre du principal. C'est du grand n'importe quoi, nous ne suivons pas.

Je remarque quand même qu'il y a de grands écarts qui se font. Nous supprimons des postes. Je prendrai par exemple le PRE où nous supprimons un poste d'Adjoint Administratif de base et nous le remplaçons par un Attaché. Etait-il sous-évalué ? Je pense que c'est le cas puisque dans la plupart des collectivités, sur ce type de projet, ce sont des Attachés. Là, je vois des écarts, je vois que nous supprimons également, sur le poste d'Inspecteur salubrité, un poste de technicien, alors que nous arrivons dans beaucoup de collectivités à avoir des ingénieurs. Là, nous le remplaçons par un Agent de Maîtrise. Nous bradons encore une fois le personnel. Nous voyons que nous avons des modifications. Nous avons des suppressions, des créations, nous n'arrivons pas à faire le lien les uns avec les autres.

Madame LE MOIL : Le problème, c'est que cela marche par filière.

Madame PHILIPPON-VERMOND : Mais je le sais, Corinne, je l'ai tenu pendant des années, donc je sais que cela marche par filière.

Madame LE MOIL : J'ai demandé à avoir une autre façon de faire. Apparemment, c'est très compliqué. Je vais en reparler, parce que c'est vrai que c'est compliqué à comprendre. Je vais voir ce qu'il est possible de faire pour que ce soit amélioré.

Madame PHILIPPON-VERMOND : J'ai surtout l'impression que le tableau des effectifs, nous le prenons par-dessus la jambe. C'est un peu bête parce que c'est ce qui gère quand même le 012, c'est-à-dire la masse salariale. Nous avons l'impression que c'est modifié, créé, mais une fois que les gens sont là, sont partis, c'est très compliqué. Ce qui m'a vraiment surpris et là, je suis restée assez estomaquée, en postes pour l'école Simone Veil, nous faisons cinq postes d'agents de restauration et d'entretien à mi-temps. 17,5 sur 35, chez moi, j'appelle cela mi-temps.

Généralement, ce que nous faisons, nous créons les postes permanents à 100 % et les agents que nous mettons dessus – et là je suis un peu surprise vu l'amplitude quand même des missions – nous les positionnons à 50 % ou à 80 %, la durée de temps de travail. Je trouve que c'est absurde de faire cela parce que cela veut dire, quand même sur une grosse école, du mi-temps. Je pense que le personnel va avoir énormément de tâches. Nous allons repasser dans six mois une délibération pour faire du 100 %. Il vaut peut-être mieux les mettre à 100 %. Et après, si nous jugeons nécessaire de les prendre à 50 %, nous les embauchons à 50 %. Là vraiment je suis désolée, mais ce n'est ni fait ni à faire.

Monsieur BEAUDEAU : Nous prenons note.

Madame LE MOIL : Je prends note de tout cela et nous allons faire le nécessaire pour que cela soit changé.

Monsieur BEAUDEAU : Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Je vais reprendre une partie des propos de Valérie. Nous sommes en accord sur ses commentaires. Nous avons demandé – et Valérie l'avait souligné – le tableau des effectifs par grade au 31 décembre 2023 par voie de délibération et une réouverture du tableau des effectifs au 1^{er} janvier. Ce qui mettrait à chaque fois bien en face le réel des effectifs et nous aurions par grade, et après par thème, cette lisibilité peut-être un peu supérieure.

Nous avons demandé également, parce que nous tournons, nous ne savons plus si la première colonne c'est « suppression » ou « création », qu'on remette l'en-tête à chaque fois, parce qu'il y a quand même des tableaux assez longs et la difficulté de lecture. Vous faites beaucoup de modifications et de transferts sur des postes qui n'ont rien à voir, qui ne sont pas dans la même filière. Que nous puissions changer, avec une formation de filière et que nous favorisions la mobilité à l'intérieur, moi j'y ai toujours été favorable. Pour autant dans la lecture, c'est très compliqué.

Valérie citait le PRE où avant nous avions un Agent Administratif. Nous pouvons nous inquiéter. Nous trouvons très bien que vous mettiez un Attaché parce que le PRE est très important pour accompagner au mieux les élèves en difficulté scolaire et leur permettre de réussir. Il faut qu'il y ait une qualité pour soutenir les enfants par rapport aux défaillances, y compris de l'Education Nationale, où dans nos secteurs c'est souvent compliqué avec des manques de remplaçants. Il y a une vraie mission de service public à avoir sur ces postes-là.

Des fois, c'est dans l'intitulé que c'est un peu particulier. Par exemple, « modification du poste du service des Sports, d'assistante de direction des Sports suite à la régularisation – régularisation de quoi, nous ne savons pas – suite à un départ en retraite et réintégration ». Alors, il y en a une qui est partie en retraite qui a été réintégrée, il y avait une directrice, une assistante de direction qui devient maintenant première classe.

Madame LE MOIL : Il y a eu un départ en retraite et il y a quelqu'un qui a été réintégré sur le poste de secrétaire des Sports.

Madame ROLAND : Oui, mais alors, vous aviez le poste d'assistant de direction des sports. Je suppose que c'est cela qui a été réintégré. Mais nous parlions d'un agent administratif première classe ou quelque chose comme cela. Sur les deux choses qui concernent ce point-là, que nous retrouvons sur la deuxième page et sur la troisième, ce n'est pas très clair.

Après, c'est pareil sur ce que disait Valérie concernant le poste de salubrité. Il y a une création d'un Adjoint Administratif, mais est-ce que cela supprime ce poste d'Inspecteur de salubrité qui était important ? Vous mettez « suite à un recrutement », mais le recrutement de l'Adjoint Administratif ou l'Inspecteur de salubrité : c'est très ambigu. Ce qui me paraissait aussi particulier, c'est dans la filière animation, la modification du poste de gestionnaire RH en référent RH Enfance, et cela devient un animateur. Je ne savais pas que les animateurs faisaient du travail RH.

Madame LE MOIL : Le poste de commande d'Inspecteur salubrité, il était Technicien Territorial, il est parti. Et l'agent qui a repris le poste est Adjoint Administratif principal de deuxième classe.

Madame ROLAND : C'est parce que c'est une filière technique normalement, ce n'est pas la même filière, pas un agent administratif. C'est une spécialité, ce point-là sur la salubrité. Nous sommes complètement en décalage. Avant, la Mairie de Villepinte, c'était le poste où tous les postes administratifs étaient techniciens, dans la filière technique et c'était une vraie lutte pour rééquilibrer. Et là, finalement, nous retrouvons des techniciens qui reviennent dans la filière administrative. Il y a quand même des fois des formations, des spécialités. Cet Adjoint Administratif devient l'Inspecteur salubrité ?

Madame LE MOIL : Apparemment, oui.

Madame ROLAND : C'est quand même particulier. Vraiment, dans les filières, c'est à n'y rien comprendre entre les mutualisations. L'animateur qui devient... suite à une modification de poste RH, nous aimerions savoir pourquoi c'est un animateur qui prend cela ? Parce qu'un animateur, a priori ce n'est pas dans ses compétences. Et puis c'est un BAFA, il n'a pas des connaissances pointues sur la RH ou sur les textes à appliquer. Tout est comme cela, tout est très particulier. Il y en a toute une liste, je ne vais pas toute la faire, mais nous aimerions comprendre, y compris des fois ce qui passe dans la filière médico-sociale.

Monsieur BEAUDEAU : Cette classification sera améliorée, n'est-ce pas, Corinne ?

Madame LE MOIL : Je vais voir pour que cela soit fait différemment.

Monsieur BEAUDEAU : Est-ce qu'il y a d'autres observations ?
Madame PHILIPPON-VERMOND.

Madame PHILIPPON-VERMOND : Théoriquement, quand nous tenons un tableau des effectifs, chaque fois que nous avons une suppression ou une création ou une transformation, cela apparaît. Et en dessous, nous remettons ce qu'il y a. J'ai une suppression d'un Adjoint Administratif au Culturel, je supprime le poste, je le recrée pour le remettre en technique dans telle filière. Là, je mets au défi la personne qui tient au jour d'aujourd'hui – je plains le DRH, s'il y en a un – de savoir exactement le nombre de postes de la Collectivité. Parce que là, entre les permanents, les non-permanents, les vacataires qu'on confond avec les contractuels à temps non complet, c'est une vraie salade et une soupe. Je plains sincèrement la personne. Je ne suis pas surprise que nous puissions faire des économies sur la masse salariale.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Madame PHILIPPON-VERMOND. D'autres observations ?
Nous allons passer au vote.

PAR 8 ABSTENTIONS :

*Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL,
M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA,*

**Mme ROLAND, Mme CADARÉ, M. CHIROUSE,
Mme PHILIPPON-VERMOND**

PAR 29 VOIX POUR

M. LLEDO (sorti lors du vote, pouvoir à Mme ANCHARUZ)

- 2 - Tableau des effectifs : Création d'emplois non permanents vacataires à la Direction de la Prévention Sécurité et Tranquillité Publique pour l'année scolaire 2024/2025.
N° 2024-094

Madame LE MOIL : Il y a lieu de créer huit emplois non permanents de vacataires qui seront affectés à la Direction de la Prévention Sécurité et Tranquillité Publique, soit cinq emplois pour renforcer les équipes lors d'absence d'agents contractualisés et trois emplois suite à l'ouverture de la nouvelle école Simone Veil. Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante de créer huit emplois non permanents de vacataires affectés à la Prévention Sécurité et Tranquillité Publique pour faire face aux besoins pour l'année scolaire 2024-2025.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Corinne.
Madame PHILIPPON-VERMOND.

Madame PHILIPPON-VERMOND : Je suis désolée, mais je suis peut-être une puriste de la RH, c'est un peu mon job. Là, nous n'avons pas un vacataire. On nous donne une définition, je suis d'accord. Il y a juste un petit aspect que nous oublions, c'est qu'un vacataire. Il n'a pas une activité pérenne, mais ponctuelle. C'est-à-dire que si je prends un conférencier sur une journée ou un médecin qui va me faire une action de vaccination sur deux jours, et sur du vacataire, là je suis sur du poste non permanent, non titulaire à temps non complet. S'il vous plaît, prenez les bonnes dénominations.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Madame PHILIPPON VERMOND.
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Nous nous le disons régulièrement pour les vacataires. Nous avons des fois ici des vacataires qui répondent à un besoin ponctuel de service, c'est là la définition. Des vacataires qui sont là depuis cinq ans ne sont plus des vacataires et ce n'est plus un besoin ponctuel de service.

Monsieur BEAUDEAU : Oui, mais en général, ils sont contractualisés, ces gens-là, quand ils sont là depuis plusieurs années. Nous avons 27 APE sur la Ville, Madame ROLAND, et nous les avons contractualisés, presque tous. Il y en a qui n'ont pas voulu, c'est leur choix.

Madame LE MOIL : Il y en a qui ne veulent pas être contractualisés. Mais s'ils le souhaitent, pour Simone Veil, nous les contractualiserons, il n'y a aucun souci.

Madame ROLAND : Ils ne seront pas vacataires ?

Madame LE MOIL : Ils ne seront pas vacataires, bien sûr.

Monsieur BEAUDEAU : Plus d'observations ? Nous allons passer au vote.

PAR 8 ABSTENTIONS :

**Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL, M. KERAUDREN,
Mme BEN HADJ KHALIFA, Mme ROLAND,
Mme CADARÉ, M. CHIROUSE,
Mme PHILIPPON-VERMOND**

PAR 29 VOIX POUR

**M. LLEDO (sorti lors du vote, pouvoir à
Mme ANCHARUZ)**

3 - Tableau des effectifs : Création d'un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité pour la Direction Entreprises, Commerces, Emploi, Fibre et Attractivité.
N° 2024-095

Madame LE MOIL : Il y a lieu de créer un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité en raison d'un besoin de prendre en charge et d'assurer le suivi des doléances concernant la fibre optique, afin d'assurer le bon fonctionnement du service public, au sein de la Direction Entreprises, Commerces, Emploi, Fibre et Attractivité. Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante de créer un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité d'Assistant attractivité et gestion des doléances fibre optique à temps complet, soit 35/35^{ème}, de catégorie B de la filière administrative, du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux au grade de Rédacteur Territorial. L'agent exercera les fonctions à compter du 9 septembre 2024.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Corinne. Des observations ?
Madame YOUSSEUF.

Madame YOUSSEUF : Monsieur JIAR, je voulais savoir quelles étaient les missions de cet agent. Vous précisez que nous voyons avec le Département, l'ARCEP, lundi. Et du coup cela pourrait être une partie de la conversation. Donc, savoir sur quoi vous êtes contraint de recruter là.

Monsieur JIAR : En fait, c'est un poste qui est très important pour la Collectivité, parce que nous avons beaucoup de doléances sur la fibre. Et c'est bien que nous pallions énormément aux opérateurs. Encore hier, j'ai été interpellé à la Fête de la Musique par des gens, des sous-traitants. Nous n'allons pas ici refaire le débat, nous le connaissons ! Vers qui nous nous retournons ? Nous ne nous retournons pas vers le Département. Pour le coup, Mélissa, il est inexistant. Je n'ai personne sur le Département, ils viennent vers la Ville. Le Département, dont c'est la responsabilité, le contrat, je le rappelle, ils peuvent les financer, ils peuvent les sanctionner et ils ne le font pas.

Je ne fais pas un débat de ping-pong avec le Département ou pas. L'idée, c'est de ne pas laisser ce service à la population, d'avoir quelqu'un au bout d'une ligne, d'avoir quelqu'un qui rassure des personnes âgées, des jeunes, des moins jeunes, des gens qui travaillent, qui n'ont pas d'internet. Je me suis battu, cela fait depuis dix ans que je fais cette délégation. Je me bats aussi pour avoir quelqu'un au bout du fil quand je n'ai pas l'opérateur qui se moque des gens : « on va vous envoyer dans trois mois un opérateur », quand j'ai quelqu'un au Département... Il y avait quelqu'un au Département, vous le savez, et depuis quelque temps je n'ai plus personne. Maintenant, nous avons mis quelqu'un. Je pense que ce n'est pas de notre fait. Cela réduit le budget à Christine, à tous mes collègues qui sont là. Oui, c'est important d'avoir cette ressource-là, franchement.

Madame YOUSSEUF : Youssef, ce n'est pas ce que je t'ai dit. Ma question était très précise, c'était : quelles étaient les fonctions que cet agent-là allait remplir pour pouvoir le dire lundi à l'ARCEP : « vous voyez, à Villepinte, nous sommes obligés de recruter » ?

Monsieur JIAR : En fait Mélissa, tu as un problème sur la fibre ou sur ta vitesse. Tu appelles cet agent-là, qui s'appelle Léa, que vous connaissez tous, et elle fera le lien en fonction de l'appel. Elle va sensibiliser l'appel et le qualifier. Par rapport à cela, soit le Département relance, soit ce sont les opérateurs, soit cela peut être l'ARCEP, soit c'est du Debitex et nous faisons le lien. Le facilitateur, c'est cela son rôle. Nous créons des réunions, nous relançons aussi énormément les opérateurs et Debitex. C'est un dossier très complexe parce qu'ils se renvoient la balle. Elle est donc là pour relancer, ce n'est pas facile, c'est cela son but. Et croyez-moi, quand vous avez quelqu'un au bout du fil, Mélissa, cette personnes ne reste pas que deux minutes. Elle en reçoit au moins une dizaine par jour. Quand vous avez des personnes âgées, il faut les écouter, ils sont dépités. Cela prend des fois une heure ou deux.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Monsieur JIAR pour ces explications. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Nous allons passer au vote.

PAR 37 VOIX POUR

M. LLEDO (sorti lors du vote, pouvoir à Mme ANCHARUZ)

- 4 - Création de deux postes en contrat d'apprentissage.
N° 2024-096

Madame LE MOIL : Il est proposé à l'Assemblée Délibérante de recourir à 2 contrats d'apprentissage dans la Collectivité selon les diplômes préparés et les compétences des services accueillants, comme suit :

- Service DINSI : 1 Administrateur systèmes et réseaux,
- Service Communication : 1 Journaliste Multimédia.

Monsieur BEAUDEAU : Madame ROLAND.

Madame ROLAND : J'avais posé la question en commission pour mes camarades. Je n'avais pas bien noté la précision. Pouvons-nous à nouveau avoir le nombre d'apprentis restants ? Je crois qu'il en reste un qui finit. Et autrement, nous sommes d'accord sur le principe de création.

Monsieur BEAUDEAU : Il y en a deux qui terminent en 2024, un qui se poursuit jusqu'en 2026. Ce qui fait que l'année prochaine nous en aurons trois. C'est tout.

Madame LE MOIL : Il y en a un qui termine en 2024 et l'autre qui termine en 2026 et les deux nouveaux. Il y en a deux parce qu'il y a Léa aussi, donc cela fait deux. Il y en a deux qui terminent en 2024, un qui termine en 2026, et les deux nouveaux que nous prenons.

Monsieur BEAUDEAU : Madame PHILIPPON VERMOND.

Madame PHILIPPON VERMOND : Bien sûr que nous sommes pour ces contrats d'apprentissage. Par contre, j'avais une petite question. Est-ce qu'il y a une projection qui a été faite sur un emploi éventuel de ces jeunes ? Parce que le but de prendre des contrats d'apprentissage, ce n'est pas de faire du contrat d'apprentissage. C'est de les former professionnellement, de les former à la culture de l'entreprise et surtout de leur proposer, après, un poste. Là, j'étais sur la prévision de ces deux postes. Je sais que pour certains, ils ont le droit de bouger parce qu'une fois qu'ils sont formés, ils peuvent aller dans le privé. Ils sont beaucoup mieux payés selon les secteurs. Ce que je veux dire, c'est que quand nous faisons du contrat d'apprentissage, généralement au niveau RH, nous avons une réflexion. Nous ne faisons pas du contrat d'apprentissage pour du contrat d'apprentissage ou pour faire plaisir à la voisine ou à la fille du cousin.

Madame LE MOIL : Dans le but, oui. Maintenant, nous ne savons pas, ils vont arriver.

Monsieur BEAUDEAU : Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Ils ne sont pas liés à un engagement, Corinne ? Est-ce qu'il y a une convention ? Nous ne pouvons pas les bloquer, ils font la formation. Mais est-ce qu'il y a cette démarche d'information pour leur signaler un futur éventuel ?

Madame LE MOIL : Je pense qu'ils sont accompagnés, donc tout cela, ils le savent.

Madame ROLAND : Ils ont un référent ? Je sais, mais je pose la question exprès.

Monsieur BEAUDEAU : S'il n'y a pas d'autres observations, nous allons passer au vote.

PAR 37 VOIX POUR

M. LLEDO (sorti lors du vote, pouvoir à Mme ANCHARUZ)

- 5 - Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial à l'association CEPV (Comité d'Entraide du Personnel villepintois).
N° 2024-097

Monsieur BEAUDEAU : Le CEPV a pour objet l'organisation et la gestion de prestations sociales et d'activités culturelles, touristiques et sportives en direction du personnel communal. La Commune de Villepinte souhaite continuer d'apporter son soutien au CEPV en confirmant le renouvellement de la mise à disposition d'un agent territorial, à temps complet, sur une durée de 2 ans à compter du 1^{er} juillet 2024. Cet agent exercera les fonctions d'assistante administrative chargée de la gestion de l'ensemble des prestations et activités proposées par le CEPV. Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial auprès du CEPV (Comité d'Entraide du Personnel villepintois) et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

Est-ce qu'il y a des observations ? Il n'y en a pas.

PAR 3 NON-PARTICIPATIONS AU VOTE : *Mme le Maire, Mme LE MOIL, M. LLEDO*

PAR 34 VOIX POUR

M. LLEDO (sorti lors du vote, pouvoir à Mme ANCHARUZ)

- 6 - Modification de la délibération n° 2019-019 du 16 février 2019 relative à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Ajout du cadre d'emploi des Attachés Territoriaux de Conservation du Patrimoine.
N°2024-098

Madame LE MOIL : Il convient de modifier la délibération n° 2019-019 du 16 février 2019 relative à la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). L'arrêté du 14 mai 2018 a été pris pour l'application des dispositions du Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans la Fonction Publique de l'État, au corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques, et par conséquent, le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux de Conservation du Patrimoine qui devient éligible au RIFSEEP. Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante :

- D'approuver la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux de Conservation du Patrimoine,
- De compléter les articles 1 et 4 de la délibération n° 2019-019 du 16 février 2019,
- D'autoriser Madame le Maire à signer les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Corinne. Des observations ?

PAR 37 VOIX POUR

M. LLEDO (sorti lors du vote, pouvoir à Mme ANCHARUZ)

- 7 - Modification du dispositif d'astreintes au sein de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Tranquillité Publique.
N° 2024-099

Madame LE MOIL : Suite à la réorganisation de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Tranquillité Publique, présentée lors du Comité Social Territorial du 28 février 2024, il convient d'intégrer au système d'astreintes les agents de brigades et les opérateurs de vidéoprotection. En effet, en raison des nombreuses sollicitations, de la recherche d'une meilleure opérationnalité et du nouveau fonctionnement de cette Direction, il est nécessaire de modifier le dispositif d'astreintes. Ainsi,

l'astreinte de la Police Municipale et du Centre de Commandement Opérationnel sera instaurée de la manière suivante :

- **par alternance** : le Directeur et son Adjoint,
- le Chef de service (PM/ASVP) et le Chef du Centre de Commandement Opérationnel (CCO),
- les Chefs de brigades PM et leurs Adjoints,
- les Chefs de salles (CCO) et leurs Adjoints,
- **par roulement** : les agents de brigades et les opérateurs de vidéoprotection.

Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver la modification du dispositif d'astreintes au sein de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Tranquillité Publique.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Corinne.
Madame PHILIPPON-VERMOND.

Madame PHILIPPON-VERMOND : J'avais juste une petite question. Je me demandais si c'était simplement un moyen déguisé d'augmenter les heures supplémentaires de certains corps de métiers, notamment dans la PM, de ne pas avoir la volonté d'afficher plus de 25 heures supplémentaires, et de prendre une délibération octroyant ce dépassement. Cela me semble quand même très particulier, notamment au niveau des agents de brigade, les opérateurs de vidéoprotection, de leur mettre des astreintes. C'était juste une petite réflexion. Merci.

Monsieur BEAUDEAU : Madame ROLAND.

Madame ROLAND : En complément, je voulais connaître la différence que vous faites entre « alternance » et « roulement ». La notion doit être infime. Nous voyons bien que par rapport au poste, il y a certaines personnes qui peuvent intervenir directement sur la difficulté en cas d'astreinte et que d'autres ne seront qu'un relais d'information téléphonique, donc pas avec la même notion.

Madame LE MOIL : Par roulement, ce sont des astreintes à domicile avec roulement et gérées à distance ou en présentiel s'ils ont besoin de venir. C'est cela, le roulement. Apparemment c'est une nouveauté.

Madame ROLAND : L'alternance, ils sont à domicile aussi, normalement.

Madame LE MOIL : L'alternance, ce n'est pas la même chose, ils sont sur site, si j'ai bien compris.

Monsieur BEAUDEAU : L'alternance, par exemple s'ils sont quatre dans le même groupe : le premier aura une astreinte ; le deuxième, une semaine après, aura une autre astreinte ; le troisième, la troisième semaine ; et le quatrième, cela par alternance. Le roulement, c'est quand ils sont beaucoup plus nombreux. Nous pouvons les appeler à tout moment pour une expertise vidéo, par exemple. Par roulement, admettons qu'ils soient dix. Cela revient à peu près au même, mais cela revient beaucoup moins souvent. C'est un roulement. Ils sont tous comme cela, c'est régularisé. Et c'est égal pour tous. Ils ont tous une astreinte, mais au bout de dix semaines par exemple.

Madame ROLAND : Mais vous avez bien noté « alternance », « roulement », cela veut dire que vous introduisez une notion différente. Certes, c'est peut-être pour équilibrer, que chacun ait son petit plus par rapport à l'astreinte qui a un coût s'il est mobilisé, mais « alternance » et « roulement » a priori par rapport au poste, ce n'est pas la même chose.

Monsieur BEAUDEAU : Non, ce n'est pas la même chose. Mais la différence est quand même assez ténue, Madame ROLAND. Plus d'observations ?

PAR 8 ABSTENTIONS :

*Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL, M. KERAUDREN,
Mme BEN HADJ KHALIFA, Mme ROLAND,
Mme CADARÉ, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-
VERMOND*

PAR 29 VOIX POUR

*M. LLEDO (sorti lors du vote, pouvoir à
Mme ANCHARUZ)*

8 - Délibération annuelle portant sur les avantages en nature du personnel communal.
N° 2024-100

Les avantages en nature devant faire l'objet d'une délibération annuelle, il convient donc à l'Assemblée Délibérante d'adopter les avantages listés ci-après pour l'année 2024 :

- Le véhicule de fonction du Directeur Général des Services et du Directeur de Cabinet du Maire,
 - La concession le logement par nécessité absolue de service du Directeur Général des Services, du gardien de l'école Marie Laurencin et du gardien du gymnase Infroit.
 - La convention d'occupation précaire avec astreinte du chauffeur de Madame le Maire,
- Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'adopter la délibération annuelle portant sur les avantages en nature du personnel communal.

Monsieur BEAUDEAU : Merci, Corinne.
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Nous sommes bien sûr d'accord pour les véhicules de fonction pour le Directeur de Cabinet, le Maire et le DGS. Cela ne pose pas de problème et c'est normal. Je voulais juste avoir la précision : il y avait avant un logement de fonction pour le DGS, est-ce qu'il est toujours existant ? Est-ce qu'il y en a toujours un de réservé ? Il me semble que ce n'était plus actif. C'est une question.

Ce qui nous dérange ce sont davantage ces véhicules qui devraient être de service, avec un remisage à domicile, qui doit rester l'exception. Il y avait souvent le Directeur du service Technique ou quelques personnes. Or là, il y a énormément de voitures que nous voyons partir beaucoup plus tôt que pour aller au travail d'ailleurs. Très tôt pour partir des services avec les véhicules de la ville que vous voyez sur des routes fort éloignées, sur les parkings de grandes surfaces, rouler le week-end à titre personnel, c'est de la dépense. Alors, au lieu d'avoir quelque chose d'équitable qui pourrait permettre de verser une prime pour les salaires les plus précaires aux agents avec une équité, nous sommes dans une dépense d'essence. Je pense au prix de l'essence puisque nous économisons sur les fluides. Là, il y a une manne importante d'économies à faire par rapport à l'utilisation excessive de véhicules de service qui sont utilisés à titre personnel et qui ne sont pas le week-end en remisage à domicile, qui sont utilisés à tort et à travers. Ce n'est pas normal, cela devrait être de l'exception, le véhicule de service avec remisage à domicile.

En plus, souvent c'est le week-end ou le midi. A la limite, si l'on finit une mission tard, on rentre avec. Ou si un cadre de service finit le Bureau Municipal ou une réunion tard, nous comprenons qu'il y ait une mise à disposition pour ne pas prendre le train à une heure tardive, qu'il ait une voiture mise à disposition. Cela nous semble complètement normal. Mais l'utilisation des véhicules de la ville à tout crin, dans tous les sens, le week-end, ce sont les finances publiques avec une dépense importante de carburant et avec aussi souvent le week-end ou le midi – j'avais constaté cela à l'époque – une dégradation et des accidents le midi. Parce que le midi, on va au restaurant, on ne boit pas toujours que de l'eau. Moi j'ai failli me faire écraser par un agent, un jour. Il y a souvent eu des dégradations importantes qui passent en assurance sur les voitures à ce moment-là. Et que les agents qui utilisent ces voitures de la ville en prennent soin. Ce n'est pas parce que c'est la voiture de la ville qu'on laisse les coûts sur la voiture quand on fait n'importe quoi, parce que cela aussi, nous le trouvons.

Monsieur BEAUDEAU : Madame ROLAND, jamais aucun élu n'a contrôlé qui était au volant d'un véhicule de la ville le week-end. Je ne me verrais pas m'embarquer dans ce rôle, en tout cas. Ce que je voudrais vous dire, c'est que tous les week-ends – et vous le savez autant que moi – il y a des agents et des cadres d'astreinte. Le Protocole travaille beaucoup et les services Techniques aussi. Madame, il y a un tas d'activités le week-end. Je ne vous dis pas que tous les véhicules sont parfaitement légaux sur la voie publique, mais il y a quand même certaines justifications. Corinne, est-ce que tu as quelque chose à dire ?

Madame LE MOIL : Oui. La première question que tu as posée, la DGS n'a pas de logement de fonction. Elle ne l'utilise pas. Si elle le voulait, oui, mais elle ne l'utilise pas.

Monsieur BEAUDEAU : Madame YOUSSEUF.

Madame YOUSSEUF : Merci. Concernant cette délibération, c'est pareil, je n'ai pas de sujet. D'ailleurs, est-ce que nous pourrions marquer « la Directrice Générale des Services » ? C'est une femme cette fois-ci, nous pouvons féminiser quand c'est le cas. Mais du coup, il n'y a pas de sujet qu'elle puisse avoir une voiture de fonction. Pareil pour le Directeur de Cabinet, même si c'est toujours un peu plus problématique. Mais bon, il n'y a pas de sujet en soi.

Ce qui est problématique pour moi, c'est que de ce côté-là, nous agissons comme cela avec ceux qui ont de hautes responsabilités. Et de l'autre côté, les autres agents sont soumis à des voitures avec des traceurs pour être bien sûrs qu'ils ne vont pas trop loin. Pareil sur les événements. Moi, je peux entendre que le Protocole, le service événementiel en tout cas – je ne sais pas si c'est la même chose que le Protocole ici – qui peut finir très tard, la Communication, certains services Techniques puissent avoir du remisage à domicile. Souvent, il s'agit principalement des cadres qui ont droit à ce remisage à domicile. Et c'est là que cela devient compliqué. Parce que deux agents qui se rendent au même événement ou au même incident, un, parce qu'il est cadre, a une voiture pour rentrer chez lui et l'autre, parce qu'il est non-cadre, doit se débrouiller par ses propres moyens. La difficulté est à ce niveau-là.

Je peux parfois comprendre le principe d'échelle : plus on monte dans la hiérarchie, moins il y a de nombres, et plus c'est facile à gérer. Mais en fait, cela ne peut pas être que cela, parce que nous avons l'impression que certains sont favorisés de par leurs fonctions, alors que leurs fonctions aussi font qu'ils ont des rémunérations qui sont nettement supérieures aux autres agents catégorie C, pour ne pas le citer. Des fois, nous avons du remisage à domicile, c'est un petit peu compliqué quand le remisage à domicile se fait à 15 minutes à pied du lieu de l'événement. Vous voyez, des fois ce n'est pas forcément compréhensible. Nous voyons les voitures garées devant chez les gens et nous voyons bien que ces personnes-là habitent des fois même à cinq minutes du lieu où ils étaient. C'est plutôt pour une espèce d'homogénéité qui rend du coup la délibération un peu compliquée si nous la traitons à l'aune de l'inégalité de traitement entre les cadres et les non-cadres pour les mêmes missions.

Monsieur BEAUDEAU : Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Monsieur BEAUDEAU, vous citez des services. Je rejoins Mélissa, quand je disais : « on ne devrait pas laisser sortir plein de voitures comme cela ». C'est très discriminatoire parce que certains ont et d'autres pas. Et sur les services que vous citez, je connais bien des agents qui viennent avec leurs voitures alors qu'ils sont sur la plupart des manifestations parce qu'ils sont dans l'organisation. Pas les responsables de service qui sont davantage payés et qui utilisent des véhicules de service.

Pour autant, il aurait été bien que nous ayons, pour savoir sur quoi nous nous engageons, une liste des véhicules qui sont utilisés avec le remisage à domicile. Le petit Trafic du midi qui rentre à la maison, normalement, on pose le Trafic qui est un véhicule de la ville. On prend son véhicule personnel et on rentre avec. Parce que dans ce cas-là, celui qui n'a pas de véhicule de fonction pour les manifestations, il peut déclarer des frais kilométriques, ce qui est mieux beaucoup mieux pour lui. Il y a cette discrimination et ces abus.

Nous savons bien qu'il y a des services et vous n'allez pas me raconter l'histoire pour l'avoir vue dans certains secteurs. Je crois qu'il y a des précisions, y compris pour la protection des agents et pour l'équité entre les agents. Il y a une précision à donner.

Monsieur BEAUDEAU : Madame ROLAND, je voudrais vous préciser que chaque véhicule est équipé d'un traceur. Aujourd'hui, la délibération n'est pas concernée par tous les véhicules du parc automobile de notre ville. Ce n'est pas la délibération. Aujourd'hui, ce sont les avantages en nature de Madame la DGS, du Directeur du Cabinet, et troisièmement du chauffeur de Madame le Maire qui dispose d'un appartement. Notre délibération, aujourd'hui, ne concerne que ces trois éléments. Je ne peux pas aller plus loin, Madame.

Madame ROLAND : Monsieur BEAUDEAU, j'entends pour le Directeur de Cabinet et tout. Mais quand nous lisons le détail, nous pouvons l'entendre et le comprendre autrement. Dans la façon dont cela est dit, nous pouvons comprendre qu'il y a les modalités d'attribution. Le Directeur des Services, c'est clair, le Directeur Général et le Directeur de Cabinet, et « les véhicules de fonction seront attribués selon les modalités suivantes », cela peut concerner toute autre personne.

Monsieur BEAUDEAU : Je vous apporte une autre précision. En ce qui concerne le remisage à domicile, il ne fait pas partie non plus de cette délibération et peut ne pas passer en Conseil Municipal non plus. Il ne peut faire l'objet que d'une simple mention et des fois oui, des fois non. C'est tout. Il n'y a plus d'observations ?

PAR 29 VOIX POUR

PAR 8 VOIX CONTRE :

*Mme YOUSSEF, Mme RIGAL, M. KERAUDREN,
Mme BEN HADJ KHALIFA, Mme ROLAND,
Mme CADARÉ, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-
VERMOND
M. LLEDO (sorti lors du vote, pouvoir à
Mme ANCHARUZ)*

XII - AFFAIRES JURIDIQUES

- 1 - Octroi de la protection fonctionnelle de la Commune à Madame le Maire :
diffamation publique.

N° 2024-101

Monsieur BEAUDEAU : Madame le Maire sollicite l'octroi de la protection fonctionnelle dans le cadre de la plainte qu'elle a déposée pour diffamation publique envers des citoyens chargés d'un mandat public et dans le cadre de la procédure de retrait des publications diffamatoires postées sur les réseaux sociaux. Les propos contenus dans cette publication, qui constituent une instrumentalisation grossière d'un conflit à des fins politiciennes, sont totalement erronés et portent atteinte à l'honneur de Madame le Maire. Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante d'accorder à Madame le Maire la protection fonctionnelle dans le cadre de cette action en diffamation, pour la procédure de 1^{ère} instance et, éventuellement, d'appel et de cassation et dans le cadre de la procédure de retrait des publications diffamatoires postées sur les réseaux sociaux.

Observations ? Madame YOUSSEF.

Madame YOUSSEF : Merci. J'ai plusieurs questions du coup, parce que j'ai vu la publication en question. Je finirai tout à l'heure sur ce que je pense de l'utilisation de l'argent public, mais sur la publication en question, j'ai vu que vous étiez là aussi, Madame ADLANI, et je voulais savoir si vous aviez également porté plainte et si vous demandez la protection fonctionnelle du fait de votre autre mandat ? Et si ce n'était pas le cas, pourquoi ne pas vous joindre à cette demande de protection fonctionnelle ici ? Et du coup, ma question est : si vous attaquez pour diffamation, c'est sur quel motif ? Est-ce que vous dites que la Région n'a pas donné d'argent et que vous n'êtes pas proche de Valérie PÉCRESSE ? Je ne comprends pas où est la diffamation, si vous pouviez nous l'expliquer.

Et après, je reviens sur l'utilisation de l'argent public. Vraiment, quand nous sommes élus sur une chose qui me paraît politique... j'ai été accusée par le passé d'être une grande islamiste, puis une sioniste, parce que j'avais l'outrecuidance de faire ma vie avec une personne supposée juive, et islamiste parce que je n'avais pas participé à la marche contre l'islamophobie, un dimanche de novembre. Et pour autant, je n'ai pas porté plainte. Nos actions amènent les gens à penser que nous sommes plutôt pour telle ou telle idée. Par moment, cela peut dépasser. Mais il n'y avait pas d'injures dans ce post-là. Du coup, vraiment je ne comprends pas. Est-ce que c'est pour dire : « nous ne soutenons pas Israël » ?

Monsieur BEAUDEAU : Madame, si la plainte n'avait pas été recevable, elle n'aurait pas été prise au Commissariat ou ailleurs. Vous pouvez me croire.

Madame YOUSSEUF : Non, mais ce n'est pas cela. Du coup, ma question est : sur quoi est la diffamation ? Est-ce que vous dites : « non, nous ne soutenons pas Israël. Non, la Région n'a pas fait ce versement à cette association La Tête » ? Je ne sais pas, je n'ai pas compris.

Monsieur BEAUDEAU : Si vous ne savez pas, je vais vous expliquer. Le fait de publier sur un réseau social, quel qu'il soit, une action qui concernerait le Maire selon laquelle elle aurait approuvé l'octroi d'une subvention de 120 000 € envers des soldats israéliens, qu'elle n'a jamais fait, comment cette information, qui n'existe pas, peut arriver sur les réseaux sociaux ? C'est une diffamation pure et simple. Vis-à-vis du droit, il y a un élément moral, il y a un élément matériel. Et la plainte est recevable. Ce n'est pas à moi de refaire le droit, Madame YOUSSEUF. Je viens de vous donner mon explication, je ne peux pas aller plus loin.

Madame YOUSSEUF : Ce n'est pas cela que dit le poste. Le poste dit : « accointances avec Valérie PECRESSE » qui, elle-même, fait des donations. Et du coup, ma question s'adresse à Farida ADLANI. Est-ce que vous avez fait, vous aussi, une plainte sur la publication ?

Monsieur BEAUDEAU : Madame, la plainte de Madame ADLANI ne concerne pas cette délibération, je suis désolé. Cela concerne le Maire et la diffamation, c'est tout.

Madame YOUSSEUF : Monsieur BEAUDEAU, très sincèrement, il va falloir que vous appreniez à écouter les gens parler, parce que vous ne pouvez pas me couper systématiquement. Ma question s'adresse à votre collègue en plus, pas à vous. Et la question est : est-ce que vous aussi, vous faites une plainte ?

Monsieur BEAUDEAU : Je préside cette réunion, ma collègue ne répondra pas, c'est moi qui réponds à sa place, c'est tout. C'est ainsi.

Madame YOUSSEUF : Mais vous me laissez finir et ensuite, vous m'expliquez que le sujet est trop complexe pour vous, et que vous êtes dans un jeu que j'ai du mal à saisir et que vous ne voulez pas répondre. Votre opacité veut dire quelque chose.

Monsieur BEAUDEAU : D'autant que cette délibération concerne Madame le Maire, cela ne concerne pas quelqu'un d'autre.

Madame YOUSSEUF : Mais ce n'est pas possible, Monsieur BEAUDEAU.

Monsieur BEAUDEAU : Mais je vous explique, Madame YOUSSEUF.

Madame YOUSSEUF : Comme je suis suffisamment bête, je n'ai pas compris que la délibération concernait Madame le Maire. Et comme je suis suffisamment bête, je n'ai pas vu la publication et je n'ai pas vu que sur cette publication, il y avait également Madame ADLANI et qu'elle était d'autant plus touchée, qu'elle était Conseillère Régionale, et du coup, dans la majorité de Valérie PECRESSE qui avait fait cette subvention. Vous pouvez très bien ne pas solliciter la protection fonctionnelle du fait de votre mandat municipal, mais la solliciter du fait de votre mandat régional. Et c'est cela que je pose comme question.

Monsieur BEAUDEAU : Cette réponse, Madame, ne concerne pas cette délibération. Nous n'y répondrons pas et c'est mon point final. Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

PAR 1 NON-PARTICIPATION
PAR 2 ABSTENTIONS
PAR 31 VOIX POUR
PAR 4 VOIX CONTRE :

Mme le Maire
M. LLEDO, M. FERNANDEZ

Mme YOUSSEUF, **Mme RIGAL,**
M. KERAUDREN, **Mme BEN HADJ**
KHALIFA

XIII - COMMUNICATION DU MAIRE (en application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

I - Décisions n°s 24-038 à 24-047 (inclus).
N° 2024-102

Monsieur BEAUDEAU : Est-ce qu'il y a des questions ?
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Pour la décision n° 24-040, concernant le renouvellement dans le cadre de la convention de l'implantation d'une station automatique de mesure de niveau sonore sur le quartier Marie Laurencin. Nous n'en avons pas entendu parler depuis votre précédent mandat. Je trouve dommage que cela revienne seulement. Et avez-vous les mesures antérieures ? Vous la réinstallez parce que je suppose qu'il n'y en avait plus depuis longtemps, alors que c'était un vrai sujet par rapport au bruit et au programme de gêne sonore. Je voulais savoir s'il y avait eu des relevés et pourquoi tout d'un coup nous l'avons réinstallé des années après, alors qu'il aurait fallu qu'il y ait une continuité sur le PGS ? Cela, c'était la première question.

Ensuite, pour la n°24-043, nous avons eu cela récemment, Monsieur BEAUDEAU, sur le précédent Conseil. J'avais fait une remarque sur la demande de subventions qui finalement faisait mettre six caméras sur une voirie qui appartenait au Département. Et j'avais signalé – et Madame le Maire avait l'air de l'entendre – qu'il valait mieux utiliser les fonds du FIPD pour des implantations sur la ville. Je voulais savoir si cela correspondait à cela ou si c'étaient six autres caméras. Puisque là, j'ai vu que vous mettiez sur la gare du Vert-Galant, ce que je trouve bien puisque c'est sur la ville et à hauteur de l'autoroute, mais vous avez changé un peu le libellé de la décision. Donc, cela correspond bien à ceux qui étaient passés l'autre fois, qui étaient implantés sur le Département et suite à ma remarque ? Est-ce que c'est la même qui revient avec une implantation différente ?

Monsieur BEAUDEAU : En ce qui concerne les caméras sur l'autoroute A104, c'est cette fameuse bretelle d'accès qui mène aux deux hôtels.

Madame ROLAND : Ce n'est pas ma question, Monsieur BEAUDEAU. Parce que l'autre fois, c'était principalement sur des voies départementales. Alors, par rapport à l'autre fois, est-ce que les six de l'autre fois sont maintenues, plus ces six-là rajoutées ou est-ce que c'est suite à l'intervention et à la remarque que j'avais faites ? Vous avez remodifié, vous mettez à hauteur de l'autoroute A104 ? Là, vous avez mis « à hauteur », vous n'avez pas mis « sur ». Avant, c'était carrément sur la A104. Et vous en avez mis sur la Gare du Vert-Galant. Je voulais savoir s'il y avait six et six.

Monsieur BEAUDEAU : Non, il y en aura deux sur l'avenue du Vert-Galant, devant la Gare.

Madame ROLAND : C'est la modification de la décision de l'autre fois alors ?

Monsieur BEAUDEAU : Voilà, c'est la modification. Et les quatre autres vont sur l'autoroute A104, à condition que nous ayons la subvention. Si la subvention n'est pas obtenue, nous ne pourrions pas installer, cela coûte beaucoup trop cher. Nous n'allons pas entamer autant de frais pour installer quatre caméras sur un terrain qui ne nous appartient pas.

Madame ROLAND : Ce n'est pas de votre ressort d'implanter sur l'autoroute A104, ce n'est pas la gestion de la ville. Donc, pourquoi ne pas privilégier des demandes qui servent la ville complètement au niveau des subventions et le Département se chargera de demander des subventions pour leurs bretelles ?

Monsieur BEAUDEAU : Tout à fait, nous sommes d'accord.

Madame ROLAND : Je trouvais cela bizarre.

Monsieur BEAUDEAU : Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Il n'y en a pas. C'était un dont acte. Merci à tous.

IL EST DONNE ACTE A MADAME LE MAIRE DE SA COMMUNICATION.

2 - Marchés publics et avenants notifiés depuis le 26 avril 2024 jusqu'au 22 mai 2024 (0 appel d'offres, 0 MAPA et 1 avenant).

N° 2024-103

Monsieur BEAUDEAU : Il y a des questions sur l'avenant ? Vous l'avez tous vu ?
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Juste pour savoir, puisque c'est un avenant, mais c'est indépendant de GEOPICTA ? Parce que cela concernait le chauffage collectif aussi. Nous voyons un autre titulaire, cela n'a rien à voir ?

Monsieur BEAUDEAU : Pour moi, cela n'a rien à voir, sinon cela serait marqué « GEOPICTA ». C'est un avenant, c'est tout, rien de particulier.

IL EST DONNE ACTE A MADAME LE MAIRE DE SA COMMUNICATION.

Monsieur BEAUDEAU : Questions de l'Opposition. Première question, je crois que c'est vous, Madame ROLAND, posez-moi votre question, la première.

Question numéro 1.

Madame ROLAND : Nous souhaiterions savoir où vous en êtes en ce qui concerne l'acquisition de la parcelle sur laquelle sont situés l'école Victor-Hugo et le gymnase, propriété de la copropriété du Parc de la Noue qui, pour l'instant, ne paraît pas dans l'équilibre financier de cette opération. Comment compenserez-vous ce montant qui ne sera pas anodin et viendra bouleverser la réalisation du projet actuel ?

Monsieur BEAUDEAU : La propriété du terrain d'assiette du groupe scolaire Victor Hugo fait actuellement l'objet d'un litige avec la société GENERALI IARD qui figure (à tort), sur le registre cadastral, comme le propriétaire du terrain. En raison du refus de la société GENERALI IARD de reconnaître de manière amiable le droit de propriété de la Commune sur ce terrain, celle-ci a été contrainte d'engager un recours devant le Tribunal Judiciaire de Bobigny en vue d'une reconnaissance judiciaire de son droit de propriété.

A la réception de cette requête, la société GENERALI IARD a, par la voix de son avocate, accepté un règlement amiable du litige en proposant à la Commune la conclusion d'un acte de vente de régularisation à titre gratuit. Compte tenu de cette proposition, la Commune a demandé au Tribunal un renvoi de l'affaire afin de procéder à la conclusion amiable de cet acte de vente (date de l'audience de renvoi fixée en septembre). Le 17 juin 2024, le notaire de la Commune, a indiqué que le notaire de la société GENERALI IARD s'était bien manifesté en vue d'un rendez-vous de signature de cet acte de vente.

La reconnaissance du droit de propriété de la Commune sur le terrain d'assiette du groupe scolaire Victor Hugo semble donc en bonne voie de règlement, celle-ci devant être acquise à titre gratuit, de manière à préserver l'équilibre financier de l'opération.

Deuxième question.

Madame ROLAND : La question 2 : pourriez-vous nous confirmer que la vente de la Citole est bien effective et à quel prix ? Les fonds sont-ils venus abonder le budget de la ville à ce jour ? Si oui, quel est le devenir de ce bâtiment ? Nous constatons le délaissement de ce bâtiment par ses éventuels propriétaires. Cela nous amène à vous poser la question sur l'entretien des espaces verts de cette parcelle : qui en assure l'entretien et pour quel coût ? Surtout si nous ne sommes plus propriétaires.

Monsieur BEAUDEAU : Réponse : la vente de la Citole a eu lieu le 11 juin 2019, au prix de 700 000 € à la République de la Côte d'Ivoire. Ce montant a bien été encaissé par la Commune. La réhabilitation et l'extension, conçue en R+2, du bâtiment sont prévues afin de créer une Maison de la Côte d'Ivoire abritant des activités culturelles et événementielles : accueil

d'expositions permanentes et temporaires, salle de lecture et de documentation, bibliothèque, restaurant, parking, logement de service ainsi qu'un Apatam implanté dans la cour.

L'entretien des espaces verts est assuré par le propriétaire dont le coût ne nous est pas communiqué. À l'heure actuelle, le projet est au stade du dépôt de permis de construire. Les derniers échanges entre la Municipalité et la Côte d'Ivoire remontent à fin 2023.

Question 3.

Madame ROLAND : Transports en commun : Les habitants de notre ville continuent de subir les problèmes de transport avec Transdev. Pourriez-vous intervenir pour qu'il y ait davantage de bus, qu'ils passent à l'heure et non avec 45 minutes de retard ou qu'ils passent tout simplement ? Certains bus passent à vide pour rejoindre la gare et le lieu de dépôt qu'ils ont près de la gare de Villepinte, ils passent devant les habitants attendant désespérément un bus, quand enfin il y en a un qui arrive avec retard, notamment aux heures de pointe, matin et soir, complètement débordant de monde. Il y a urgence à régler ce problème pour la sérénité et le confort des habitants et que le prestataire réponde enfin aux engagements pris pour notre Ville, voire notre territoire.

Monsieur BEAUDEAU : La réponse : la fréquence du passage des bus ainsi que les éventuels problèmes de retard ne dépendent pas de la Mairie, mais bien de Transdev qui rencontre des problèmes de recrutement. Toutefois, la Ville a relayé à plusieurs reprises les doléances des habitants.

Par ailleurs, la Ville a communiqué à travers le magazine, début 2023, pour relayer les offres d'emploi de ce groupe. un nouvel article est également prévu pour le MAG de la rentrée afin de valoriser le métier de conducteur de bus, au travers d'une interview.

Voilà, c'est terminé pour les questions de l'Opposition. Ce Conseil Municipal est terminé, je vous remercie tous. Bonne journée. La date du prochain Conseil Municipal n'est pas fixée. Merci.

Pour le Maire empêché,
1^{er} Adjoint au Maire délégué à la Sécurité, à la Prévention
et à la Sécurisation des Bâtiments Communaux



Robert BEAUDEAU



La Secrétaire de Séance



Monique VERTE